

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maires adjoints

Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Leïla DIRI.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Eric GARANDEAU, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND.

Pouvoirs

Mme Martine DEBIEUVRE à M. Luc LEBON
M. David BELLARD à Mme Joëlle MOREL
Mme Marine MALBERG à Mme Isabelle CHARPENTIER

Excusée

Mme Francine BAVAY-GUILLAUME

A 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Bienvenue à toutes celles et à tous ceux qui ont bravé la pluie pour nous rejoindre en cette dernière séance du Conseil d'arrondissement avant l'été. Demain, à l'occasion de la Fête de la musique, des activités autour et au sein de la mairie seront proposées.

Mme Marine MALBERG donne pouvoir à Mme Isabelle CHARPENTIER, Mme Martine DEBIEUVRE à M. Luc LEBON, M. David BELLARD à Mme Joëlle MOREL. En attendant leurs arrivées, M. Bastien RECHER donne pouvoir à M. Stéphane MARTINET et M. Eric GARANDEAU à M. Jacques LEFORT.

Je vous propose de désigner M. Jean-François MARTINS comme secrétaire de séance. Qui vote pour ? Unanimité. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MAI 2016

M. le Maire : « Y-a-t-il des observations sur le procès-verbal diffusé ? Non. Qui vote pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

COMMUNICATION SUR LA PETITE ENFANCE

M. le Maire : « Cette communication a pour sujet l'un des enjeux essentiels de notre action publique dans le 11^e arrondissement. Je vais passer la parole à Mme Dominique KIELEMOËS pour qu'elle puisse nous expliquer toutes les mesures importantes mises en place depuis le début de cette mandature, s'agissant de la poursuite de politiques antérieures ou de nouveaux projets lancés depuis deux ans. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. M. le Maire a souhaité que, comme l'année dernière, je puisse vous faire une communication sur l'accueil de la petite enfance dans notre arrondissement.

Avec près de 2.000 naissances par an au sein de familles domiciliées dans le 11^{ème}, répondre aux attentes des parents est un véritable défi.

L'équipe municipale poursuit un effort déterminé et constant en travaillant au développement des modes de garde, au premier rang desquels l'ouverture de nouvelles places en crèches, tout en

attribuant de façon juste et transparente les places du parc existant et en continuant à informer et orienter au mieux les familles de notre arrondissement. Les objectifs de la mandature sont :

I) Ouvrir de nouveaux établissements et entretenir ceux qui existent

A) Créer 400 nouvelles places en crèche dans le 11^{ème} d'ici 2020

Nous offrons aujourd'hui 2184 berceaux au total dans les établissements d'accueil de la petite enfance de notre arrondissement. Ils se répartissent en :

- 1542 berceaux dans les établissements municipaux ;
- et 642 berceaux dans les établissements associatifs, subventionnés par la Ville de Paris.

Ces berceaux sont installés dans 28 établissements municipaux (5 halte Garderies, 20 crèches collectives et 3 crèches familiales) et 21 établissements associatifs.

Depuis le début de la mandature actuelle, deux établissements associatifs ont été ouverts :

- une crèche collective de 40 places situées au 8-10 impasse Saint Sébastien, ouverte en septembre 2014, gérée par l'association « ONCP » (Œuvres Nouvelles des Crèches Parisiennes),
- un établissement multi-accueil de 20 places au 59 rue Saint Sébastien, qui vient d'être inauguré le 18 janvier 2016.

Deux établissements municipaux vont également ouvrir dans les prochains mois :

- une crèche collective municipale de 66 places ouvrira au 61 bd de Charonne en septembre 2016 ;
- une crèche collective municipale de 66 places ouvrira au sein de l'îlot Bréguet/Villa Marcès en décembre 2016-janvier 2017.

Par ailleurs, deux établissements sont en projet :

- une crèche collective municipale 106 avenue de la République (44 places) dont l'ouverture est pour le moment programmée en 2018 ;
- un multi-accueil associatif d'un minimum de 40 places au 38 rue Basfroi. Ce site pourrait accueillir début 2018 l'association Crescendo qui porte ce projet et qui dirige déjà quelques établissements associatifs dans notre arrondissement.

Pour être totalement complète sur ce sujet, je tiens à vous signaler la vitalité de l'offre privée puisque 12 crèches privées ont ouvert dans l'arrondissement depuis le début de la mandature, dont 10 micro-crèches, un multi-accueil et une crèche collective, portant le nombre de places créées de cette façon à 160 places dans les crèches privées depuis avril 2014.

L'objectif de la mandature étant de créer 400 places d'ici 2020, un bilan d'étape nous permet donc de constater que 181 places municipales ou associatives auront été créées d'ici fin 2016, portant le total à 341 places si on ajoute les places créées dans le parc privé d'avril 2014 à ce jour aux places municipales ou associatives.

B) Entretien des établissements de petite enfance du 11^{ème}

360.000 € de crédits d'investissements d'intérêt local ont été consacrés en 2015 à l'entretien des établissements d'accueil de la petite enfance dans le 11^{ème}. Ils ont permis le financement de travaux de mise en conformité mais aussi d'opérations d'aménagement.

Parmi les opérations emblématiques menées, peuvent être citées :

- La création d'une deuxième issue de secours pour la crèche 4 passage Bullourde, afin d'augmenter la capacité d'accueil de 6 places ;
- La restructuration de la biberonnerie de la crèche 30 bis avenue Philippe Auguste ;
- La modernisation des locaux techniques de la crèche 81 bis rue Jean Pierre Timbaud.

Le vote du budget participatif de l'édition 2015, ouvert aux idées des habitants, a en outre permis que soit retenu dans les projets élus, « 100.000 € d'équipements supplémentaires pour les établissements de petite enfance » de l'arrondissement. Des devis à hauteur de 73.121,69 € sont en cours de traitement par la DFPE en vue de financer, grâce à ces crédits, des structures motrices, des activités ludiques, des tapis intérieurs de protection. Un jardin pédagogique et un abri de jardin vont également être mis en place dans ce cadre au sein de la crèche du 117 avenue Philippe-Auguste.

Enfin, afin de renforcer la sécurisation des crèches situées à proximité des lieux des attentats, des crédits supplémentaires ont été alloués par la Ville de Paris en fin d'année 2015. La Mairie du 11^{ème} arrondissement a participé, en lien avec les services déconcentrés de la Ville de Paris, au recensement des besoins de travaux. Les travaux de déploiement de visiophones et de pose de films opacifiants se poursuivent. Ainsi, 14 établissements de petite enfance de l'arrondissement ont depuis lors été équipés de visiophones. Dans 2 crèches, les travaux d'installation sont en cours et 6 autres en seront équipés dans les prochains mois.

II) Attribuer les places en crèches municipales de manière juste et transparente

Les places sont attribuées de la manière la plus juste et la plus transparente possible. La commission d'attribution, dont le Maire a décidé de me déléguer la présidence à la suite de son élection et pour laquelle Mme Nawel OUMER m'a remplacée en novembre dernier, se réunit quasiment tous les mois. Les mois sans commissions traduisent l'absence de places disponibles.

Ces commissions ont lieu plusieurs fois par an. Leur fréquence est liée au nombre de places libérées. La date des commissions est ainsi fixée à la demande des directrices de crèches lorsque des places se libèrent dans leur établissement.

Les directrices des crèches municipales et associatives, les coordinatrices de crèche, les assistantes sociales du Service d'Agrément et d'Accompagnement des Assistant(e)s Maternel(le)s, ainsi que les médecins de PMI participent aux réunions autant que de besoin afin d'apporter leur regard de professionnel. Deux collègues élus (1 de la majorité et 1 de l'opposition) sont également conviés à ces commissions, particulièrement lors des deux commissions les plus importantes, celles de mai et de septembre.

Lors de l'attribution, la Mairie du 11^{ème} agit avec transparence et équité dans les critères et les modalités d'attribution des places. Le principe général de mixité sociale est respecté et une priorité est accordée aux demandes qui présentent un ou plusieurs des 34 critères listés dans l'application SIPE (Système Informatique de la Petite Enfance) et indiqués aux parents.

En outre, la Mairie du 11^{ème} participe au groupe de réflexion inter-arrondissements porté par Nawel OUMER visant à améliorer la transparence et l'harmonisation des procédures d'attribution des places en crèches, et envisage l'expérimentation d'un système de cotation qui permettrait d'appuyer la commission dans sa quête d'équité.

En 2015, la principale commission d'attribution, celle du mois de mai, a permis d'attribuer 548 places. A la commission de septembre, ce sont 167 places supplémentaires que nous avons pu attribuer. En tout, en ajoutant les attributions lors des autres commissions, nous avons ainsi pu offrir un mode de garde dans les crèches municipales à 815 enfants, chiffre supérieur à ceux de 2014 et de 2013.

A cela s'ajoutent les admissions dans les haltes-garderies (environ 50 places pour des familles ayant un besoin en temps partiel) et dans les crèches associatives (environ 200 places chaque année). Cette année, une solution de garde dans un établissement d'accueil collectif a donc été trouvée pour plus de 1000 demandes.

Ce chiffre est à mettre en relation avec 2213 dossiers examinés lors de ces commissions. Le nombre de ces dossiers est en augmentation constante ces dernières années. Mais il ne correspond pas complètement au nombre réel de familles en attente d'une solution de garde car beaucoup d'entre elles font une demande à la fois en crèche collective et en crèche familiale. 1881 enfants faisaient l'objet d'une demande en 2015 (un peu plus de 1000 demandes aboutissent à une solution offerte par la Mairie) dont 1542 en crèche collective et 671 en crèche familiale. Au total, les admissions en crèches municipales collectives et familiales auront permis d'apporter une solution à environ 43% des familles ayant déposé un dossier au Relais Informations Familles (RIF). En ajoutant les places du secteur associatif, c'est approximativement 54% de la demande qui a été couverte en 2015 par un accueil dans un mode de garde collectif municipal ou associatif.

Ce chiffre est encourageant, mais il ne doit pas masquer le fait que de trop nombreuses familles sont à l'issue de chaque commission toujours en recherche d'un mode de garde. Au-delà de l'effort de création de places qui se poursuit, il nous est apparu important de poursuivre le développement de l'information sur les autres solutions qui peuvent être proposées aux parents.

III) Informer et orienter au mieux les familles du 11^{ème} arrondissement

Chaque 1^{er} jeudi du mois a lieu une réunion que nous appelons les « Jeudis du RIF », qui présente les différents modes de garde disponibles sur l'arrondissement. Outre la Mairie, y participent une directrice de crèche, un représentant du Service d'accompagnement et d'agrément des assistant(e)s maternel(le)s, ainsi qu'un membre de la Fédération des Particuliers Employeurs, qui s'est vue attribuer par la Ville un marché pour accompagner les familles dans la recherche d'un mode de garde et les renseigner plus particulièrement sur la garde à domicile. En 2015, plus de 500 parents ont pu assister à cette réunion.

Afin d'aider les familles à trouver un mode de garde, est expérimenté depuis février 2016 un nouveau temps de rencontre entre les parents : à l'issue de chaque jeudi du RIF, un espace est laissé à disposition des parents et futurs parents afin qu'ils puissent discuter entre eux, échanger idées et coordonnées en matière de mode de garde et notamment envisager un partage d'assistante maternelle pour leurs enfants.

Ce travail vient en appui de l'accueil quotidien des familles par les conseillers du Relais Informations Familles de la Mairie. Ce service a reçu en 2015 plus de 10 000 visites : plus de 6275 visites étaient liées à la Petite Enfance dont 1654 étaient consacrées à une inscription sur le logiciel SIPE (Système Informatique de la Petite Enfance) qui gère les demandes de places en crèche.

Je tiens ici à remercier les agents du RIF pour leur dévouement, parce qu'ils assurent ce service avec beaucoup d'efficacité et d'humanité, pour accompagner les parents dans la recherche d'un mode de garde adapté à leurs situations. Je veux citer Mme Julie VASSAL, chef de service du RIF qui nous a quittés, et Mme Mireille BONNET, qui la remplace de manière très efficace.

En novembre 2015 ont, en outre, été élus les 74 membres des nouveaux Conseils des parents Nord et Sud du 11^{ème} arrondissement. Cette instance créée en 2010 est désormais bien installée dans le 11^{ème} et nous permet d'avoir des échanges réguliers avec les parents sur leurs attentes tant pour les établissements que pour l'environnement dans lequel ils se trouvent. Comme l'an passé, nous avons travaillé cette année avec eux sur la nouvelle édition du Forum de la Petite enfance.

Organisé pour la première fois en juin 2015, le Forum de la Petite Enfance s'est à nouveau déroulé en 2016, sur une demi-journée à la Mairie du 11^{ème}, en partenariat avec les acteurs concernés de l'arrondissement. Ce rendez-vous permet d'informer les parents et futurs parents sur les modes de garde et sur l'éveil de leurs enfants, et de trouver des solutions adaptées à leurs besoins.

Le 8 juin, plus de 500 visiteurs se sont rendus en Mairie durant l'après-midi. 14 stands d'informations sur les modes de garde étaient tenus en salle des fêtes par les différents acteurs de l'arrondissement : RIF, crèches municipales, crèches associatives, crèches privées, services d'accompagnement et d'agrément des assistants maternels et familiaux, Fédération des Particuliers Employeurs. Ont été organisés : un speed-dating parents sur les modes de garde, une bourse aux vêtements tenue par les parents en lien avec l'association La Petite Rockette, un atelier à destination des parents animé par l'association l'École des Parents, mais aussi des activités pour les tout-petits dans la cour (ateliers jardinage, lecture et théâtre de papier), suivi d'un spectacle pour enfants en fin d'après-midi. Je veux remercier chaleureusement M. Julien KEIME, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 11^{ème}, pour avoir assumé l'organisation de ce forum.

Pour conclure, je ne peux que renouveler mes remerciements à tous les professionnels de la petite enfance de l'arrondissement : les responsables d'établissements, les coordinatrices des crèches, les médecins de la PMI, les agents du RIF, qui ne ménagent pas leurs efforts pour faire de nos établissements d'accueil des lieux d'épanouissement des tout petits enfants, particulièrement prisés des familles.

Et une petite pointe d'humour ne nuisant pas, je suis très heureuse que Mme Martine DEBIEUVRE soit devenue grand-mère, et encore plus heureuse que sa fille habite le 20^{ème} arrondissement. Elle n'aura donc pas besoin d'une place en crèche dans le 11^{ème} ! »

M. le Maire : « Merci. Comme vous l'avez très bien décrit, l'activité autour de la petite enfance est très riche. J'en ai eu la preuve avec l'implication de nos concitoyens dans le Forum de la Petite Enfance organisé le 8 juin dernier. Les différents représentants des structures étaient présents pour conseiller, orienter et aider. Des spectacles ont également été organisés, pour le plaisir des petits et des plus grands.

La création de 400 nouvelles places pendant cette mandature était un engagement important. Nous sommes proches de l'objectif, avec 341 nouvelles places au total dans le 11^{ème} arrondissement (181 places municipales auxquelles s'ajoutent les places des crèches privées). Nous redoublons d'efforts pour améliorer le service apporté aux familles, avec l'aide de très grands professionnels venant de la Mairie ou des associations partenaires.

Je ne vois pas de demandes de parole sur cette communication. Merci Mme Dominique KIELEMOËS pour cette belle communication. »

COMMUNICATION SUR DES PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

2016 DAE 33-G Subventions (227.500 euros) et conventions avec 21 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville

2016 DASES 64-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Estrelia (10^e)

2016 DASES 119-G Subventions (32.000 euros), conventions avec deux associations et un avenant avec une association pour leurs actions d'aide et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle

M. le Maire : « Pour l'information de notre Conseil, je vous indique quelques projets de délibération du Conseil départemental, c'est-à-dire le Conseil de Paris dans sa fonction de département. Ces projets seront soumis au vote du prochain Conseil de Paris, dans 15 jours. L'arrondissement n'ayant pas la compétence départementale, ces projets ne sont pas soumis à l'avis du Conseil d'arrondissement. Mais il me semble important que vous ayez connaissance de ces trois délibérations.

La délibération 2016 DAE 33-G met en œuvre le volet Emploi du Contrat de ville, avec l'intervention, notamment dans le 11^{ème} arrondissement, de ces associations :

- Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion Ile-de-France (CREPI) (subvention de 5.000 €),
- Afrique et Nouvelles Interdépendances (4.000 €)
- Le Cercle de Loisirs à l'Usage des Baladins (4.000 €)
- Jeunesse Feu Vert (15.000 €), un club de prévention dans le nord de l'arrondissement, dont le travail est très important pour apaiser les relations parfois conflictuelles. Leur rôle est d'intervenir avant que le travail de la police ne devienne nécessaire.

La délibération 2016 DASES 64-G concerne la signature d'une convention avec l'association Estrelia pour soutenir, avec une subvention de 30.000 €, l'Atelier Santé Ville qui agit dans le 11^{ème} arrondissement et plus particulièrement dans le quartier Politique de la ville. Son travail de prévention dans le secteur sanitaire et social est indispensable (santé des jeunes et des femmes, accès aux soins, nutrition). L'Atelier a mené 37 actions l'an dernier.

La délibération 2016 DASES 119-G propose la signature de conventions dans le cadre de l'aide et l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle à destination des jeunes, notamment avec l'association Elan interculturel, en vue de lui attribuer une subvention de 2.500 €, pour le travail réalisé avec la Mission Locale de Paris, les clubs de prévention spécialisée (Jeunesse Feu Vert) et les Antennes jeunes. »

CREATION D'UN KIOSQUE A LIRE : Mise à disposition à titre gratuit d'un local dans le square Raoul Nordling, au 28 rue Saint Bernard (11^e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'Association du Quartier Saint Bernard

M. le Maire : « La délibération relève de notre Conseil d'arrondissement. Elle est relative à la création d'un kiosque à lire et à la convention d'occupation qui va être signée avec l'Association du Quartier Saint Bernard. Il s'agit d'un très beau projet. Mme Delphine TERLIZZI s'est inscrite pour prendre la parole. »

Mme TERLIZZI : « Je voulais simplement signaler que nous avons travaillé avec l'Association du Quartier Saint Bernard. Au-delà du fait d'avoir une convention pour récupérer ce kiosque situé dans un jardin, il s'agit également de refaire le kiosque qui est en mauvais état. L'occasion est donnée pour faire un premier Chantier jeunes. Nous avons beaucoup travaillé sur les Chantiers jeunes dans le cadre du Contrat Jeunesse de l'arrondissement. Il s'agira d'un chantier de menuiserie et de peinture pour transformer le kiosque en kiosque à lire, le premier d'une série de kiosques prévus dans le cadre du Contrat Jeunesse. »

M. le Maire : « Alors, je n'ai pas fait les choses dans l'ordre, car l'association est connue de toutes et tous, mais je vais néanmoins donner la parole à Mme Joëlle MOREL pour présenter la nature de cette action. »

Mme MOREL : « Cette délibération a pour objectif la création d'un kiosque à lire. Dans le square Raoul Nordling, au 28 rue Saint Bernard, un petit local de 2,37 mètres sera mis à disposition à titre gratuit. L'Association du Quartier Saint Bernard a proposé de réaménager ce kiosque avec un groupe de jeunes, d'y promouvoir une activité de lecture et d'y organiser des animations. Une convention sera signée avec l'association. Le premier chantier jeunes va être mis en place dans l'arrondissement. Je souhaite que d'autres chantiers jeunes puissent être mis en œuvre dans d'autres squares et jardins du 11^{ème} arrondissement avec Mme Delphine TERLIZZI. Ils donnent la possibilité aux jeunes de s'investir, de s'approprier des lieux et d'en prendre soin. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Le projet est en effet très intéressant. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « C'est en effet un projet tout à fait intéressant que les élus de la Droite et du Centre vont soutenir, étant donné tout l'intérêt d'une implication de ces jeunes du quartier Saint Bernard dans des actions concrètes et constructives. Ces actions leur apprendront aussi peut-être à développer un savoir-faire qui leur serait très certainement très utile à titre personnel et professionnel. Ce genre d'initiative est donc la bienvenue et nous la saluons. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Nous passons au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : « Nous aborderons plus tard le sujet de la subvention à l'Association du Quartier Saint Bernard dans la délibération 2016 DDCT 82 sur laquelle Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND s'est inscrite. Mais nous allons suivre l'ordre du jour. »

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT**FINANCES ET ACHATS****2016 DFA 107 Mise en œuvre du programme « Ecocité » de Paris cofinancé par la CDC dans le cadre du PIA « Ville de Demain » pour soutenir le développement de l'Arc de l'innovation**

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci. Une nouvelle fois, l'intérêt du projet de Point Relais Encombrants de Ménilmontant est souligné au-delà de la Mairie de Paris. Le 14 mars dernier, le Conseil d'arrondissement, avait accordé au SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, une subvention de 300.000 € pour ce projet. Ce soir, l'intérêt du projet est de nouveau reconnu avec une nouvelle subvention de 700.000 €, dans le cadre d'un appel à projets national « Ville de Demain ». Le programme EcoCité, piloté par la Ville de Paris et regroupant des projets d'excellence en matière d'innovation urbaine, a été sélectionné. Le projet de Ménilmontant fait partie de ce programme.

Je souhaite rappeler à quel point ce projet est par excellence un projet de développement durable. Certes, il ne paraît pas aussi attractif qu'une plantation d'arbres, mais il est au cœur des enjeux de gestion des déchets produits par les Parisiens. En conformité avec l'objectif du « zéro déchet », il permettra le tri, le recyclage et le réemploi de ce qui sera collecté. Je vous confirme, conformément à la demande insistante de la Mairie du 11^{ème}, qu'un caisson de réemploi sera bien installé dans le centre Ménilmontant.

Je voudrais souligner notre responsabilité d'assumer la gestion des déchets localement et au plus près de leur lieu de production. Je pense que le temps où la collectivité parisienne se débarrassait de ses déchets en banlieue est maintenant révolu. Merci. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation très claire et synthétique. La parole est à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Vous connaissez notre opposition au projet dans lequel s'inscrit cette déchetterie, que l'on nomme d'ailleurs « déchetterie » ou « CVAE » (centre de valorisation et d'apport des encombrants) selon les délibérations. Les élus de la Droite et du Centre sont conscients de l'intérêt d'avoir ce genre d'installation au sein de la ville de Paris pour fluidifier la collecte des encombrants, mais pas à n'importe quel endroit ni à n'importe quelle condition.

Ce projet est rejeté par les habitants. Nous allons amplement y revenir en fin de séance. Je me bornerai donc à justifier notre position contre cette délibération par notre opposition au projet global dans lequel ce CVAE s'insère. »

M. le Maire : « Merci. Cela est cohérent. Mme Joëlle MOREL souhaite intervenir. »

Mme MOREL : « Le groupe écologiste a regardé avec attention la délibération 2016 DFA 107 concernant la mise en œuvre du programme « Ecocité » financé par la Caisse des Dépôts et des Consignations. Les 11 projets ont tous pour but d'accompagner dans les arrondissements la

transformation des quartiers populaires vers une démarche d'économie durable, une économie circulaire. Dans le 11^{ème} arrondissement, nous sommes concernés par la création du premier centre de valorisation et d'apport d'encombrants en milieu urbain dense, voire très dense, sur le boulevard de Ménilmontant, au niveau de la parcelle TEP Ménilmontant. Ce centre de valorisation est également, pour la première fois, enterré. Il est donc expérimental. Evidemment, pour les Ecologistes, toute initiative qui favorise le traitement des déchets, leur tri, leur valorisation, leur recyclage, est accueillie positivement. Nous saluons ce cofinancement de 70.000 € de la Caisse des Dépôts.

Nous souhaitons la réussite de la construction de CVAE. Nous sommes totalement en accord avec le paragraphe de la fiche « Risques opérationnels » qui accompagne la délibération. Je cite : « Les risques principaux sont inhérents au recours possible contre le permis de construire. Compte tenu de la superposition sur la même parcelle d'un programme de logements sociaux, d'équipements sportifs et d'un jardin ouvert au public, l'installation de la déchetterie pourrait causer des réticences auprès des habitants et des usagers de la parcelle. L'innovation de ce projet est représentée justement par la capacité à intégrer une déchetterie urbaine en milieu urbain dense, sans pour autant provoquer des nuisances aux habitants. Cela demandera probablement un travail pédagogique et de formation des riverains supplémentaire ». Cette préconisation d'un travail pédagogique et de formation, nous la reprenons à notre compte. Il est indispensable et doit être programmé dans un cycle de formations d'éducation populaire le plus vite possible, pour répondre aux questions autour de la rotation des camionnettes, du nombre exact de bennes, du traitement des nuisances pour les habitants (en particulier ceux qui habiteront le long de la rampe), du passage des véhicules sur la rampe d'accès, des ventilations, des détecteurs de fumée et de gaz. Répondre aux questions des citoyens n'est pas une contrainte pour les élus écologistes et ce ne doit pas être une contrainte, ni pour les élus ni pour les services. Ce n'est pas un moment difficile à passer durant lequel quelques astuces d'orateurs permettront pour un temps de se donner l'impression que l'on a fait taire les opposants. Etre vague dans ses réponses, ne pas mettre toutes les informations sur la table, ce n'est pas efficace car cela envenime les situations et amène à des recours judiciaires. Et ce n'est pas seulement inefficace, c'est aussi à l'opposé des valeurs qui animent les Ecologistes.

Nous votons cette délibération mais nous restons très vigilants sur la mise en place de ce centre de valorisation des déchets. »

M. le Maire : « Merci. Je précise que le sujet sera de nouveau abordé avant la fin de séance. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Je voudrais rappeler que ce projet n'est pas arrivé soudainement, mais à la suite d'un long travail effectué dans le 11^{ème} arrondissement, qui a été en sorte un territoire d'expérimentations pour la prévention et la valorisation des déchets. D'ailleurs, nous devrions appeler ces déchets des « ressources » car les déchets représentent l'économie du futur. Nous les valoriserons pour essayer d'en faire de nouveaux produits. Ce qui est expérimenté dans ce projet, c'est la possibilité pour les habitants de venir tranquillement apporter des objets dont ils ne veulent plus et qui seront peut-être réutilisés par d'autres personnes, avant d'aboutir de manière ultime dans des déchetteries qui iront au-delà du territoire parisien, dans la première couronne.

Il s'agit de mettre en œuvre des pratiques d'une nouvelle économie. On ne peut pas s'opposer à un projet d'intérêt général sous prétexte que des nuisances pourraient être provoquées car cela se passe au pied de son immeuble (ce qui reste encore à démontrer) telles que des passages de véhicules, alors que l'entrée du dispositif est faite sur une route ayant beaucoup de circulation. On ne peut donc s'opposer à un projet d'intérêt général alors qu'il servira l'économie du futur. »

M. le Maire : « Chacun reste libre de son opinion sur les projets. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Luc LEBON va répondre. »

M. LEBON : « Je partage les propos de M. CORSIA et de Mme MOREL. Ce projet doit être mené avec les habitants. Nous avons assumé ce projet en toute transparence envers les habitants lors de la dernière campagne municipale. J'ai fait du porte à porte avec d'autres candidats de la liste dans le quartier pour expliquer le projet.

Il est certain que toute transformation urbaine suscite toujours des interrogations auxquelles il faut répondre. Nous l'avons fait et nous continuerons à le faire. Mais je ne peux pas vous laisser dire, M. LEFORT, que nous faisons ce projet contre les habitants. C'est totalement faux. Ils ont fait leur choix lors de la campagne municipale. »

M. le Maire : « Nous reviendrons sur le sujet plus tard. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

FAMILLES ET PETITE ENFANCE

2016 DFPE 86 Subventions (247.321 euros) et avenants n° 3 avec l'association Ozar Hatorah (13^e) pour ses 2 crèches collectives

2016 DFPE 87 Subvention (159.625 euros) et avenant n° 3 à l'association Institutions Ganone Yad (11e) pour la crèche collective (11^e)

M. le Maire : « Je passe la parole à Mme Dominique KIELEMOËS pour présenter les deux délibérations. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. La délibération 2016 DFPE 86 propose une subvention de 247.321 € à l'association Ozar Hatorah pour 2 établissements d'accueil de la petite enfance, dont l'un se situe au 40 rue de l'Orillon (11^{ème}) qui a une capacité d'accueil d'une soixantaine de places. La délibération concerne la 3^{ème} partie d'une convention d'une durée de 3 ans qui viendra à échéance le 31 décembre 2016. Cette convention est régulièrement renouvelée depuis plusieurs mandatures. Je connais d'avance les questions qui seront posées car elles sont posées chaque année. Mais j'apporterai mes réponses plus tard.

La délibération 2016 DFPE 87 propose une subvention de 159.625 € à l'association Institutions Ganone Yad pour sa crèche collective du 145 rue Saint Maur (11^{ème}), d'une capacité d'accueil de 66 places.

En signant l'avenant n° 3 à la convention, ces deux associations s'engagent à répondre aux exigences de la Mairie de Paris au niveau de leur mode de fonctionnement et de leur accueil des enfants, dans le respect de toutes les règles fixées par la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE). »

M. le Maire : « Merci beaucoup. La parole est à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Merci chère collègue. Je rappelle notre opposition de principe au financement d'établissements confessionnels, que nous fondons sur l'Article 1 de la loi de 1905 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». De ce point de vue, nous pensons que ces délibérations constituent une atteinte à la laïcité.

On nous répond de la même manière à chaque fois : les établissements correspondent aux attentes de la Ville, etc. Malgré nos remarques annuelles, nous n'avons jamais vu l'ébauche d'un rapport d'inspection qui nous permettrait, non pas simplement de croire, mais de voir la réalité des efforts fournis par ces établissements pour ne pas être que des établissements confessionnels, comme vous semblez nous l'indiquer. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le groupe écologiste réaffirme à l'occasion de cette délibération que l'ensemble des crèches subventionnées par la Ville de Paris doivent respecter les valeurs de la laïcité. Précisément, cela se caractérise par l'interdiction de mettre des affiches à caractère religieux et par le respect de la mixité des activités proposées aux jeunes enfants.

Afin de pouvoir nous positionner, le groupe écologiste souhaite recevoir le compte-rendu précis des visites réalisées dans les deux crèches, Ozar Hatorah au 40 rue de l'Orillon, et Institutions Ganone Yad au 145 rue Saint Maur.

Trois éléments nous semblent particulièrement importants :

- 1) l'évaluation de l'ouverture de ces structures dans le quartier où elles sont implantées (en particulier, les horaires d'ouverture le vendredi)
- 2) la domiciliation parisienne des familles
- 3) la participation de la commission d'attribution et la transparence de l'attribution des places en crèche.

Nous demandons également que deux visites soient organisées dans ces deux crèches afin que les élus qui le souhaitent puissent mesurer ensemble le fonctionnement de ces organismes.

Dans l'attente de ces informations, le groupe écologiste s'abstiendra. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention sur ces délibérations. Mme Dominique KIELEMOËS va vous répondre. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Les services de la DFPE ont visité les 32 établissements à caractère propre. Conformément aux engagements pris par l'exécutif devant le Conseil de Paris en juillet et décembre 2014, un bilan d'étape a été adressé en juin 2015. 16 crèches avaient été visitées. Les 16 autres l'ont été depuis, permettant désormais de rédiger un bilan global sur ces 32 établissements gérés par 20 associations.

L'ensemble des visites d'établissements est effectué par les équipes du bureau des partenariats de la DFPE qui disposaient d'une grille d'analyse afin de garantir la qualité et la cohérence du travail des équipes sur site. Cette grille avait pour but de permettre l'évaluation des points les plus importants de la convention : l'ouverture des structures tous les jours de la semaine (y compris le

vendredi après-midi), la domiciliation parisienne des familles, la participation des structures aux commissions d'attribution.

Il a été également demandé aux équipes d'évaluer le respect des préconisations de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) issues des derniers rapports de visite lorsque celle-ci en avait faites antérieurement, ainsi que du principe de laïcité. A cet égard, il a été par exemple demandé de constater l'absence d'affiches à caractère religieux et prosélyte, et le respect d'une mixité fille-garçon dans les sections.

Lors des contrôles sur pièces, l'ensemble des pièces justificatives demandées aux associations ont été transmises aux services de la DFPE. Les 32 visites se déroulées de manière très sereine et ont permis de constater un bon respect de la convention pluriannuelle d'objectifs :

Respect de l'obligation d'accueil des enfants tous les jours de la semaine

Tous les établissements déclarent ouvrir tous les jours de la semaine, et dans tous les cas, les parents sont informés de la possibilité d'accueil de leur enfant le vendredi après-midi. Cette possibilité est par ailleurs mentionnée dans les règlements intérieurs. Il est à noter que le nombre d'enfants présents le vendredi après-midi diffère d'une structure à l'autre. Cette fréquentation semble dépendre des pratiques et habitudes des parents eux-mêmes. A titre d'exemple, un établissement déclare ainsi avoir une présence le vendredi après-midi identique aux autres jours, alors qu'un autre déclare que seuls quelques enfants sont présents et que leur départ a lieu plus tôt que les autres jours de la semaine. Il semble bien que ce soit lié à la volonté des parents et non pas au fait que l'établissement imposerait cette règle.

Respect de l'obligation d'accueil des enfants parisiens

La quasi-totalité des structures ont présenté des dossiers complets lors des visites ou ont fourni des éléments complémentaires justifiant la domiciliation des parents dans les jours suivant la visite. Tous les établissements accueillent des enfants parisiens, hormis une structure qui accueillait deux enfants non parisiens et qui depuis s'est conformée à cette obligation.

Participation des structures aux commissions d'attribution

Pour rappel, l'article 13 de la convention d'objectifs stipule que « l'association s'engage à participer à la commission d'attribution des places d'accueil collectif de l'arrondissement où est situé l'établissement petite enfance pour lui permettre de coordonner sa politique d'attribution des places avec celle des autres structures participantes ».

Ainsi, 26 directrices de structures participent régulièrement aux commissions d'arrondissement, et 15 proposent des places lors des commissions. Les structures ne participant pas aux commissions ou participant sans proposer de places (c'est le cas des deux associations qui sont dans le 11^{ème} arrondissement) affirment ne pas avoir de places libres et faire face à de longues listes d'attente. Mais elles sont présentes lors des commissions les plus importantes, en mai et en septembre.

La situation est la même pour les crèches associatives laïques. Toutes les crèches associatives viennent à la commission d'attribution. Elles ont une liste de parents les ayant contactées. A la marge, certaines peuvent avoir une place libre. Leur présence est surtout très importante pour éviter que nous fassions des doublons.

Respect des exigences de la PMI

Les structures visitées sont dans un bon état général d'entretien et de propreté. Les numéros d'urgence sont affichés dans l'ensemble des sections. Les exercices d'évacuation sont réalisés de manière satisfaisante. Pour un établissement, la visite des services de la DFPE, intervenant peu de temps après une visite PMI, a permis de constater que des actions correctrices étaient en cours de mise en œuvre afin de répondre aux préconisations du rapport de visite PMI.

Respect du principe de laïcité

Peu d'affichage à caractère religieux n'est constaté dans les structures et ne peut être assimilé à du prosélytisme. D'ailleurs, les associations communiquent assez peu avec les parents en dehors des informations concernant la vie de l'établissement. La visite des salles d'activités des enfants a permis de constater qu'aucune séparation n'existe entre les filles et les garçons qui participent aux mêmes activités.

Les services de la DFPE concluent au bon déroulement des visites des établissements et au bon respect de la convention dans toutes ses dispositions. »

M. le Maire : « Merci Mme Dominique KIELEMOËS de nous avoir fait part de ce bilan des visites qui ont été réalisées. Mme Nawel OUMER m'indique que le rapport a été remis cet après-midi à tous les groupes politiques du Conseil de Paris. Vous en aurez donc la communication de manière exhaustive. J'espère que cela permettra de vous rassurer sur le fait que la laïcité à laquelle nous sommes attachés est respectée dans ces établissements. Je vous propose de passer au vote de chaque projet de délibération. »

2016 DFPE 86 Subventions (247.321 euros) et avenants n° 3 avec l'association Ozar Hatorah (13^e) pour ses 2 crèches collectives

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus d'Europe Ecologie - Les Verts. Qui vote contre ? Les élus Communistes - Front de Gauche. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2016 DFPE 87 Subvention (159.625 euros) et avenant n° 3 à l'association Institutions Ganone Yad (11^e) pour la crèche collective (11^e)

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus d'Europe Ecologie - Les Verts. Qui vote contre ? Les élus Communistes - Front de Gauche. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

AFFAIRES SCOLAIRES**2016 DASCO 15 Caisse des Ecoles (11^e) - Subvention (4.303.300 euros) pour la restauration scolaire**

M. le Maire : « Cette délibération, également importante, est présentée par Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci M. le Maire. Chers collègues. La délibération 2014 DASCO 1171 du Conseil de Paris a défini les modalités d'attribution des subventions allouées aux caisses des écoles au titre de la restauration scolaire, pour la période 2015-2017. L'article 7 de cette délibération prévoit que notre assemblée fixe, chaque année et pour chaque caisse des écoles, les éléments constitutifs de la subvention de restauration afin d'en déterminer le montant.

Prix de revient réel (PRR)

Concernant la Caisse des écoles du 11^{ème} arrondissement, le prix de revient réel (PRR) est arrêté à 6,62 € pour 2016. Ce prix correspond aux dépenses engagées par repas, montant calculé sur la base du compte administratif 2013 de la caisse, et actualisé sur la base de l'évolution de l'indice INSEE de la restauration scolaire.

Montant de la subvention restauration

La Caisse des écoles du 11^e arrondissement appartient au groupe des caisses de taille moyenne, dont le prix de référence est de 6,62 € en 2016.

Compte tenu d'un nombre de repas total estimé pour 2016 à 1.328.487 repas et d'un montant de recettes familiales dues estimé à 4.359.044 €, la subvention de restauration pour la Caisse des écoles du 11^e arrondissement est fixée à 4.435.537 €.

En vertu de la délibération 2014 DASCO 1171, ce montant sera régularisé l'année suivante en fonction du nombre réel de repas servis pour le compte de la Ville et du montant réel des recettes familiales dues au titre de la restauration scolaire. Pour l'année 2015, le solde est négatif de 132.237 € compte tenu d'un nombre de repas inférieur aux prévisions mais de recettes familiales supérieures.

Au total, il est proposé de verser à la Caisse des écoles du 11^{ème} arrondissement une subvention de restauration, intégrant le solde 2015, de 4.303.300 €.

Le Conseil Départemental proposera également, par le biais d'une autre délibération, de verser à la Caisse du 11^{ème} arrondissement une subvention de 407.574 €. »

M. le Maire : « Merci. Mme Nicole SPINNEWEBER s'est inscrite pour prendre la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Ce projet, qui nous appelle à délibérer sur le montant de la subvention de la Ville de Paris pour la restauration scolaire, nous donne une nouvelle fois l'occasion, en marge de toute appréciation d'ordre budgétaire, de marquer notre reconnaissance à toute l'équipe de la Caisse des écoles du 11^{ème} arrondissement pour la qualité de son travail au service des enfants bénéficiaires de ce que nous appelons la cantine scolaire, tant sur le plan des prestations, de l'amélioration de la qualité des repas par l'augmentation des produits bio et locaux dans la composition des menus, que de la sensibilisation des enfants à la lutte contre le gâchis alimentaire.

Concernant les données financières, nous constatons une baisse du nombre de repas, estimée à 2,04 %. Face à cette baisse en volume de 2%, les participations des familles progressent de 8,43 % et la subvention baisse de 12 %. Faut-il se réjouir de cette baisse de subvention ? Est-elle la résultante d'un travail pertinent de chasse aux dépenses inutiles ? Comment se ventile la participation des familles, en hausse de 8,43 %, entre les différentes catégories ? Comment évolue-t-elle entre 2014 et 2015 ? Et encore plus important, comment se justifie la baisse de 2 % en volume du nombre de repas servis ?

Pour améliorer notre appréciation du budget de la Caisse des écoles et de la subvention qui lui est attribuée, nous souhaiterions une information précise sur la ventilation du nombre de bénéficiaires par catégorie de bénéficiaires, avec un comparatif par rapport à l'année précédente. La baisse du nombre d'enfants en demi-pension est-elle corrélée à une baisse similaire du nombre d'enfants scolarisés ? Cette information nous paraît d'autant plus nécessaire qu'une modification de la grille de tarifs a été décidée en 2014 et qu'il est normal d'en apprécier l'impact.

Dans l'attente de ces informations qui correspondent à une attente de transparence légitime sur les activités de service public, particulièrement lorsqu'elles concernent nos enfants, et sur le bon emploi des deniers publics nécessairement limités, nous voterons la subvention proposée pour la restauration scolaire. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN va vous répondre. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « La baisse de la subvention est due à un trop perçu en 2015. De plus, le nombre de repas a été surestimé. Je ne peux vous donner plus de précisions sur les pourcentages mais, pour mémoire, la Caisse des écoles a légèrement modifié la procédure : auparavant, c'étaient les directeurs qui remontaient le nombre de repas dans les écoles ; maintenant la Caisse des écoles a un droit de regard sur les repas et estime le nombre de repas qui doivent être servis. En cas d'enfants malades ou de départs en classe de neige par exemple, les familles en informent la Caisse des écoles qui peut alors ajuster le nombre de repas. »

M. le Maire : « Merci. Il s'agit d'une délibération essentielle pour que les enfants de nos écoles puissent profiter de ce service. Mme Nicole SPINNEWEBER souhaite reprendre la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Je comprends très bien que vous n'ayez pas la réponse immédiatement, mais je pense qu'il serait intéressant qu'on puisse avoir la réponse à ces questions sur les évolutions des volumes de repas pris. »

M. le Maire : « La prochaine communication annuelle sur la rentrée scolaire et la vie scolaire nous donnera l'occasion de vous apporter ces réponses. »

Il s'agit donc d'une subvention indispensable pour que les enfants puissent manger dans nos cantines, et pour que la Caisse des écoles puissent atteindre les objectifs qui lui sont fixés, notamment en matière de progression du bio et de l'alimentation durable dans les repas servis.

J'indique que la Caisse des écoles du 11^{ème} ne sert pas seulement les écoles, elle a également une activité certes marginale en volumes comparativement à la restauration scolaire : elle apporte les repas aux militaires hébergés dans la mairie.

Je vous propose de voter pour cette délibération. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRE

2016 DDCT 29 Subventions (99.345 euros) à 30 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI va présenter le projet, M. Jacques LEFORT s'étant inscrit. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Comme souvent, nous votons des projets qui comportent de très nombreuses subventions dans la même délibération. Donc si vous me le permettez, je ne présenterai que les subventions qui concernent les actions localisées dans notre arrondissement.

Je vous présente rapidement les associations et leurs projets :

- La Compagnie Gazelle intervient auprès de publics primo-arrivants dans le quartier du Grand Belleville et particulièrement le quartier Fontaine au Roi, avec des ateliers de pratiques artistiques, dans le cadre typique d'une politique d'intégration. Il lui est proposé une subvention de 1.000 €.
- L'Oiseau à Lunettes propose de travailler autour des parcours migratoires des adultes et de leurs enfants dans le cadre d'une école élémentaire, et d'essayer de construire un discours conscient sur les parcours migratoires afin de permettre aux enfants d'être les héritiers de cette histoire et de se projeter dans leur pays d'arrivée. Il est proposé une subvention de 2.000 €.
- L'association Emmaüs Solidarité s'occupe de l'accueil, de l'hébergement et de la réinsertion de personnes en grande précarité. Il est proposé une subvention de 2.500 €.
- L'association D'Une Langue à l'Autre – DULALA vise à soutenir le bi/plurilinguisme afin de permettre aux enfants de maîtriser deux langues ou plus, la langue maternelle et la langue de la République, et d'utiliser l'accès à une autre langue comme une chance et non comme un handicap. Nous savons que plus l'apprentissage des langues est précoce, plus il est efficace. Avoir la capacité de parler plusieurs langues le plus correctement possible est un véritable atout. Il est proposé une subvention de 5.000 €. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre approuvent cet apprentissage de la langue qui est effectivement un facteur essentiel d'intégration culturelle et professionnelle. De même, nous soutenons la délibération 2016 DDCT 19 qui permet à certaines personnes immigrées de comprendre notre droit. Nous soutenons cette délibération dès lors que les personnes soutenues sont en situation régulière vis-à-vis de leur présence sur le territoire.

Nous avons par ailleurs deux remarques générales à formuler sur l'ensemble de ces subventions octroyées au titre de la Politique de la ville ou au titre de la politique de la Mairie. Ces remarques concernent :

- leur émiettement : ces subventions sont souvent de quelques centaines d'euros, voire de 1.000 ou 2.000 euros. Il y a très certainement une action à étudier de façon à ce que le dispositif puisse se muscler.
- leur redondance : parfois dans un même Conseil, certaines associations sont subventionnées plusieurs fois. Par exemple, les Ateliers du Chaudron touchent 2.000 € lors d'une première délibération, 3.000 € lors d'une deuxième délibération, puis 20.500 € lors d'une troisième délibération. L'association Ombre en Lumière touche deux subventions par le biais de deux délibérations différentes. Et je ne cite que ces deux associations en exemple.

Tout ceci nuit à l'efficacité du dispositif et à sa bonne analyse de la part des élus. L'émiettement des subventions conduit à ce que les toutes petites structures passent un temps certain sur le logiciel SIMPA de la Mairie de Paris. Il nous paraît donc utile de pouvoir rassembler les subventions afin que ces structures puissent passer moins de temps sur les démarches administratives, tout en veillant à ce que leur capacité d'initiative ne soit pas bridée par le fait qu'elles soient mises sous une tutelle commune. Par ailleurs, cela permettra de mutualiser leurs bonnes idées. Dès l'instant qu'elles se retrouvent sous l'égide d'une même structure elles pourront davantage se parler. Ce sont les quelques idées que nous suggérons pour lutter contre l'émiettement de ces subventions.

Nos solutions pour résoudre la redondance des associations ne visent évidemment pas à limiter leurs subventions, mais au moins à les clarifier pour les élus : nous pourrions les étudier dans un document récapitulatif fourni pour chaque conseil d'arrondissement, et qui serait accompagné d'un document de synthèse sur les subventions qu'elles ont obtenues l'an passé. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Adrien TIBERTI va répondre. »

M. TIBERTI : « Je vais essayer de vous répondre M. LEFORT avec plusieurs remarques. Vous avez émis le souhait que ces actions soient réservées à des gens qui sont légalement présents sur le territoire. J'espère que vous ne demandez pas aux associations de contrôler les papiers d'identité de chaque personne qu'elles rencontrent. Ce serait illégal et il s'agirait d'un abus de pouvoir terrible. Seule la Police Nationale peut le faire. J'espère que vous vous en rendez compte. »

Concernant les autres points, que vous soulevez avec récurrence, voire avec redondance, M. LEFORT, j'espère que vous avez compris maintenant que toutes ces subventions correspondent à des projets. On parle de petites subventions car il s'agit, pour la plupart des cas, de petites associations. Elles font un travail de dentelle, au plus près des besoins et des gens. Vous proposez une forme de centralisation des associations mais nous ne fonctionnons pas de cette manière. Nous n'avons pas d'ordres à donner aux associations sur la façon dont elles doivent se structurer. Nous nous adaptons aux projets et aux demandes de subventions des associations telles qu'elles existent et telles qu'elles ont envie d'exister. C'est le principe de la liberté d'association. Elles sont effectivement subventionnées plusieurs fois car elles proposent des projets différents. C'est le signe de la richesse et de la vitalité de ces associations.

Encore une fois, vous demandez un document de synthèse. Vous donnez des chiffres très précis car, comme moi, vous les avez : quand une subvention est proposée, les documents qui nous ont

fournis pour étudier son intérêt nous précisent toutes les subventions attribuées à l'association lors des deux ou trois dernières années. Nous avons donc bien accès à ces documents.

A mon avis, ce mode de gestion qui subventionne les associations à partir des projets montés est partagé par bien d'autres collectivités.

De plus, il ne faut pas être naïf. Quand vos amis sont en responsabilité, comme au Conseil Régional d'Ile-de-France désormais, leur solution pour régler les problèmes que vous semblez soulever est de supprimer toutes les subventions. C'est ce que votre amie Valérie Péresse a fait au Conseil Régional d'Ile-de-France. »

M. le Maire : « Merci. Je voudrais compléter avec quelques points. La Politique de la ville conduit à un émiettement des subventions et ce n'est pas nouveau malheureusement. Je ne suis pas sûr qu'il s'agisse de la meilleure des organisations possibles de l'action publique. Le système est maintenant installé et il est donc difficile de revenir en arrière pour indiquer que telle collectivité ou autorité publique n'interviendra plus sur telle association mais plutôt sur une autre. Ce serait peut-être souhaitable mais aucun gouvernement sur les dernières décennies n'a réussi à modifier cette organisation.

Mais j'y vois quand même un intérêt : elle conduit chaque intervenant public, de la Mairie jusqu'à l'Etat, à s'intéresser à ce qui se passe sur ces territoires qui ont besoin de plus de soutien que les autres. Ces collectivités sont informées des besoins et savent ainsi quels sont les moyens mobilisés.

En complément de la réponse de M. Adrien TIBERTI sur le document de synthèse, je précise que ce document existe pour toutes les associations subventionnées par les collectivités parisiennes (ville et département) : il s'agit de l'annexe au compte administratif, qui est adopté et publié chaque année sur le site *paris.fr*. Une ligne y est consacrée par association, indiquant le montant global des subventions versées par la collectivité. Il s'agit d'ailleurs d'une obligation légale que Paris ne respectait pas jusqu'en 2002, mais elle est scrupuleusement respectée depuis.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

JEUNESSE ET SPORT

2016 DJS 11 Subventions (42.900 euros) à 11 associations sportives locales (11^e)

M. le Maire : « La parole est à Mme Liliane CAPELLE pour présenter cette délibération. M. Jacques LEFORT s'est inscrit. »

Mme CAPELLE : « Merci M. le Maire. Cette délibération qui attribue des subventions à des associations en faveur du sport de proximité revient chaque année à la même période. Le montant global des subventions est de 42.900 € et les associations impliquées sont :

- JUMP-Jeunesses Unies Ménilmontant Parmentier

- Amicale laïque St-Sébastien
- Association sportive du collège Beaumarchais
- Association sportive du collège Lucie Aubrac
- Coraly Twirling Paris 20
- Paris volley club (je pense qu'il va se développer fortement après les Jeux Olympiques et la qualification de l'équipe de France)
- Association parisienne de baby gym ludique
- La Baleine se met à l'Ô (une petite association installée au gymnase Berlemont et que j'ai plaisir à soutenir)
- Association sportive Dumas Voltaire
- Entente sportive et culturelle du 11^{ème}
- K.A.J.Y.N.

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les élus de la Droite et du Centre soutiennent la dynamique sportive au sein de notre arrondissement, tant elle est facteur de cohésion sociale, de santé et de développement personnel. Ces associations sont particulièrement actives et offrent à nos jeunes, et moins jeunes, une pratique sportive de qualité dans l'arrondissement. Vous les avez citées, je vais en souligner certaines :

- JUMP est la 2^{ème} association comptant le plus de licenciés sur Paris. Elle organise des nocturnes dans le gymnase Fontaine au Roi depuis sa réouverture, qui attirent les jeunes demandeurs d'une pratique de qualité
- Les résultats du K.A.J.Y.N. sont à souligner, notamment dans la pratique du karaté car il s'agit du meilleur club de Paris en termes de médailles.
- Le Paris Volley Club, comme l'a évoqué Mme CAPELLE, possède un niveau de compétition régional. Vous l'avez indiqué, il va pouvoir être éventuellement dopé par les résultats de nos sportifs actuels... »

Mme CAPELLE : « Je n'aurais peut-être pas employé le mot « dopé » ! »

M. LEFORT : « On va dire qu'ils vont être « boostés » et pardonnez-moi cet anglicisme. Cela dit, si ce club veut progresser, il lui faudra des heures d'entraînement supplémentaires. Pour avoir des heures d'entraînement supplémentaires, il faut qu'il puisse aller dans de grands gymnases. L'ouverture du gymnase Bréguet devrait permettre d'affecter des petites salles à des clubs qui occupent actuellement partiellement de grands gymnases, ce qui entraîne des conflits sur l'usage de ces gymnases. Ces sujets seront certainement à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

Je voudrais évoquer les associations sportives des collèges. Nous avons compris que ces associations financées par la Mairie donnaient des heures de cours d'enseignement sportif aux enfants. En fin de compte, n'est-ce pas là d'une certaine façon la Mairie qui subventionne l'Education Nationale ? »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Liliane CAPELLE va vous répondre. »

Mme CAPELLE : « Merci M. le Maire. Je ne savais pas que vous aviez un nouvel adjoint au sport, M. le Maire. M. LEFORT, tout ce que vous dites correspond à peu près à tout ce que j'ai dit lors de ma communication au dernier Conseil d'arrondissement et cela me fait plaisir.

Si la JUMP occupe des horaires tardifs, c'est grâce à la nouvelle politique en matière de sport et à l'ouverture des créneaux tardifs aux associations que nous connaissons bien et auxquelles nous faisons confiance. Nous faisons partie des arrondissements expérimentaux, avec deux équipements. Nous sommes très demandeurs de prochaines attributions de créneaux tardifs car il s'agit d'une manière d'augmenter la possibilité d'occupation des équipements.

Pour le Paris Volley Club, la réorganisation va pouvoir se faire avec les salles Bréguet afin de laisser les grandes surfaces pour les sports collectifs. De plus, nous attendons impatiemment la livraison des surfaces de sport à Ménilmontant, qui nous permettront encore plus de décupler les heures au bénéfice des associations de notre arrondissement qui en ont vraiment besoin.

Vous auriez pu citer toutes les associations car chacune d'entre elles ont un intérêt et sont engagées. Nous ne soulignons jamais l'engagement des bénévoles sans que ces associations ne pourraient pas fonctionner.

Concernant les associations sportives des collèges, il ne s'agit pas du tout d'une subvention à l'Etat. Je vous rappelle que les collèges sont de la compétence du Département, en dehors de tout ce qui concerne l'éducation pure. La Ville joue donc son rôle entièrement et pleinement.

Je vous demande de voter cette délibération pour que les associations puissent continuer à œuvrer. »

M. le Maire : « Merci pour toutes ces précisions. Il est vrai que les associations sportives dans les établissements scolaires sont soutenues par les collectivités locales partout en France et c'est une bonne chose. Sans ce soutien, l'Education Nationale n'aurait probablement pas les moyens d'aider toutes ces structures. Il est donc heureux que les collectivités soient présentes pour le faire.

Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je pense que le sentiment de qualité du travail des associations est partagé. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DJS 31 Subvention (16.750 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 11^e

M. le Maire : « La parole est à Mme Liliane CAPELLE. »

Mme CAPELLE : « Il s'agit également d'une subvention qui revient tous les ans pour l'Office du Mouvement Sportif du 11^{ème} arrondissement (OMS). Il n'y a aucune nouveauté. Je vous demande de voter cette subvention afin de permettre à l'OMS de poursuivre son action. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT s'est inscrit. »

M. LEFORT : « Cette délibération nous propose de voter une subvention de 14.000 € à l'Office du Mouvement Sportif du 11^{ème} arrondissement. L'an passé, cette subvention était déjà de 14.000 € alors que les années précédentes, elle était de 16.750 €. On peut bien entendu considérer que la gestion des deniers publics conduit à une certaine raréfaction des subventions aux associations... »

M. le Maire : « Excusez-moi de vous couper la parole, mais le montant de la subvention proposée est de 16.750 €. Elle est donc identique à l'an dernier. »

M. LEFORT : « Effectivement la subvention est bien de 16.750 € comme l'an passé. Mais les années précédentes, elle était plus élevée : environ 19.000 €. Nous retrouverons les bons chiffres dans les textes.

Ces subventions sont donc en baisse depuis deux ans. Je disais qu'on peut le comprendre étant donné l'état difficile dans lequel se situent les finances de la ville de Paris. Néanmoins, il nous paraît important que, pour une structure comme l'Office du Mouvement Sportif du 11^{ème} arrondissement qui est très particulière dans son organisation, l'attention des pouvoirs publics reste bienveillante. Il nous aurait paru préférable que les montants des subventions octroyées les années précédentes soient maintenues. En effet cet OMS fonctionne comme une PME : ils ont du personnel en CDI, des professeurs, et ils ont énormément de pratiquants (1400 licenciés). Même s'ils paraissent avoir une structure solide, ils peuvent être néanmoins fragilisés pour des raisons qui ne sont pas de leur fait. Leur budget annuel est de 400.000 € certes, mais ils ont besoin d'une trésorerie importante car les cotisations ne sont données qu'en septembre, soit neuf mois après le démarrage de l'année. Cela justifie leur fond de roulement.

D'autres raisons les poussent à structurer une trésorerie importante comme les grèves à répétition à Paris. Par exemple, la suppression des activités « bébés dans l'eau » en 2015 a entraîné un remboursement de 16.000 € aux parents alors que l'OMS avait déjà payé les moniteurs. Une professeure qu'ils avaient attaquée aux prud'hommes leur réclamait 170.000 € ; sur un budget de 400.000 €, ce jugement aurait conduit la structure à mettre la clé sous la porte. Puisque nous listons les politiques de la Ville de Paris qui conduisent à fragiliser cette structure, on peut aussi citer l'ARE, la réforme des rythmes scolaires, qui ont fait que les trois encadrants des cours de football du mercredi matin ont dû être remerciés. De ce fait, le nombre de pratiquants a baissé. Je ne vais pas énumérer à l'infini ces exemples mais je peux encore citer l'exemple du spectacle de natation synchronisée vendredi dernier à la Cour des Lions qui a été compromis par une grève annoncée le jour même.

Cet ensemble de phénomènes conduisent à fragiliser les organisations sportives dans le 11^{ème} arrondissement, dont l'Office du Mouvement Sportif. Même si nous allons voter cette délibération, nous aurions aimé qu'elle puisse prendre en compte ces éléments. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Liliane CAPELLE vous répond. »

Mme CAPELLE : « Merci M. le Maire. Il ne faudrait pas tout mélanger. Les grèves ont touché l'OMS et d'autres associations, et chacun a essayé de trouver des solutions. S'agissant du spectacle de natation synchronisée, l'OMS n'est absolument pas concerné. Grâce à la réactivité de M. Jean-François MARTINS et de M. Antoine CHINES de la DJS, des solutions ont été trouvées pour

que cette association puisse maintenir son spectacle de fin d'année. Donc il ne faut pas tout mélanger.

Les subventions étaient ce qu'elles étaient et les budgets sont ce qu'ils sont. Je souhaite simplement vous dire que les disponibilités de l'OMS sont de 464.642,07 €. Je crois qu'ils peuvent avancer avec un tel budget. D'autres associations connaissent de plus grandes difficultés. Il y a eu en effet une seule diminution et non plusieurs. Cette année, en raison des grèves, M. le Maire a souhaité que cette subvention soit identique afin de ne pas pénaliser l'OMS.

Je ne remets pas du tout en cause le travail effectué par l'OMS, je dis que d'autres associations ayant des disponibilités importantes voient leurs subventions diminuer. Il s'agit d'un juste équilibre entre celles qui sont un peu en difficulté et celles qui sont plutôt souples et larges. Il n'y a pas eu de raison pour que l'on diminue cette subvention. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT a demandé à intervenir de nouveau. »

M. LEFORT : « Je souhaite préciser le chiffre qui me manquait tout à l'heure, et je vous prie de m'en excuser : le montant des subventions octroyées à l'OMS avant 2014 était de 26.000 €. »

M. le Maire : « C'est exact. Je pense que Mme Liliane CAPELLE vous a donné l'essentiel des éléments. Il est vrai que l'OMS a une situation de trésorerie relativement confortable et cet élément est pris en compte. Nous avons d'ailleurs évoqué ce motif pour justifier la baisse de subventions l'an dernier. Cette année, la Ville consent à un effort constant, ce qui n'est malheureusement pas possible pour l'ensemble des associations. L'OMS fait donc partie des structures qui sont bien traitées. Il faut prendre cet élément en considération tout en se rappelant que cette subvention de la Ville reste très modeste par rapport au budget global de l'OMS et elle ne conditionne heureusement pas la survie ou la pérennité des actions de l'OMS.

Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITE ET EMPLOI

2016 DAE 16 Cour de l'Industrie (11^e) : signature d'un avenant au BEA avec la SEMAEST et subvention (4.000.000 euros)

M. le Maire : « Je précise que Mme Joëlle MOREL et M. Philippe DUCLOUX ne prendront pas part au vote et à sa formation par le débat, étant donné leurs fonctions au sein du Conseil d'administration de la SEMAEST. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Je voulais indiquer que Mme MOREL ne prenait pas part au vote en fait. »

M. le Maire : « D'accord, l'assemblée est informée. Il s'agit d'une subvention importante de 4 millions d'euros pour permettre la fin de l'opération de réhabilitation de la Cour de l'Industrie au 37 bis rue de Montreuil, un projet que nous apprécions particulièrement. Les premières tranches

ont d'ores et déjà été livrées et la fin des travaux s'approche. Je pense que nous serons tous rassemblés pour fêter ce grand moment qui constituera un élément structurant pour notre arrondissement car notre volonté est de permettre à l'artisanat de conserver sa place dans l'arrondissement. M. Christian SAINT-ETIENNE souhaite intervenir. »

M. SAINT-ETIENNE : « A votre avis, quand seront-ils finis ? »

M. le Maire : « D'ici la fin de l'année, on l'espère. Pour la Cour de l'Industrie à proprement dit, les travaux d'un bâtiment de logements qui n'appartient pas à la SEMAEST mais géré par Batigère sont toujours en cours et devraient finir un peu plus tard. Les ateliers d'artistes devraient être livrés d'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine. En revanche, il y aura encore des travaux sur l'entrée du 37 bis rue de Montreuil pour l'immeuble qui abrite les logements présents gérés par Batigère et le restaurant Tintilou, une des bonnes tables du 11^{ème}.

Nous allons passer au vote. Mme Joëlle MOREL et M. Philippe DUCLOUX ne prennent pas part au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DAE 299 Subvention (20.000 euros) et convention avec la Régie de quartier Fontaine au Roi (11^e)

M. le Maire : « La parole est à Mme Mercedes ZUNIGA. »

Mme ZUNIGA : « Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Cette subvention de 20.000 € est soumise à votre approbation afin d'aider la Régie de quartier Fontaine au Roi à consolider ses activités, après une période difficile où cette association a été confrontée à des problèmes de gestion qui ont conduit à une baisse de l'activité et à fragiliser l'équilibre économique de cette structure.

Le rôle des régies de quartier est de favoriser l'insertion professionnelle des personnes du quartier Politique de la ville et de renforcer le lien social sur le territoire.

A ce titre, la Régie de quartier Fontaine au Roi a bénéficié des subventions du Département et, depuis l'agrément par l'Etat en tant qu'Entreprise d'Insertion, elle bénéficie également d'aides accordées pour les recrutements des bénéficiaires du RSA socle, dont les montants varient en fonction du type de contrat.

Environ 70% des ressources de la Régie de quartier proviennent de son activité économique. Avec une vingtaine des salariés en insertion, elle propose des prestations de nettoyage des parties communes d'immeubles, des parkings, de jardinières et des petits travaux de bâtiment.

L'association a mis également en place des activités pour renforcer le lien social et encourager l'implication des habitants au vivre ensemble dans le quartier, avec l'organisation de diverses initiatives : rencontres conviviales, fêtes de quartier, activités culturelles.

Cette dynamique positive s'est heurtée à de graves problèmes de gestion relevés au 1^{er} trimestre 2015, aujourd'hui en cours de résolution grâce à la mobilisation de son président, des administrateurs, des partenaires et des salariés. Au dernier trimestre 2015, l'équipe a été restructurée, avec une nouvelle directrice et une redéfinition des fonctions de chacun. Cette équipe doit être encore complétée.

Par ailleurs, la Régie de Quartier a pris des décisions fermes afin de réduire les charges (citées dans les documents annexés à la délibération) et de renforcer ses activités autour de trois objectifs :

- Améliorer la qualité des prestations et en développer de nouvelles par de nouveaux marchés. Le schéma de la commande publique responsable adopté par le Conseil de Paris avec l'objectif de doubler le nombre de marchés comprenant des clauses d'insertion (1 million d'heures d'insertion par an) sera certainement un levier important pour les régies de quartier.
- Elargir le recrutement du public en insertion et renforcer leur encadrement.
- Développer les services aux habitants : l'association a décidé de redynamiser la « bricothèque » et un atelier de tricot. Elle va également organiser des ateliers de sensibilisation au respect de l'environnement et à la réduction des déchets ainsi que d'autres initiatives comme le dépôt de paniers de fruits et légumes biologiques.

Ce projet de délibération a justement pour objet de faciliter et de consolider les activités de la Régie de quartier. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation très intéressante qui nous permet d'appréhender l'étendue des actions de cette formidable régie de quartier. Comme vous l'avez dit, cette association est passée par une période un peu difficile ces dernières années et elle est en train de sortir la tête de l'eau, notamment grâce à cette subvention et au soutien de Mme Antoinette GUHL, Adjointe à la Maire chargée de toutes les questions relatives à l'économie sociale et solidaire, à l'innovation sociale et à l'économie circulaire. M. Pierre JAPHET s'est inscrit. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Je voulais souligner que le service de bricothèque est un service à la fois innovant, écologique et solidaire. Il faut que nous arrivions à encourager, à soutenir et à développer ce type de service dans l'arrondissement. Nous connaissons aujourd'hui le partage d'objets au travers du partage des véhicules avec Autolib' ou Vélib'. Mais le partage d'objets ne se résume pas seulement aux moyens de transports, il concerne également les outils de bricolage, l'électroménager, et pourquoi pas les œuvres d'art. Ce sont des innovations qui sont à la fois sociales et solidaires car elles rendent des biens et des services plus accessibles à tous, et en particulier aux plus modestes. Ces services sont également écologiques car ils permettent à toutes ces personnes de bénéficier du service sans rajouter de la consommation à la consommation, tout simplement en partageant des objets et en augmentant la « valeur d'usage » de ces objets. Il est donc important que ce type de service se développe. La transition écologique se fera de cette manière, en particulier dans les villes. Merci. »

M. le Maire : « Absolument. J'ajouterais même que le travail de la Régie de quartier permet de faire la synthèse entre cette démarche écologique et une démarche sociale qui est nécessaire sur ce quartier. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Je souhaite compléter ce qui vient d'être dit. A la demande de la Ville, et notamment de Mme Antoinette GUHL, la Régie de quartier va expérimenter la mise en place d'un kiosque du partage : comme un troc gratuit, les habitants seront amenés à apporter des

objets qu'ils n'utilisent plus pour que d'autres personnes les prennent. Ce kiosque du partage sera expérimenté dans d'autres arrondissements avant d'être généralisé. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Je souhaite rappeler le plaisir que nous avons à travailler avec la Régie de quartier pour des prestations supplémentaires de nettoyage sur la Place de la République et dans le quartier Fontaine au Roi. Elle intervient aux côtés des agents de la Ville, notamment l'après-midi. Cela va dans le sens du développement du nettoyage pour mieux l'adapter aux nouveaux usages des Parisiens. Nous souhaitons le développer partout. En tout cas, on le fait très utilement avec la Régie de quartier dans une partie de l'arrondissement et nous souhaitons aller plus loin. Merci. »

M. le Maire : « Tout à fait. La Régie de quartier contracte aussi avec Enedis (ex-ERDF) pour la pose des compteurs Linky. Cette pose est effectuée par des personnes du quartier qui se rendent chez les habitants et les commerçants. La Régie génère de l'emploi local et les exemples sont très nombreux : à travers l'action de propreté évoquée par M. LEBON, les réunions publiques que nous organisons ou les réunions de conseils de quartier.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DAE 297 Versement de 15 aides exceptionnelles de solidarité aux commerces proches des lieux des attentats du 13 novembre 2015

M. le Maire : « M. Philippe DUCLOUX va nous expliquer le cadre de cette délibération. Mme Nicole SPINNEWEBER s'est inscrite. »

M. DUCLOUX : « Il s'agit d'une très belle délibération M. le Maire. Elle concerne un complément de l'aide que nous avons apportée lors d'un Conseil précédent, suite à un travail de fourmi que nous avons mené auprès des commerçants du 11^{ème} arrondissement (également en lien avec nos collègues du 10^{ème} arrondissement) sur cette volonté, avec l'Association Française des Assurances, de pouvoir indemniser les commerçants qui subissaient indirectement les suites des attentats du 13 novembre.

C'est un travail de longue haleine. Hier encore, avec M. le Maire, nous étions auprès des commerçants du quartier Bastille-Keller-Sedaine-Taillandier-Faidherbe car nous lançons des animations. Au-delà des aides apportées par cette délibération, nous allons mener un travail pour soutenir les animations auprès des commerçants. Demain, un certain nombre d'animations sont prévues dans le cadre de la Fête de la Musique, y compris tard dans la nuit dans un lieu emblématique de la rue de Charonne, le Baïona Café (qui a été amené à accueillir de nombreux blessés le soir des attentats). Je vous invite donc à vous déplacer dans les quartiers concernés.

Ces aides sont indispensables car elles sont en faveur du développement et de l'activité économiques, et également de la création d'emploi. Nous devons impérativement soutenir tous ces commerces. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à rajouter une partie des commerçants. Il nous semblait indispensable de n'oublier personne car notre devoir est d'être aux

côtés de celles et ceux qui ont subi ces dramatiques évènements du 13 novembre. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Nous approuvons bien évidemment l'attribution d'une aide exceptionnelle à douze commerçants exerçant dans le 11^{ème} arrondissement et qui ont été impactés par les attentats du 13 novembre 2015. Nous approuvons d'autant plus que ces commerces sont, pour l'essentiel, situés dans un périmètre qui continue à subir les conséquences des manifestations contre la Loi Travail et des rassemblements Nuit Debout qui ont entraîné à leurs marges des actions particulièrement violentes de la part de casseurs.

Ces manifestations, dont nous ne contestons évidemment pas la légitimité démocratique, par les débordements qu'elles ont engendrés, ne sont pas sans conséquences sur l'image de nos quartiers et sur l'activité des commerces locaux. Certains sont directement victimes de destructions matérielles qui pourraient être prises en charge par les compagnies d'assurances, à condition qu'ils aient souscrit aux options vol, vandalisme ou perte d'exploitation, ce qui n'est pas nécessairement le cas de tous les commerçants confrontés à des difficultés d'équilibre d'exploitation les conduisant à des arbitrages drastiques entre les charges qualifiées de facultatives.

L'image dégradée de la sécurité dans nos quartiers qui perdure a des conséquences négatives sur le niveau d'activité des commerces, dont certains sont maintenant confrontés à des problèmes de trésorerie dramatiques parfois aggravés par des augmentations des prélèvements RSI, et par des hausses de loyer qu'ils subissent lors des échéances de leurs baux commerciaux et qui sont sans commune mesure avec leur situation commerciale actuelle. Ajouté à cela une météo particulièrement défavorable. Vous devez être conscients de la situation d'urgence dans laquelle se trouve nombre de petites entreprises qui constituent le tissu économique de notre arrondissement.

Si nous approuvons totalement cette nouvelle liste de bénéficiaires de l'indemnité exceptionnelle liée aux attentats de novembre 2015, nous insistons sur le fait qu'il est urgent de trouver des solutions pour soutenir l'activité commerciale et artisanale en difficulté dans nos quartiers, et aider les entrepreneurs à trouver des solutions face aux difficultés de trésorerie qu'ils rencontrent, par des reports ou des exonérations temporaires de taxes locales par exemple. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Philippe DUCLOUX va répondre. »

M. DUCLOUX : « Quand j'évoquais les aides liées à l'Association Française des Assurances, je rappelais que, dès le 24 novembre, M. François VAUGLIN et moi-même avons réuni tous les acteurs concernés autour de la Préfète de Paris, et avec M. Moretti qui était l'interlocuteur unique pour les commerçants, pour faire en sorte que les problèmes d'impôts ou de taxes puissent être pris en compte par les pouvoirs publics. Le Maire du 11^{ème} arrondissement est également intervenu, en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie, auprès des banques pour qu'un effort soit fait spécifiquement en direction des commerçants du 11^{ème} arrondissement.

Au-delà des attentats, vous évoquiez également les difficultés économiques de tous ordres. Il est vrai que la désertion des touristes dans le 11^{ème} arrondissement suite aux attentats a représenté une difficulté supplémentaire pour l'activité économique. Je l'ai déjà dit lors d'une précédente intervention, je pense particulièrement à l'hôtel Boutet qui a ouvert le 18 novembre dans la rue Faidherbe.

Aujourd'hui, nous sommes dans une phase où nous aidons lorsqu'il est possible de le faire. Nous apportons ces aides exceptionnelles à douze commerçants du 11^{ème} arrondissement et à trois commerçants du 10^{ème} parce que nous avons pu avoir cet accord avec l'Association Française des Assurances. Nous ne pouvons pas systématiquement apporter une aide car ce n'est pas dans un cadre local des prérogatives de la municipalité.

Vous évoquiez également votre volonté d'éviter toute taxe supplémentaire. Je rappelle que la Ville a exonéré de taxes relatives aux droits de terrasse et d'enseigne, pendant six mois et plus, des commerçants directement impactés.

Vous parliez de solutions pour relancer l'activité. J'ai insisté sur les animations dans mon propos liminaire. Nous avons tenu à ce qu'une part de cette aide soit consacrée aux animations, car elles attirent les gens. Hier, nous étions sur le quartier Carré Bastille et sur le quartier Faidherbe avec beaucoup de monde, dont mes collègues Florent HUBERT et Jean-Pierre CORSIA. L'objectif est de ramener des clients et des touristes auprès de nos commerçants.

Je veux également rappeler un élément fort de ce que nous avons fait et de ce que nous pouvons faire en tant que mairie d'arrondissement : nous avons créé trois associations de commerçants depuis les attentats. Le fait de fédérer les commerçants entre eux donne la possibilité de les aider. Il y avait par exemple une délibération pour financer les illuminations de fin d'année. Hier, un vide-grenier et une brocante ont été organisés, financés aux trois tiers, permettant à l'arrivée d'embellir les quartiers. Nous y travaillons et nous faisons tout notre possible pour que les associations déjà créées ou en cours de création puissent intervenir.

Outre le programme très intéressant de la Fête de la Musique demain, des commerçants prendront des initiatives en septembre. Par exemple, Charly le poissonnier organisera une grande manifestation « Vinaigrette » le 25 septembre sur le boulevard Richard Lenoir, qui permettra de fédérer tous les commerçants situés autour de la rue Oberkampf. M. Francois VAUGLIN et moi-même aimons la qualité, et nous sommes fiers lorsque des entrepreneurs s'installent dans le 11^{ème} arrondissement. Je pense à Pierre Sang qui a fait un gros travail dans le 11^{ème} arrondissement. Ces personnes travaillent à la création d'emploi et à l'insertion, éléments que nous défendons dans l'arrondissement. Mme SPINNEWEBER, sachez que nous sommes vraiment attentifs depuis le 13 novembre à ce que l'activité économique soit pleine et entière dans le 11^{ème} arrondissement.

Je ne reviendrai pas sur les autres propos que vous avez tenus car ils ne relèvent pas de la mairie d'arrondissement. Il s'agit d'un autre débat dans un autre cadre. Mais, en fonction de notre domaine de compétence, nous sommes amenés à intervenir comme nous le devons et vous savez que nous le faisons. »

M. le Maire : « Absolument. Même si aucun dispositif n'est parfait, le système de guichet unique mis en place par l'Etat a permis de traiter de nombreux dossiers. Des commerçants m'ont indiqué qu'ils n'ont pas eu la réponse souhaitée. Je suis intervenu à nouveau auprès du Ministre chargé des finances qui m'a favorablement répondu et j'ai pu rassurer ces commerçants du traitement de leur dossier. Nous suivons la situation de très près, dans le contexte évoqué par M. Philippe DUCLOUX.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

URBANISME

2016 DU 129 Constat de désaffectation, déclassement du domaine public d'emprises communales et cession de volumes et droits à construire attachés à Paris Habitat - OPH - Opération d'aménagement Ménilmontant (11^e)

V11201628 Vœu relatif à la sauvegarde du stade Ménilmontant suite aux incohérences entre permis de construire et délibération initiale

M. le Maire : « La délibération 2016 DU 129 relative au TEP Ménilmontant sera rapportée avec le vœu de M. Jacques LEFORT. Je vais donc passer la parole à M. Patrick BLOCHE afin qu'il présente la délibération, puis M. Jacques LEFORT pour qu'il présente son vœu et intervienne sur la délibération par la même occasion. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Très logiquement, nous évoquons à nouveau ce soir en Conseil d'arrondissement l'adresse du 49-53 boulevard de Ménilmontant, mais aussi celle du 7-15 passage de la Folie Regnault et du 6 rue René Villermé. Il s'agit de l'opération d'aménagement urbain dite Ménilmontant. L'objet de la délibération qui nous est soumise ce soir est de rendre plus simple la réalisation de tous les projets prévus sur cette parcelle : constructions de logements sociaux, d'équipements sportifs, d'un espace vert et d'un centre de valorisation et d'apport des encombrants.

La Ville est propriétaire de cette parcelle, constituée au nord par la paroisse Notre-Dame du Perpétuel Secours et au sud par l'actuel TEP (terrain d'éducation physique) et ses annexes. Compte tenu de la forte imbrication entre les logements et les équipements publics à réaliser, et encore plus pour permettre la concomitance des opérations, la délibération vise d'abord à ce que la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des constructions soit confiée par la Ville à Paris Habitat, dans une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des équipements publics, signée le 4 juillet 2013.

Les modalités de cession ont été formalisées par un protocole entre la Ville et Paris Habitat en avril 2013, la Ville restant propriétaire des volumes correspondant aux équipements publics.

Par anticipation du débat que nous allons avoir suite à la présentation de cette délibération, je précise que préalablement à la cession, le protocole d'avril 2013 a par ailleurs prévu la réalisation d'opérations préalables, parmi lesquelles le transfert des activités de l'ancien TEP et de ses annexes sur un autre site, pendant la durée des travaux. Ces activités sportives reviendront sur le TEP reconstitué à la fin de l'opération.

En résumé, la délibération vise à constater la désaffectation de l'emprise de l'ancien TEP et le déclassement du domaine public de cette emprise. Ce déclassement est préalable à la cession à Paris Habitat des volumes et droits à construire associés de la Ville de Paris situés sur cette emprise au prix de 5.064.264 € HT, avant indexation. Parallèlement, des coûts de dépollution et des travaux de confortation s'avérant nécessaires, la Ville s'engage à rembourser Paris Habitat à hauteur du montant prévisionnel de 442.941 € HT. De fait, cette délibération permettra à la

Maire de Paris de signer avec Paris Habitat tous ces actes et d'autoriser la participation de la Ville de Paris à toute association syndicale qui pourrait éventuellement être créée. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je passe la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Le stade de Ménilmontant ne finit pas d'agrémenter nos Conseils d'arrondissement. Mais il y a une raison à cela : nous sommes dans une phase du projet assez sensible où les choses se feront ou ne se feront pas. M. LEBON, vous disiez que les riverains étaient particulièrement enthousiastes à l'égard de ce projet puisque vous l'avez constaté pendant les élections et que ce bureau de vote a fait un bon score, en tout cas ce sont vos éléments de langage.

Il y a actuellement deux recours contre ce projet. Allez vous promener, vous verrez que les gens ne sont pas si enthousiastes. L'association du jardin partagé, qui conservait jusqu'ici une neutralité bienveillante, est sortie de ses gonds quand elle a vu la réalité du projet. On ne peut donc pas dire que ce projet soit populaire, même si vous aviez enfoui la réalité de ce projet, comme une déchetterie, à une époque. Le projet tel qu'il est présenté actuellement est très différent de la délibération de 2013 que vous aviez votée lorsque vous étiez élu.

Puisque nous parlons de la délibération 2016 DU 129 sur le déclassement du domaine public, en page 6 du protocole d'accord avec Paris Habitat, il est bien fait mention d'un jardin de 600 m² en pleine terre. Où sont ces 600 m² en pleine terre ? Peut-être sous la voie d'accès pompiers qui est pavée ? En tout cas, je n'ai pas trouvé cette surface dans aucun document. Ces schémas étaient ceux qui étaient promis à la population en 2013 mais ils ne sont pas ceux du projet actuel. Dans la délibération précédente sur le CVAE (centre de valorisation et d'apport des encombrants), nous avons des plans que nous pouvons commenter. Ces plans ne correspondent absolument pas au projet actuel mais au projet initial de 2013.

Voici les raisons pour lesquelles nous avons décidé de faire ce vœu :

Je vais vous citer les écarts entre ce que vous aviez promis et ce qui est prévu dans le projet actuel :

- *La surface des espaces verts.* J'ai déjà cité les 600 m². Actuellement, il s'agit d'une collection de « confettis » de 6 à 40 m², dont certains sont exposés plein nord ou sous le porte-à-faux du terrain de basket. Ce n'est pas le jardin dont la majorité socialiste pouvait rêver et qu'elle avait promis aux habitants. Il s'agit en fait d'une espèce de petit espace de 100 m² tout au plus, agrémenté de 3-4 arbres en bacs à défaut de zone de pleine terre. Certains seront sous le nez de logements sociaux en rez-de-chaussée adjacents. Ce n'est pas du tout ce que mérite notre arrondissement pour cet endroit.
- *Le projet de site pilote sur le plan de la biodiversité.* Finalement son caractère est très artificiel du fait de la fragmentation des espaces végétalisés. Tout ceci est précisé dans mon vœu.
- *Le terrain de basket.* Vous aviez promis un terrain de basket en indiquant que la surface au sol du terrain ne serait pas diminuée. La réalité est que ce terrain de basket sera très certainement fermé le soir du fait que le ballon rebondit à 5 mètres des fenêtres des habitants du passage de la Folie Regnault, au moment où les enfants ont envie de jouer après leurs cours. La surface réellement disponible pour la jeunesse du 11^{ème} arrondissement n'est pas du tout celle qui était prévue.

- *Les logements sociaux.* Effectivement, vous construisez plus de 80 logements sociaux sauf que certains sont littéralement sacrifiés par le projet. Je pense par exemple à ceux qui auront leurs fenêtres à l'aplomb de la rampe d'accès à la déchetterie, sachant qu'elle a une pente de 16 % et que les camions qui l'empruntent ne sont pas tous des petits camions. Je vous laisse imaginer le bruit et la pollution qu'engendreront ces engins, sans parler des problèmes à la sortie du CVAE lorsque les camions voudront tourner et traverser le trottoir et la piste cyclable. Tout ceci n'est absolument pas prévu.
- La visibilité de l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours est complètement condamnée par ce projet.

M. BLOCHE, vous avez cité l'argent que Paris Habitat s'était engagé à verser à la Ville de Paris. Cela ne prend pas forcément en compte les aléas géologiques, ni les aléas en termes de dédommagement des habitants et des riverains dont le calme sera compromis par ce projet et qui demanderont très certainement des compensations à la Mairie.

Je ne peux pas terminer ce vœu sans parler de ce fameux 1 % de trafic supplémentaire dont vous nous « bassinez les oreilles », excusez-moi du terme, depuis un certain nombre de conseils d'arrondissement, comme si 1 % ne représentait rien. En fait quand on parle de trafic, ce qui est le plus important est de savoir à quel moment ce pourcentage se rajoute : une file de véhicules dont la longueur est inférieure à la distance entre deux feux ne gêne absolument pas la circulation. Mais dès l'instant qu'un véhicule supplémentaire rallonge cette file, il obstrue le carrefour en amont ainsi que tout le quartier. Vu le trafic que ce CVAE va engendrer dans le quartier, il est fort à parier que nous aurons une obstruction supplémentaire de ce quartier aux heures où il le mérite le moins. Les détails de ces calculs et la raison de notre crainte d'une obstruction du quartier sont indiqués dans mon vœu.

Vous indiquez aussi dans cette délibération autorisant le déclassement du domaine public, qu'il est désaffecté. Non, il n'est pas désaffecté, c'est la Mairie qui a abîmé les terrains pour leur donner un air de zone désaffectée. Mais si vous l'aviez laissé ouvert, les jeunes auraient continué à venir jouer au basket. L'association du jardin partagé y a fêté récemment la fin de l'année. L'endroit vit, il n'est pas désaffecté.

Par ce vœu, je voulais rappeler qu'il n'est peut-être pas encore trop tard pour revoir le projet. Ce projet sera très certainement un « nid à conflit » entre sportifs et voisins. Il ne sera pas le projet que nous avons pu rêver en termes de surfaces au sol de jardins partagés en pleine terre, où de beaux arbres auraient pu s'épanouir. Non, il s'agit juste d'un projet qui va devenir très cher pour la Ville en termes de travaux imprévus et d'indemnisation des riverains contre le bruit.

Ce projet peut être actuellement revu de façon à ce que la Mairie prenne en compte l'ensemble des remarques des habitants, avec une vraie concertation. Nous ne cessons de réclamer cette concertation. Elle a été totalement confidentielle sur ce projet.

Et puisque nous modifions le Plan Local d'Urbanisme, autant se saisir de cette opportunité pour avoir la possibilité de classer ce terrain en zone urbaine verte non constructible, et permettre ainsi à ce que tous les jeunes de Belleville et des Amandiers puissent continuer à venir se dépenser dans un endroit où ils ne gênent personne. Il n'est pas encore trop tard M. le Maire. »

M. le Maire : « Le groupe écologiste s'est inscrit. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Pour compléter ma précédente intervention concernant la construction du centre de valorisation des encombrants, les élus écologistes souhaitent intervenir sur la délibération concernant la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle TEP Ménilmontant. M. Pierre JAPHET interviendra sur le vœu déposé par M. Jacques LEFORT.

Si le centre de valorisation des encombrants est un projet globalement positif pour les Ecologistes, à condition que la Ville de Paris se donne les possibilités d'accompagner les riverains, le projet global du réaménagement de la parcelle est loin d'être abouti. Entre les projets présentés pendant les réunions publiques et les documents du permis de construire, il y a des différences. Ces différences sont importantes, tout particulièrement en ce qui concerne les espaces verts. Je décline ces différences en quatre points :

- 1) Dans les réunions publiques, était expliqué que le centre de valorisation des encombrants serait enterré pour permettre de dégager un espace de pleine terre le plus grand possible au-dessus du centre de la parcelle, en prévision de l'implantation d'un jardin public. Sur les plans de Paris Habitat en février 2016, la terre pleine se réduit à une minuscule surface de 100 m².
- 2) Dans la délibération est mentionnée, comme dans les réunions publiques, la réalisation d'une promenade piétonne plantée et végétalisée, comprenant un espace vert accessible et un jardin partagé d'une surface totale de 1120 m². Là aussi, les plans de Paris nous disent tout autre chose : le jardin s'est transformé en 600 m² d'espace végétalisé, parcellisé en escalier au bord des fenêtres des appartements situés en rez-de-chaussée. Comment peut-on construire et densifier à ce point ?
- 3) Les parcelles, propriétés de la Ville, sont entre autres la parcelle BN51 et la parcelle BN 60. La parcelle BN51 correspond à l'ancien terrain d'éducation physique, aux lignes de course et au boulodrome. La parcelle BN60 correspond à l'église, à son presbytère et à son jardin. Lors des concertations, les documents et les dessins projetés correspondaient à l'ensemble de la parcelle, soit 9152 m², et permettaient de considérer que la parcelle BN51 (qui longe l'église) serait intégrée à ce réaménagement de la parcelle. Y figuraient alors une belle perspective entre le passage de la Folie Regnault sur l'église, une ouverture sur le presbytère et son jardin, l'accès aux grands arbres et aux espaces bien végétalisés. En réalité, le permis de construire montre qu'il n'y a pas d'accès entre les deux parcelles. Le jardin public ne communiquera pas avec le jardin du presbytère. La parcelle réaménagée est donc seulement de 5400 m². Comment peut-on construire ainsi, densifier à ce point, construire des zones minérales et ne pas préserver des zones où l'eau puisse s'infiltrer ? Les dernières inondations nous ont montré combien cette question est primordiale.
- 4) Lors de la concertation, les toitures des bâtiments étaient végétalisées et accessibles au public. Certaines accueillait même un jardin partagé. Aujourd'hui, les terrasses végétalisées sont réduites et beaucoup moins nombreuses. Elles ne sont pas ouvertes au public, elles seront seulement accessibles aux locataires des immeubles.

Pour les Ecologistes, ce projet comporte des atouts, notamment le centre de valorisation des encombrants. Mais je viens de vous indiquer ce que Paris Habitat s'apprête à construire et ce n'est pas à la hauteur des promesses.

Face à cette situation, nous pouvons mener une politique de l'autruche, en espérant que les habitants ne verront pas les différences entre ce qui a été promis et ce qui est réalisé. Cette politique ne fonctionnera pas, elle amènera des crispations, des ressentiments, des colères, des

recours judiciaires. Il est encore temps de remettre ce projet sur de bons rails. Il faut que Paris Habitat et les services amendent le projet. On ne peut pas densifier encore et encore. A force de tasser, ça va craquer. Les Ecologistes tirent la sonnette d'alarme. Nous nous engageons sur une mauvaise voie. C'est pourquoi le groupe écologiste votera ce soir contre la désaffectation et le déclassement du domaine public de cette parcelle. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « M. LEFORT, vous savez que nous partageons beaucoup des constats et des inquiétudes que vous relayez dans votre vœu, puisque nous les avons nous-mêmes relayés lors de la question orale que nous avons posée au dernier conseil d'arrondissement. Nous les partageons tout simplement parce que ce sont les inquiétudes et les constats qui sont soulevés par les riverains et par les habitants concernés par ce projet.

Pour autant, un certain nombre de choses attirent notre attention. Autant nous sommes concernés, comme vous, par l'impact sur les habitants, nous ne sommes pas d'accord au sujet de l'impact sur le trafic du boulevard, qui est effectivement négligeable. Je pense qu'il n'y a pas besoin de « charger la barque » sur ce projet et d'ajouter des problèmes là où il n'y en a pas.

Sur le fond, nous savons que vous êtes opposés à la construction d'un CVAE, contrairement à nous qui y sommes favorables. Pour cette raison, nous avons choisi de nous abstenir sur votre vœu. »

M. le Maire : « Les séances de ce Conseil se suivent et se ressemblent. Je constate que nos débats peuvent être riches et menés avec la plus grande sincérité et bonne foi dans les arguments échangés. Mais cela ne convainc pas les uns et les autres. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT et M. Christian SAINT-ETIENNE. »

M. LEFORT : « J'apporte une petite précision sur votre dernière intervention M. JAPHET : nous avons évoqué le CVAE dans une précédente délibération et les élus de la Droite et du Centre ont précisé que nous ne sommes pas contre en soi le fait de faire un CVAE. Lors d'élections nous avons mis dans notre programme le projet de faire plusieurs CVAE au sein de l'arrondissement. Nous sommes contre le fait qu'il soit dans ce projet, à cet endroit, mal engoncé et mal organisé. C'est le projet dans son ensemble qui nous conduit à revoir notre position et à être contre ce CVAE. Mais nous ne sommes pas contre les CVAE en général. »

M. SAINT-ETIENNE : « Indépendamment de la question du CVAE, il y a la question entre l'écart entre les plans des projets annoncés et les plans qui sont présentés maintenant. C'est très sérieux et préoccupant, notamment la disparition des surfaces de jardin ou de sport. Nous sommes totalement d'accord avec le groupe écologiste sur le fait qu'il faut au minimum revoir le projet. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Patrick BLOCHE va démontrer que le projet n'a pas substantiellement évolué entre ce qui a été annoncé et ce qui est au permis de construire. Il répondra également à l'ensemble des interventions. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Merci pour cette stéréophonie, même si la musique est un peu répétitive. La musique répétitive est un genre musical en tant que tel. Je m'en excuse auprès de celles et ceux qui suivent attentivement les séances du Conseil du 11^{ème} arrondissement, je vais hélas être amené à développer les mêmes arguments. Je vais le faire de manière concise mais je

souhaiterais néanmoins le faire point par point, pour qu'il ne soit pas fait procès à la plus grande partie de la majorité municipale en plus de cacher certains éléments.

Je vous rejoins totalement M. le Maire, le projet n'a en rien changé depuis 2013. C'est une affabulation de l'affirmer ainsi. Si je reprends le vœu de M. LEFORT, malgré le fait que deux recours soient déposés (un « dans les tuyaux », l'autre encore au stade contentieux mais qui deviendra un recours devant les juridictions), le projet n'en est pas suspendu pour autant.

Ce projet répond parfaitement à une exigence d'intérêt général. Je l'ai rappelé en présentant la délibération : nous aurons sur cette parcelle des logements sociaux en conséquence, des équipements sportifs avec des possibilités d'activités sportives décuplées et des jardins partagés. Par rapport à la situation actuelle, on avance le jardin géré par l'association « Pouce on plante ! ». Mais je rappelle, pour ceux qui ne connaissent pas l'histoire de ce projet, que la convention avec cette association ne date que de 2010 et qu'il a fallu raser un bâtiment en bordure du passage de la Folie Regnault parce qu'il y avait un projet de gymnase dans ce passage à l'époque où M. Georges SARRE était maire. Si l'on prend la parcelle originelle, il n'y avait aucun espace vert sinon la création de cet espace vert prévu comme temporaire dès le début.

Il y aura également un CVAE. Il s'agit de la seule divergence manifeste entre les groupes Les Verts et Les Républicains. M. LEFORT, vous vous offrez la facilité de dire que vous êtes pour un CVAE mais pas à cet endroit. Et si on prévoit un autre endroit, ce ne sera sans doute pas le bon non plus. A un moment donné, il faut que les CVAE s'implantent et en l'occurrence, ce CVAE en sous-sol est une opportunité pour toutes celles et tous ceux qui sont attachés à la propriété dans notre arrondissement et à notre qualité de vie en général.

Concernant les surfaces allouées aux espaces verts, les espaces végétalisés accessibles au public (hors jardins partagés et hors surfaces minérales) sont de 670 m². Si j'ajoute les 100 m² de jardins partagés, la surface totale est de 770 m² dont 385 m² en pleine terre, soit la moitié. Je réfute donc totalement les chiffres que vous avancez. En plus, il y aura une végétalisation complémentaire avec les 400 m² de toitures végétalisées dont 135 m² de plantations hautes. 300 m² de ces surfaces seront accessibles depuis les parties communes des logements. Nous avons d'ailleurs envisagé que certaines de ces toitures végétalisées en hauteur puissent être accessibles pour y installer des jardins partagés. Cela ne s'avère pas possible et seront donc accueillis sur les toitures uniquement les jardins à la disposition des locataires de cet ensemble immobilier.

La seule suppression qui a dû être actée est la suppression d'un bosquet central qui n'a pas pu être conservé dans le projet final à cause du passage d'une voie pompiers. Je pense que personne ne va regretter le bosquet central quand la sécurité des futurs habitants est en jeu.

La surface des équipements sportifs est maintenue et elle est même supérieure : dans le projet initial, elle était de 2880 m² ; elle est actuellement de 2950 m². Nous avons donc gagné 70 m² auxquels il faut ajouter 4060 m² de parties annexes (vestiaires et bureaux).

Ces équipements sportifs, appelés génériquement TEP Ménilmontant, seront composés d'un terrain de football à 7, d'un terrain de basket-volley, d'une piste de course et d'une piste de saut en longueur, autrement dit deux terrains et deux pistes. La construction d'un gymnase de type C constituera un terrain supplémentaire. A l'arrivée, il y aura donc deux pistes et trois terrains qui vont largement au-delà de ce que permet le TEP actuel en termes d'activités sportives.

Les horaires d'accès des futurs équipements sportifs seront très certainement basés sur les horaires habituels des gymnases et en fonction des saisons : 8h-22h. Pour mémoire, le TEP actuel ferme selon les saisons entre 18h30 et 21h.

Je tiens à rassurer toutes celles et tous ceux qui craignent le fait que taper dans un ballon fasse un bruit insupportable pour les riverains et les habitants :

- Paris Habitat a sollicité un acousticien renommé (M. Vincent Hedont de la société CCVH) afin de travailler à minimiser l'impact sonore des futures activités qui auront lieu sur le site.
- Un pare-ballon est prévu en maille métallique souple (modèle Xtend de chez Carlstahl). Son système de fixation (sur câbles tendus ou en enroulement lisses acier) permet d'éviter les bruits de « cliquetis » sur les poteaux pare-ballons. La maille étant souple, aucun bruit d'impact ne se fera sur le pare-ballons.
- Le sol sera en gazon synthétique (praticable multisports), revêtement limitant fortement les bruits d'impact.

Le prix reste le prix que j'ai annoncé dans la délibération. C'est ce prix qui sera payé par Paris Habitat à la signature de l'acte, soit 5.064.264 € HT. Je ne reviens pas sur les frais de dépollution qui seront remboursés par la Ville à hauteur de 442.941 € HT.

Le sujet des flux de circulation liés à l'accès au CVAE a été évoqué à l'occasion de plusieurs réunions publiques portant sur ce projet. Je rappelle que les accès au CVAE (entrées et sorties) représenteront un flux de 80 à 100 véhicules légers. Il n'y aura que 6 poids lourds par jour. Ces véhicules seront ceux de la DPE pour l'enlèvement des caissons.

Selon les pointages réalisés en 2012 par la Direction de la Voirie et des Déplacements, 10 000 véhicules circulent sur le boulevard chaque jour. On voit bien que l'impact sur la circulation est quasiment nul.

J'ai déjà évoqué le jardin partagé avec un conventionnement depuis 2010 et la restitution de ce site depuis le 15 juin dernier. Je rappelle que deux réunions de co-construction du futur jardin partagé ont eu lieu en Mairie du 11^{ème} arrondissement, avec l'association Pouce On Plante ! et Paris Habitat, les 17 mars et 14 avril derniers. Depuis, M. le Maire a eu moult contacts par courrier ou de visu avec cette association.

Pour rappel, cette opération a fait l'objet de multiples concertations : questionnaire dans la lettre d'informations d'octobre 2012, réunions d'échanges avec les comités de suivi local, et trois réunions publiques organisées à la Mairie du 11^{ème} arrondissement les 17 décembre 2012, 17 juin 2013 et 4 juin 2014. Je ne compte pas toutes les fois où ce sujet a été évoqué lors des réunions du Conseil de quartier Léon Blum-Folie Regnault. D'ailleurs, une conseillère de quartier était membre du jury qui a choisi le lauréat d'architecture.

Aujourd'hui, à travers la délibération, nous déclassons le TEP. A titre indicatif, il y aura le décapage et puis le piquetage (identification des réseaux existants) à partir du 11 juillet. Les fouilles de l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) auront lieu après, soit fin juillet.

En résumé, votez la délibération et rejetez le vœu. »

M. le Maire : « Voilà un parfait résumé ! Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. LEFORT. »

M. LEFORT : « M. BLOCHE, il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Je pense que nous irons ensemble après l'inauguration compter le nombre de mètres carrés de jardin en pleine terre. Si jamais les 600 m² en pleine terre annoncés dans la délibération de 2013 n'y sont pas, nous échangerons une bouteille ou autre chose, vous choisirez votre arme. En tout cas, ce n'est pas à force de vous répéter que... »

M. BLOCHE : « Faites attention, j'ai fait treize ans d'escrime M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « J'en prends note. Néanmoins, ce n'est pas en répétant une contrevérité qu'elle devient vérité. Je pense que la Mairie est clairement en train de s'embourber dans une voie qu'elle pourrait regretter, étant donné le nombre de contrevérités que j'ai entendues dans votre intervention. »

M. le Maire : « Je suis assez surpris par le ton qui est employé pour ce débat. Ce n'est pas le premier que nous faisons sur le sujet et probablement pas le dernier car d'autres délibérations seront à venir étant donné l'ampleur et la complexité du dossier. Il est donc normal que nous soyons régulièrement amenés à débattre du sujet.

Les chiffres et les données factuelles communiqués par M. Patrick BLOCHE ne sont pas des contrevérités, ce sont des faits qui sont consultables dans des documents comme le permis de construire. Après, chacun peut les interpréter à sa façon. Lorsque j'entends que les surfaces de jardins auraient réduit parce que les surfaces de jardinières ne devraient pas être comptées comme surface de jardin, je me demande qui a édicté cette règle. Depuis le début, les surfaces annoncées prennent en compte les surfaces de jardinières. Il s'agit bien d'un endroit où il y aura de la terre et des plantes qui pousseront et permettront d'avoir de la végétation et la faune correspondante. M. Patrick BLOCHE évoquait en totale transparence les raisons techniques qui ont conduit à passer de 7 à 11 arbres de haute tige. Le nombre d'arbres sera néanmoins préservé car les arbres de haute tige ne pouvant pas être replantés seront remplacés par des arbres de plus petit développement. Des arbres seront donc présents, ils feront de l'ombrage et contribueront à un joli aménagement paysager.

Je vous donne également rendez-vous à la livraison. Je suis bien convaincu que le geste qui aura été accompli fera alors l'unanimité car qui peut dire aujourd'hui que nous n'avons pas besoin de logement social dans le 11^{ème} arrondissement ? Qui peut dire qu'il n'y a pas de problèmes de traitement des déchets, d'évacuation des encombrants et de recyclage, et donc qu'il n'y a pas besoin d'un point relais encombrants pour assurer le tri ? Qui peut dire qu'il n'y a pas besoin de plus de surfaces de sport, et à des horaires élargis ? J'ai entendu que les horaires d'ouverture du TEP seraient plus élargis que celles d'un équipement sportif. Ce n'est pas la réalité : les espaces verts et les TEP sont fermés entre 18h30 et 21h selon la période de l'année, alors que les gymnases ferment au plus tôt à 22h. Donc nous n'avons pas de leçon à recevoir de personne quand vous parlez de contrevérités. Je suggère à chacun de regarder de près les éléments fournis dans ce dossier avant de jeter des oukases ou de prendre sa décision.

En tout cas, nous assumons totalement ce projet qui est nécessaire pour l'arrondissement. Paris Habitat est un opérateur sérieux, bien connu de la Ville et dans lequel nous mettons toute notre confiance afin qu'il mène à bien cette opération tout en restant à l'écoute des habitants et des associations qui expriment des inquiétudes et des interrogations. Et nous sommes là pour y répondre.

Je vous propose de passer au vote de la délibération dans un premier temps. »

2016 DU 129 Constat de désaffectation, déclassement du domaine public d'emprises communales et cession de volumes et droits à construire attachés à Paris Habitat - OPH - Opération d'aménagement Ménilmontant (1^f)

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts et du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

V11201628 Vœu relatif à la sauvegarde du stade Ménilmontant suite aux incohérences entre permis de construire et délibération initiale

M. le Maire : « Nous passons au vote du vœu de M. Jacques LEFORT. »

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant que le permis de construire relatif aux réaménagements du stade du 49-53 boulevard de Ménilmontant et du jardin partagé situé passage de la Folie Regnault est actuellement suspendu du fait de deux recours de riverains,

Considérant l'opposition constante que les élus de la droite et du centre ont exprimée à ce projet tant aux conseils d'arrondissements de janvier 2013 et juin 2014 qu'au Conseil de Paris de septembre 2015. L'urbanisme de densification à outrance de la Mairie de Paris incarné par ce projet, ne conduit ici qu'au bétonnage de notre patrimoine architectural et aux conflits d'usages. Notre ville doit tout au contraire rester aérée, ses perspectives visuelles préservées, et conduire une politique sociale n'oubliant ni le sport et sa mixité, ni l'éducation à la biodiversité dans des lieux accessibles.

Considérant qu'à d'autres endroits de Paris, la Mairie a su entendre les demandes des habitants de maintenir leur stade de plein air, par exemple au stade Championnet dans le 18^{ème} arrondissement,

Considérant que les réponses partielles apportées par la Mairie à une question orale posée lors du précédent Conseil du 11^{ème} arrondissement, le 30 mai, ne viennent que confirmer nos craintes,

Considérant que le permis de construire délivré en décembre 2015 et consultable en Mairie a montré de graves lacunes dans le projet remettant fondamentalement en cause la délibération votée en février 2013 au Conseil de Paris dans la délibération 2013 DU 35 :

- La surface d'espaces verts réellement praticable n'est pas de « 600 m² » comme indiqué dans la délibération d'origine (et encore moins de 670 m² comme annoncé aujourd'hui par la mairie). Elle est en réalité répartie entre des dizaines de « confettis » de 6 à 40 m², et semble même compter la rue intérieure pavée située entre les deux immeubles ! Certaines jardinières sont exposées plein nord et sous le porte-à-faux du terrain de basket (double garantie pour que rien n'y pousse), ou sur des talus en gradins. Les 600 m² promis seront dès lors réduits à un jardin confidentiel de 100 m², agrémenté de 3-4 arbres en bacs à défaut de zone de pleine terre, et enclavé entre l'édicule de la sortie de secours de la déchetterie, les logements à proximité immédiate et les accès au terrain de foot qui le cernent et le traversent. La Mairie rajoute 400m² de toitures végétalisées, qui sont en réalité des jardins de logements sociaux inaccessibles au public. Rappelons que la surface végétale dans le 11^{ème} est de 0,6 m²/habitant alors que l'OMS préconise 10 m²/hab...

- Alors que ce projet était censé être un site pilote du plan biodiversité, il se distingue finalement par son caractère très artificiel. La fragmentation des espaces végétalisés en une multitude de « confettis » de verdure est totalement contraire à l'esprit du Plan local d'Urbanisme. En dépit du bon sens le plus élémentaire, le peu de vrai sol qui resterait en pleine terre est... sous les pavés !
- Le terrain de basket verra ses horaires très certainement très réduits en fin de journée du fait de sa proximité avec les habitations du passage de la Folie-Regnault, ce qui le rendra en réalité inaccessible aux jeunes après leurs cours, réduisant par-là l'offre sportive de cet endroit alors que la mairie a promis que le projet l'augmenterait. Sans compter les bruits dus aux sorties du gymnase, dans cette toute petite ruelle qu'est le passage de la Folie Regnault.
- Les tensions engendrées par ces zones sportives enclavées est bien connu dans le 11^{ème}, comme on l'a vu sur le toit du gymnase de la Cour des Lions qui n'a jamais pu être transformé en terrain de sport, ou au 108 avenue Philippe Auguste où les terrains de hand et de basket ont été transformés en un seul terrain de tennis sous la pression des riverains.
- Certains logements sociaux sont sacrifiés par le projet : certains auront leurs fenêtres à l'aplomb de la rampe d'accès à la déchèterie (pratiquée par des camions sur une forte pente de 16% !), chez d'autres leurs fenêtres au rez-de-chaussée donneront directement sur le « jardin partagé » sans aucune intimité, ou seront à l'ombre des bâtiments alentours, sans pouvoir profiter des terrasses herborées quasi privées des étages supérieurs.
- La visibilité de l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours devait être prise en compte par l'architecture du projet dans la délibération de 2013. En réalité ce projet sera son sarcophage : elle ne sera plus visible à terme que par le passage confidentiel de la Folie-Regnault.

Considérant que Paris Habitat s'est engagé à verser 5,2 millions d'euros à la ville, déduction faite des coûts de dépollution ou de confortation, et que vu les aléas géologiques restant du fait de l'hétérogénéité du sous-sol, il se pourrait que la ville ne puisse réclamer à Paris Habitat qu'une somme bien inférieure. L'opération reviendrait dès lors à faire assumer à la Ville la prise en charge du projet tout en laissant un autre en tirer le bénéfice, ce qui deviendrait très contestable. Sans compter les indemnités à verser aux voisins du fait de la perte de calme, que les référés préventifs actuels permettront de constater dûment à l'avenir, et que Paris Habitat pourrait à terme demander à la Ville de lui rembourser...

Considérant qu'en matière de trafic, la neutralité du projet pour le quartier n'a nullement été démontrée. La mairie s'arc-boute sur l'idée que la déchetterie n'apportera que 1% de trafic supplémentaire (80 à 100 véhicules légers par jour + 6 poids lourds), alors que :

- les 10 000 véhicules par jour comptés actuellement sur le boulevard de Ménilmontant sont particulièrement conséquents pour la partie du boulevard située côté 11ème (sens Nord Sud), qui ne compte qu'une seule voie de circulation alors que la partie du boulevard située côté 20^{ème} en compte deux (côté Père Lachaise),
- en matière de circulation ce qui compte ce n'est pas le chiffre de 1% mais le moment où ce 1% de trafic supplémentaire se concrétise : 1% de plus dans une circulation fluide, ce n'est rien. Mais dans une circulation dense il suffit d'un véhicule de trop pour que la longueur de la file d'attente de voitures dépasse la distance entre deux feux, et produire un gros embouteillage sur le carrefour. Or nous sommes ici dans une zone déjà fortement congestionnée à certaines heures : entre 16h et 18h ce sont 650 véhiculent par heure qui circulent,
- la déchetterie drainera les encombrants au-delà de l'arrondissement, et risque de devenir le soir un parking pour les engins des services de propreté, augmentant d'avantage encore le trafic à sa sortie, notamment d'engins lourds et bruyants,
- cette centaine de véhicules par jour, voire beaucoup plus, devra traverser une piste cyclable et un trottoir pour sortir de la déchetterie, rendant la zone particulièrement accidentogène,

- pour les véhicules qui rentreront, dès lors que leur nombre est limité à l'intérieur de la déchetterie, des files d'attentes se créeront sur le boulevard alors que celui-ci n'a qu'une seule voie de circulation dans ce sens ... or rien ne semble avoir été prévu dans ce cas.

Considérant que la Mairie a déjà commencé à abîmer les terrains pour leur donner un air de zone désaffectée alors qu'il n'en est rien, retournant les enrobés du terrain de basket, arrachant certains arbres, cherchant ainsi avec cynisme à rendre tout retour à l'état initial impossible. La Ville a même voulu faire de même dans le jardin partagé « des Jeunes Pouces » en janvier dernier, leur intimant de quitter les lieux en quelques jours au mépris des années d'efforts pour en faire le lieu d'écologie urbaine si apprécié qu'il est devenu,

Considérant que s'il est important de construire des logements sociaux, il est tout à fait essentiel que cela ne se fasse pas au détriment de la qualité de vie du quartier dans son ensemble. Or cette densification est ici non obligatoire puisque son périmètre est situé en dehors de la zone de déficit en logements sociaux indiquée au Plan Local d'Urbanisme. Elle est même dangereuse car conduisant à priver une jeunesse d'un stade en plein air, et tout un quartier d'une respiration qui lui est aujourd'hui indispensable.

Sur proposition de M. Jacques LEFORT, rapporteur, et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

- que la Mairie prenne la décision de revoir son projet avant qu'il ne soit trop tard,
 - avant qu'il ne devienne un « nid à conflit » entre sportifs et voisins du passage de la Folie Renault,
 - avant que les centaines de mètres carrés de jardins promis ne se révèlent être les quelques carrés de gazon confidentiels,
 - avant que la basilique Notre-Dame du Perpétuel Secours ne soit totalement enterrée par le béton de logements toujours plus dense,
 - avant qu'il ne devienne un gouffre financier pour la ville en termes de travaux géotechniques imprévus ou d'indemnités de riverains contre le bruit,
 - avant que les recours intentés contre le permis de construire ne mettent en valeur son inadéquation avec la délibération votée au Conseil de Paris de février 2013.
- que la Mairie engage une vraie concertation avec les habitants qui ne se résume pas à une réunion d'information (con)descendante envers la population d'un projet où tout a déjà été prévu, mais qu'elle soit bien l'occasion d'ateliers de travail entre habitants et services techniques de la Ville, comme les élus de la droite et du centre du 11^{ème} arrondissement le réclament depuis toujours.
- que la Mairie saisisse l'opportunité de la prochaine modification du Plan Local d'Urbanisme pour classer le périmètre du stade de Ménilmontant de façon à le protéger à l'avenir. Le permis de construire tel que déposé actant qu'il s'avère impossible de réaliser le programme prévu sans remettre en cause ses contributions sociales et environnementales, le classement du stade en « Zone Urbaine Verte non constructible » pourrait être étudié

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts. Qui vote pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

2016 DU 1 Évaluation du Plan Local d'Urbanisme (PLU), approbation de la modification générale

V11201622 Vœu relatif à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris

M. le Maire : « Nous restons dans les questions d'urbanisme avec la délibération 2016 DU 1 relative à la modification du PLU. Des vœux en lien avec cette délibération ont été déposés. Je vais passer la parole à M. Patrick BLOCHE pour présenter la délibération. Il conservera la parole pour présenter le vœu que nous avons déposé. Mme Joëlle MOREL aura ensuite la parole sur les trois vœux déposés par les élus écologistes, et M. Adrien TIBERTI nous présentera un dernier vœu, déposé sur table étant donné le court délai entre la réception de cette délibération particulièrement longue et cette séance. La parole est donc à M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Nous avons été très longs sur l'opération du boulevard de Ménilmontant. Je le regrette presque car je n'ai pas été le plus court, mais je souhaitais apporter tous les éléments nécessaires à l'interpellation et au très long vœu de l'opposition municipale. On va certainement avoir un débat plus court sur une délibération pourtant tout à fait essentielle qui passera à la prochaine séance du Conseil de Paris : l'évaluation du Plan Local d'Urbanisme et l'approbation de sa modification générale.

Pourquoi l'évaluation du PLU ? Le Code de l'urbanisme impose la réalisation d'un bilan à l'issue d'une période de neuf ans suivant l'approbation initiale de l'actuel PLU, afin de permettre la mise en révision du document s'il apparaît que les objectifs n'ont pas été atteints et qu'ils ne peuvent l'être sans faire évoluer de manière substantielle les orientations du plan ou s'il s'avère que de nouvelles orientations générales d'aménagement et d'urbanisme doivent être retenues. Ce bilan est présenté dans le document « Analyse et bilan des résultats de l'application du plan local d'urbanisme de Paris ».

Le PLU de Paris a déjà été modifié en 2009 et en 2012. En juillet 2014, le Conseil de Paris a approuvé le lancement d'une troisième modification afin de prendre en compte des évolutions majeures qu'a connu le Code de l'Urbanisme (2010 et la loi dite Grenelle II ; 2013 et la création d'un statut particulier au logement intermédiaire ; 2014 et la loi ALUR avec la suppression du COS dont découlait un certain nombre de points de règlements du PLU).

Il s'agit également de répondre aux objectifs politiques de la mandature en matière d'accès au logement pour tous, de biodiversité en ville, de transition énergétique et d'adaptation du territoire à cette transition, de qualité de vie et d'attractivité de la Ville de Paris. Je vous rappelle les cinq objectifs du PLU :

Logement

Nous allons passer du seuil de 20% à 25%. Dans une zone déficitaire, l'obligation de logements sociaux passera de 25% à 30%. Dans une zone non déficitaire, elle devra intégrer 30% de logements intermédiaires dès qu'il y a 800.000 m² de logements. Les réserves (sujet que nous allons également aborder avec le vœu de M. Adrien TIBERTI) passent de 197 à 385 réserves, soit presque un doublement des réserves, dont 36 pour le logement intermédiaire. Suite à l'enquête publique, 49 réserves de logement social et 2 réserves pour le logement intermédiaire ont été ajoutés. Le nombre de ces emplacements réservés a porté à un total de 413. Cela illustre l'ambition de ce PLU en cette matière.

Logistique urbaine et stationnement

Je laisse de côté la création de logistique urbaine puisque je vais l'évoquer à travers un vœu que je vais vous présenter.

Concernant le stationnement des voitures, afin de diminuer la place de l'automobile, le PLU supprime les obligations de construire des places de stationnement pour les logements. Par contre, le stationnement des deux-roues motorisés et des vélos est favorisé. Ce point intéressera quelques élus soucieux du stationnement des vélos : l'enquête publique était moins contraignante pour le stationnement du vélo afin d'encourager « les innovations dans le domaine des dispositifs de stockage des vélos ». L'enquête publique a émis la possibilité d'aligner les vélos sur la voie publique et de les stocker de manière différente. On le voit d'ailleurs à la sortie de certaines gares en province, où les vélos sont accrochés. Des projets de garages de vélos pourraient également être retenus.

Végétalisation, agriculture urbaine et environnement

Je signale l'obligation de végétaliser les terrasses plates de plus de 200 m² et l'introduction d'un article, qui évoque des sujets tenant particulièrement à cœur de notre Maire, sur le traitement des eaux fluviales, la collecte des déchets, la performance énergétique et l'environnement des bâtiments. Nous l'appellerons « article Vauglin ».

Commerce et artisanat

35 km de protection linéaire seront ajoutés aux 265 km existants. Les commerces d'angle seront désormais protégés en totalité. Et suite à l'enquête publique, 1,3 km de voies supplémentaires ont été ajoutées.

Le PLU comprend un certain nombre de prescriptions sur des projets urbains qui ne concernent pas le 11^{ème} arrondissement mais qui concernent les Parisiens que nous sommes (Saint Vincent de Paul, Charolais-Rambouillet, Ordener, Hébert et Chapelle-Charbon), afin d'y intégrer des équipements publics.

Patrimoine

Une quinzaine de demandes de classement Protection Ville de Paris (PVP) ont été intégrées. Au total, le nombre de PVP ajoutées est de 47. L'enquête publique a ajouté 16 prescriptions de bâtiments protégés et une prescription sur la protection d'un ensemble de 31 adresses.

Ce sont les principaux éléments de ce PLU qui prend en compte beaucoup de documents. La commission d'enquête a voté à l'unanimité la modification du PLU de Paris.

En conclusion, je vous signale neuf recommandations et une réserve concernant l'entreposage et qui est d'ordre réglementaire. Parmi les neuf recommandations :

- 5 seront prises en compte,
- 3 d'entre elles engagent une révision du PLU et ne seront donc pas prises en compte car il ne s'agit que d'une modification,
- La recommandation visant à privilégier les activités portuaires au détriment des circulations douces sur les berges ne sera pas prise en compte car incompatible avec le projet Rive droite porté par la Mairie de Paris. Il s'agira de faire cohabiter la reconquête des berges avec les contraintes d'exploitation des activités portuaires.

J'ai essayé d'être synthétique mais ce PLU est un document essentiel puisqu'il va nous engager pour les années à venir.

Le vœu que je me permets de présenter vise à ce que le Conseil de Paris étudie toutes les solutions envisageables afin :

- que l'ajout d'un équipement de logistique urbaine soit compatible avec la création d'un équipement de santé dans les locaux vacants de l'ancienne concession automobile OPEL de la parcelle située au 158 bis-164 bis rue de la Roquette, 11-19 rue la Vacquerie, 86-94 rue Léon Frot, d'une superficie de 1545 m² avec un niveau en rez-de-voirie et un sous-sol. Cette parcelle appartient à l'AP-HP,
- d'inscrire une protection artisanat à la parcelle du 16 rue de la Forge Royale (pour protéger les ateliers situés au 1^{er} étage et mettre une clé à molette) et une protection permettant de protéger l'activité culturelle de la salle de concerts et de spectacle Le Réservoir. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL va présenter les trois vœux déposés par le groupe écologiste, et M. Pierre JAPHET interviendra sur la délibération. »

V11201623 Vœu rattaché à la délibération 2016 DU 1, relatif au classement en Espace Vert Protégé (EVP) de la parcelle 48 rue Trousseau / rue Charles Delescluze

V11201624 Vœu rattaché à la délibération 2016 DU 1, relatif au classement en Espace Vert Protégé (EVP) de la parcelle 31 cité Industrielle

Vœu rattaché à la délibération 2016 DU 1, relatif au classement en Espace Vert Protégé (EVP) de la parcelle jardin partagé 179 rue de Charonne (retiré)

Mme MOREL : « On sait combien la biodiversité et les espaces verts améliorent la qualité de vie dans les villes et le bien-être des populations, que l'introduction d'espaces naturels contribuent à réduire les émissions de gaz à effets de serre, atténuent les îlots de chaleur et absorbent les pollutions de l'air. Le compte-rendu de la Cour des Comptes a montré que 18 des 20 arrondissements de Paris connaissent actuellement une situation de carence en offre d'espaces verts publics de proximité. Nous connaissons tous également la densification de notre arrondissement.

Dans notre arrondissement, nous avons 13 jardins partagés. Parmi ces jardins partagés, 3 sont sur des parcelles qui ne sont pas dans les squares publics. Le groupe écologiste propose que soit classé en espace vert protégé :

- la parcelle située au 48 rue Trousseau / rue Charles Delescluze, qui correspond à un jardin partagé,
- la parcelle située au 31 cité Industrielle (jardin partagé),
- la parcelle située au 179 rue de Charonne.

Mais on m'a signalé que cette dernière parcelle était déjà un espace vert protégé. »

M. le Maire : « Donc je note que le vœu sur la parcelle du 179 rue de Charonne est retiré. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

V11201625 Vœu relatif à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris (déposé en séance)

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. J'aurai quelques considérations sur le PLU, puis j'en viendrai au vœu du groupe communiste.

Effectivement, je pense que l'on peut regretter le fait que notre débat sera forcément trop court sur cette délibération qui est en réalité l'une des plus importantes de la mandature. Le PLU, par son aspect normatif, conditionne énormément notre politique. Nous le modifions dans un contexte très contraint en termes de temps, dans la mesure où le législateur a un peu rapidement confié la compétence de l'urbanisme à court terme à une institution tout sauf démocratique, la Métropole. Nous nous intéressons à ce PLU dans l'urgence et c'est d'autant plus dommage que, par exemple, les plans du PLU sont arrivés en mairie d'arrondissement mardi ou mercredi dernier. Nous ne pouvions les emmener à la maison pour les consulter. Le temps de consultation réel des documents pour les élus (et je ne sais pas si beaucoup d'élus l'ont fait) a été très restreint, ce qui pose un vrai problème démocratique. On vient de le voir : Mme Joëlle MOREL voulait défendre un espace vert protégé qui l'était déjà. C'est bien le signe que l'on a travaillé dans l'urgence. Je ne mets pas en cause les services de la Ville, je mets en cause les conditions politiques qui nous obligent, la Ville de Paris, à travailler aussi rapidement.

Cela pose un autre problème très concret et très politique. Je souscris entièrement aux propos de M. Patrick BLOCHE, les modifications apportées vont dans le sens que défendent les Communistes. Mais allons-nous pouvoir faire des équipements publics supplémentaires dans notre arrondissement suite aux modifications du PLU que nous adopterons ? Probablement pas, nous n'avons pas de réserves nouvelles pour des équipements publics autres que du logement social. On sait que l'on peut, et on se battra pour, faire des crèches en pied de logements sociaux. Mais pour ce qui est des équipements culturels ou sportifs, nous n'en aurons pas de supplémentaires à moyen terme dans la modification proposée du PLU. Et c'est un problème. Je pense que c'est en partie lié au fait que le temps nous manque pour étudier réellement les conditions de mutabilité d'un certain nombre de parcelles dans le sens que nous voulons.

La question du logement social fait l'objet du vœu du groupe communiste et elle est très importante. Notre arrondissement est déficitaire en logements sociaux. Nous sommes à 13% de logements sociaux et il faudrait atteindre les 25%. Nous sommes donc loin du compte. Nous avons une autre difficulté : nous manquons de terrain disponible, même s'il y a eu un certain nombre de promotions immobilières privées dans notre arrondissement ces dix dernières années. Toutes les promotions immobilières privées n'ont pas fait l'objet de préemption par la construction de logements sociaux, même si les règles du PLU nous ont permis malgré tout de construire à chaque fois des logements sociaux dans ces emprises privées.

La majorité municipale avait fait, sous la direction de M. Patrick BLOCHE, un important travail pour pointer des parcelles pouvant être réservées pour du logement social. Ce fut l'objet d'un vœu que nous avons adopté en janvier 2015 et qui comportait notamment une quarantaine d'adresses destinées au logement social. Quand les projets de modifications du PLU sont arrivés à l'enquête publique il y a un an, beaucoup de ces adresses, voire la quasi totalité, n'avaient pas été prises en compte par les services de la Ville. Lors de l'enquête publique, je m'étais permis de porter à la connaissance des enquêteurs le vœu de la majorité municipale du 11^{ème} arrondissement. Cela a permis une étude plus précise et plus poussée de ces adresses. Si vous avez la curiosité d'aller consulter les documents du PLU, vous trouverez le compte-rendu de l'enquête publique et la réponse précise des services de la Ville quant à la faisabilité des réserves de logements sociaux. J'y ai trouvé un certain nombre d'adresses que les services de la Ville considèrent comme pouvant être réservées pour du logement social mais qui ne l'ont pas encore été dans la version du PLU qui nous est soumise ce soir. L'objet du vœu est de demander au Conseil de Paris s'il est possible de rajouter quelques adresses supplémentaires en réserve de logement social. Dans le PLU, il y en a d'ores et déjà bien plus. M. Patrick BLOCHE a donné les chiffres qui concernent tout Paris. Il aurait fallu faire les calculs pour obtenir ceux du 11^{ème} arrondissement. Je pense qu'une trentaine

de parcelles supplémentaires sont réservées pour le logement social dans notre arrondissement. Mon vœu est d'en ajouter huit de plus. C'est l'engagement des Communistes pour le développement du logement social dans notre arrondissement, à Paris et si possible, partout en France. »

M. le Maire : « Effectivement, nous avons eu très peu de temps pour analyser l'ensemble de ces documents. Dans une pratique qui se veut « démocratique », il est extrêmement étonnant d'avoir trois jours pour lire autant de documents si importants pour notre arrondissement. M. le Maire, je ne comprends pas comment on peut arriver à considérer la chose publique avec autant de légèreté ? Nous sommes venus consulter ces documents à la mairie. Rassembler et analyser tous ces documents de la modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris, capitale de la France, en trois jours était un exercice impossible. Nous allons donc répondre avec les moyens qui sont les nôtres.

Bien entendu, il y a quelques points positifs dans ce nouveau Plan Local d'Urbanisme :

- la réglementation sur les espaces vélos et poussettes au pied des immeubles,
- le renforcement du dispositif de protection du commerce et de l'artisanat avec le linéaire soumis à protection qui sera augmenté de 36 km,
- les affichages fortement marqués sur les continuités écologiques, sur la nature en ville et la biodiversité, mais qui ne se traduit pour l'instant que par le passage de 8,5 ha à 10,3 ha de zones vertes supplémentaires, grâce au stade Championnet et le réservoir de Grenelle. Ce sont deux dossiers sur lesquels la Droite parisienne et le Centre s'étaient battus et nous avons pu les maintenir en l'état. Comme quoi, d'autres arrondissements arrivent à revenir sur un certain nombre d'appréciations erronées du bien public sur ces grands espaces.

Mais ce Plan Local d'Urbanisme ne nous satisfait pas. Nous n'allons donc pas le voter, M. le Maire. Tout d'abord, il manque d'une réelle ambition sur le développement économique. Je ne vais pas aller dans les détails mais nous pouvons dire que cet urbanisme qui consiste à réserver au logement social la moindre parcelle disponible est tout simplement l'annonce d'une politique « collectiviste » de l'habitation. Cela ne nous paraît pas être la meilleure des solutions pour notre arrondissement. Nous voterons donc également contre le vœu du Parti Communiste.

Ce Plan Local d'Urbanisme ne protège pas assez les espaces verts : à chaque fois qu'une parcelle est disponible, elle est réservée pour le logement social au lieu d'être réservée pour oxygéner l'habitat dans notre arrondissement. Nous allons donc voter le vœu des Verts qui permettait cette oxygénation.

De façon plus générale, je conclurai en disant que, à part quelques initiatives louables et éparses, ce Plan Local d'Urbanisme consacre une politique de densification de notre capitale sans discernement. On empile des habitations sur les habitations, dans le moindre petit espace pour courir après des chiffres qui sont finalement falsifiés puisqu'on ne crée pas toujours le logement social qu'on voudrait dans l'arrondissement. Cette politique de densification sans discernement ne nous convient pas. C'est la raison pour laquelle nous allons nous opposer à cette modification du Plan Local d'Urbanisme. »

M. le Maire : « Merci. Pour rassurer tout le monde sur la démarche collectiviste du Parti Communiste, bien connue par ailleurs, je voudrais rappeler que l'habitat collectif est le mode d'habitat le plus développé à Paris. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Je ne réinsisterai pas sur le caractère précipité de la démarche. Nous, élus écologistes, aurions préféré une véritable révision du PLU qui aurait permis un travail plus en profondeur, notamment sur la cohérence et la transition écologique de Paris.

Nous tenons néanmoins à souligner que le présent projet de modification comporte des avancées que nous demandons depuis longtemps, dont :

- La création d'espaces de logistique urbaine qui vont permettre un maillage plus fin de la logistique sur le territoire parisien et donc la livraison du dernier kilomètre ;
- L'introduction d'un nouvel article sur les performances énergétiques et environnementales. Nous voulons que cet article devienne plus normatif et qu'il aille plus loin sur certaines dispositions comme la récupération des eaux de pluie ou les obligations de performance énergétique des bâtiments pour les nouvelles constructions ;
- Le renforcement de la végétalisation, mais nous souhaitons qu'elle aille plus loin encore ;
- L'introduction d'un nouvel outil qui doit permettre de rééquilibrer l'effort de construction entre l'Est et l'Ouest de Paris.

Mais comme je le disais, nous souhaitons aller plus loin sur certains sujets, tant sur le règlement général que sur des destinations de parcelles. En attendant la fin des discussions actuelles jusqu'au Conseil de Paris, nous voterons une abstention constructive à la délibération. »

M. le Maire : « M. Luc LEBON a demandé la parole. »

M. LEBON : « Merci. Je voulais saluer tout ce travail sur le PLU qui marque bien nos ambitions sur la ville avec la prise en compte d'impératifs sur les questions énergétiques qui me semblent indispensables dans la ville du 21^{ème} siècle.

Nous souscrivons évidemment aux vœux présentés par les groupes Les Verts et Communistes, auxquels nous demandons également à être associés. Merci. »

M. le Maire : « Je pense que les auteurs n'y auront pas d'opposition. M. Bastien RECHER a demandé la parole. »

M. RECHER : « Merci M. le Maire. Je voulais revenir rapidement sur quelques points. Nous avons beaucoup parlé de logement et je ne peux pas intervenir compte tenu de ce que j'ai pu entendre.

Je voudrais d'abord remercier M. Jacques LEFORT d'avoir explicité une nouvelle fois les positions de son groupe politique. Il a très clairement une position qui exprime le souhait de s'opposer à tout projet de nouvelle construction. C'est à mettre en parallèle avec sa volonté de ne voir aucune transformation de nature des habitats tels qu'on les connaît dans l'arrondissement, avec son opposition systématique au droit de préemption renforcé par exemple qui permet de transformer la nature des immeubles du 11^{ème} arrondissement et de créer du logement social. C'est donc très clair : si on ne peut pas construire et si on ne peut pas transformer l'habitat existant, cela veut simplement dire que vous ne souhaitez pas aller vers un respect de la loi SRU. Il faut le dire clairement, vous êtes opposés à l'idée qu'on doit viser l'objectif de 25% de logements sociaux. Par contre, il se trouve que nous viserons cet objectif jusqu'au bout car nous voulons arriver à ce résultat.

Sur le problème de densification, je voudrais vous rappeler que nous sommes dans la région Ile-de-France et la région a un schéma directeur (qui s'impose également à la nouvelle mandature) qui a un principe très clair, celui de densification. Ce principe de densification ne sort pas de nulle

part, ce n'est pas une lubie de gens qui souhaiteraient vivre les uns sur les autres. Cela part tout simplement d'un constat : on veut être économes en termes d'énergie et si on veut limiter les transports et les émissions de gaz à effet de serre, si on veut éviter le mitage des territoires agricoles, comme le souligne mon collègue Stéphane MARTINET, et si on veut limiter l'extension urbaine dont on a vu les conséquences lors des inondations, il faut de la densification, il faut construire la ville sur et autour de la ville pour pouvoir aller vers une société plus économe, aussi par rapport aux ressources naturelles. Ce principe de densification est un élément très important que je tiens à souligner. Je ne comprends pas que l'on puisse s'opposer à une densification maîtrisée de l'espace parisien, et de l'espace métropolitain en général.

Si nous sommes toujours obligés de construire vers l'Est de Paris, c'est notamment parce qu'à l'Ouest de Paris, des maires font tout pour s'opposer à la construction de logements et de logements sociaux. Un maire d'arrondissement finance même avec sa réserve parlementaire des associations qui font des recours contre les constructions de logements sociaux.

Ces questions de densité et de constructions de logements sociaux sont des questions sérieuses. Nous constatons des frontières politiques très claires entre ce que nous faisons et ce que vous proposez. Je suis très fier d'appartenir à cette majorité qui agit pour le logement. »

M. le Maire : « Et qui va continuer. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Décidément M. RECHER, vous avez un peu de mal à saisir toutes les subtilités des positions de la Droite et du Centre, et je ne me lasse pas de vous les rappeler. Vous déduisez que nous sommes contre le logement social du fait que nous soyons contre la densification à outrance de notre arrondissement. Non : nous sommes contre un logement social qui se fait au détriment de la qualité de vie des gens qui habitent dans l'arrondissement. Vous parlez du cas de Ménilmontant, un programme d'urbanisme qui consiste à coincer un stade entre des logements alors qu'il pouvait s'aérer entre une basilique, un cimetière, un boulevard et des endroits où les jeunes ne gênaient personne et pouvaient venir s'ébrouer en toute tranquillité. Ca, c'est du mauvais logement social. C'est du logement social qui se fait au détriment de la qualité de vie des gens de nos arrondissements. Nous ne sommes pas contre le logement social, nous sommes contre le mauvais logement social qui se fait contre cette harmonie que nous visons dans l'arrondissement.

Vous parlez de la région Ile-de-France et de son principe de densification pour faire des économies d'énergie et de ressources naturelles. Bien sûr, dans une ville avec un mitage d'habitations, il nous paraît intéressant de pousser les architectes à rassembler ces habitations de façon à obtenir un urbanisme un peu plus dense qui permette des mutualisations en termes d'énergies et de ressources naturelles. Mais nous ne sommes pas obligés de le faire dans le 11^{ème} arrondissement exactement comme en Seine-et-Marne. Nous avons un urbanisme déjà extrêmement dense dans notre quartier. N'en rajoutons pas sous prétexte de courir derrière les chiffres de la Mairie de Paris. Il n'est pas toujours nécessaire de poursuivre cette politique qui consiste à s'empiler les uns sur les autres. Nous pourrions au contraire respirer les uns aux côtés des autres.

Vous parlez de certains maires de l'Ouest parisien qui s'opposent au logement social. Je rappellerais juste que l'un des arrondissements les plus denses en termes de logement social est le 15^{ème} arrondissement qui est piloté par M. GOUJON, maire de Droite. »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI demande la parole. »

M. TIBERTI : « Je voudrais dire un tout petit mot. J'ai peur que l'anticommunisme virulent de M. LEFORT lui fasse dire des bêtises. Prenons de manière concrète, et plutôt qu'avec des œillères idéologiques, les adresses listées dans le vœu du groupe communiste : 12 rue de l'Asile Popincourt, 219 rue du Faubourg Saint-Antoine, 31, 33 et 35 rue Richard-Lenoir, 12 rue Gambey. Il s'agit d'hôtels meublés. A votre avis, si un jour ces parcelles deviennent des parcelles de logement social, y aura-t-il plus de monde ou moins de monde que maintenant alors que ce sont des hôtels meublés ? Les gens qui y vivent, vivront-ils mieux dans un logement social ou dans un hôtel meublé ? Vous connaissez la réponse. Dans les hôtels meublés, les familles s'entassent à plusieurs dans les pièces. Il s'agit de la réalité des hôtels meublés aujourd'hui. Nous proposons de les transformer en logements sociaux, et en général lorsqu'on accède à notre demande, il y a beaucoup moins de logements et les gens vivent dans des conditions dignes. Vous vous y opposez seulement parce que le mot « communiste » est inscrit. Sinon, cela correspond exactement à vos propos : la transformation d'hôtels meublés en logements sociaux, c'est de la dédensification et elle permet de sortir les gens de l'extrême misère. C'est tout. »

M. le Maire : « Merci pour ce rappel salutaire. M. LEFORT, le ping-pong est un de vos sports favoris mais, tous les deux, vous n'êtes pas obligés de réagir de manière pavlovienne à chaque intervention. Je donne de nouveau la parole à M. LEFORT. »

M. LEFORT : « M. TIBERTI, nous n'avons pas eu le temps de contrôler ces adresses. Vous nous dites que les huit adresses que vous citez sont toutes des hôtels meublés ? Si ce sont effectivement huit hôtels meublés, nous sommes prêts à voter votre vœu. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais passer la parole à M. Patrick BLOCHE afin qu'il puisse réagir à l'ensemble des interventions. »

M. BLOCHE : « Je vais être concis M. le Maire. Je me réjouis, comme vous j'imagine, du fait que nous ayons eu un débat qui a pu se structurer, avec nos divergences qui ne sont pas nouvelles, sur un document d'urbanisme qui est tout à fait déterminant pour l'avenir de notre ville dans les prochaines années et pour l'avenir de notre arrondissement.

Certes, ce n'est pas une révision du Plan Local d'Urbanisme, ce n'est qu'une modification, la troisième, du PLU actuel. Comme toujours dans ce genre d'exercice, il faut avoir des démarches protectrices, prévoir des objectifs d'intérêt général (logements sociaux et équipements publics) par le biais des réserves, avoir une pensée particulière pour l'activité économique. J'ai d'ailleurs trouvé quelques contradictions, M. LEFORT, dans le fait que vous affirmiez sans arguments qu'il y a un manque de réelle ambition pour le développement économique de Paris, tout en vous réjouissant que la protection linéaire du commerce et de l'artisanat a été fortement développée. Or protéger le commerce et l'artisanat, c'est apporter une contribution forte au développement économique de Paris. Il m'étonnerait que vous ne considériez pas les artisans et les commerçants comme contribuant à l'activité économique de Paris. Je ne vous fais évidemment pas ce procès puisque tel n'est pas le cas.

Mais il faut aussi que les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme prennent en compte le temps dans lequel nous sommes, prennent en compte une ville qui est nécessairement en constante mutation, plus rapidement aujourd'hui qu'hier. Il faut trouver un bon point d'équilibre pour ne pas être dans une stratégie malthusienne de conservatisme acharnée qui gèlerait notre ville dans le code d'urbanisme et dans le PLU. Je dis cela car je me trouvais à la Biennale d'Architecture le week-end dernier, et j'ai pu constater combien de villes comparables à Paris avaient une démarche qui, si elle était portée dans le débat politique parisien, créerait beaucoup de polémiques. Notamment parce que cette biennale d'architecture, intitulée « Nouvelles du Front »,

traitait de l'enjeu majeur des flux migratoires pour les mégapoles à travers le monde. J'ai été très frappé, en visitant le pavillon allemand, d'une carte montrant parallèlement l'Allemagne en 1946 accueillant 14 millions de migrants par le Nord suite à la Seconde Guerre Mondiale et à la coupure entre l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest, et l'Allemagne de 2016 s'appêtant à relever le même défi par le Sud. Ce sont des enjeux qu'il faut avoir à l'esprit, y compris quand cela ne concerne qu'une modification du PLU.

De plus, la loi bouge et elle bouge de manière pertinente. Je le dis car, demain à l'Assemblée Nationale et le 29 juin au Sénat, sera voté en des termes identiques (puisque nous avons conclu positivement en commission mixte paritaire) un projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine qui comprend des dispositions en matière d'urbanisme et d'architecture, et notamment la possibilité d'instaurer un permis de faire. Il va permettre aux collectivités territoriales et à leurs groupements, les offices publics d'habitat qui le souhaitent, d'expérimenter sur une période de sept ans un permis de faire très innovant d'un point de vue urbanistique, et c'est inscrit dans la loi à travers le réemploi des matériaux, notamment pour la construction de logements sociaux et d'équipements publics. Il pourra ainsi permettre de ne plus brider la création architecturale que l'on dit trop souvent enserrée dans des normes d'accessibilité ou environnementales, dont personne ne conteste la pertinence mais qui fait que nous vivons dans un pays où les logiques de moyens, plus prescriptives et plus contraignantes, prédominent, contrairement à d'autres pays voisins où existent des logiques de résultats et d'objectifs. Il s'agit d'une actualité parallèle pour « aérer » un peu notre discussion.

M. LEFORT, quand vous dites qu'à chaque fois qu'une parcelle se libère dans le 11^{ème} arrondissement, on bétonne pour faire du logement social ou des équipements publics, je suis obligé, malheureusement pour vous, de vous porter la contradiction. Toutes les opérations d'aménagement urbain, et certaines sont en cours comme Bréguet, vont permettre d'avoir des espaces verts nouveaux. Et je n'évoque même pas le jardin Truillot, puisqu'il ne s'agit là que d'un espace vert. Mais toutes les opérations visant à combiner des objectifs d'intérêts généraux, logements sociaux et équipements publics, prévoient des espaces verts qui sont des mètres carrés végétalisés supplémentaires. Si l'on additionne au fil du temps les mètres carrés, le 11^{ème} arrondissement respire et il est de mieux en mieux oxygéné. Je pense que nous pouvons collectivement nous en réjouir.

Sur le caractère précipité de la démarche, j'ai été un peu étonné par des interventions convergentes. Je vous rappelle le calendrier : le Conseil de Paris a lancé cette modification générale en juillet 2014 qui a fait l'objet d'une enquête publique entre juin et juillet 2015, et nous nous retrouvons en juin 2016. Nous nous sommes d'ailleurs emparés du dossier, M. Adrien TIBERTI l'a rappelé. Ce considérant revient souvent depuis le vote d'un vœu en janvier 2015 pour porter des demandes. Le vœu a connu le succès que l'on sait auprès de l'adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme qui aurait affiché le vœu chez lui pour ne pas nous oublier, m'a-t-on dit. En tout cas, je peux vous affirmer que les services de la Ville ont étudié toutes nos demandes. M. Adrien TIBERTI, je pourrais vous apporter des éléments très pertinents sur les huit adresses que vous nous proposez. Je vais éviter de les donner sinon pour signaler quand même une anticipation : en ce qui concerne le 12 rue de l'Asile Popincourt, un projet en cours intègre 25% de logements sociaux (5 logements) et un autre projet en cours au 56 avenue Parmentier intègre 30,5% de logements sociaux (7 logements).

Cela dit, votre démarche est une démarche qui vise, avant que le Conseil de Paris n'adopte définitivement cette modification générale, à insister sur huit adresses. Et c'est la raison pour laquelle nous voterons votre vœu. Mais j'anticipais sur le fait que, si ces huit adresses ne se

retrouvent pas dans le document final, vous ne soyez néanmoins pas trop triste, parce que je n'aime pas quand vous êtes triste.

J'en termine avec les deux vœux des Verts. Je remercie Mme Joëlle MOREL d'avoir retiré son 3^{ème} vœu sur le 179 rue de Charonne. C'est assez exceptionnel pour le signaler. Les vœux concernent deux très belles adresses, vous avez tout à fait raison de nous les signaler. Vous souhaitez les classer en EVT (Espace Vert Protégé). Le 31 Cité Industrielle m'évoque de bons souvenirs ainsi qu'à M. François VAUGLIN, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Philippe DUCLOUX et à d'autres élus. Tout le monde connaît la Cité Industrielle, on remonte la rue Camille Desmoulins après avoir passé l'ancienne permanence du Parti Communiste. La parcelle, côté gauche, est une parcelle nue, très végétalisée. Les riverains nous avaient interpellés en demandant à pouvoir avoir un petit jardin de proximité. Le terrain habité appartient à la Ville de Paris et nous avons obtenu les autorisations nécessaires de M. Bertrand DELANOË à l'époque.

Je rappelle historiquement pour les plus anciens d'entre nous, que la parcelle du 48 rue Trousseau avait un projet porté par la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) de construire un centre pédagogique, collé au collège Anne Frank. Ce projet tardant, il a été décidé de créer le premier jardin partagé de Paris, ce très joli jardin nomade à l'angle des rues Trousseau et Charles Delescluze, aujourd'hui géré par convention entre la Ville et l'Association du Quartier Saint Bernard. Ce jardin partagé devait être temporaire mais il n'y aura jamais de centre pédagogique. On ne bétonnera pas à cette adresse, M. LEFORT, d'où l'intérêt et l'utilité de classer cette adresse en espace vert protégé.

Mon avis est donc favorable aux deux vœux des Verts, ainsi qu'à celui de M. TIBERTI, et n'oubliez pas de voter, pour ceux qui le souhaitent, la délibération modifiant le PLU. »

M. le Maire : « Il me semble que l'ensemble des arguments ont pu être échangés. Nous venons effectivement d'avoir un beau débat. Les positions des uns et des autres ont pu clairement s'exprimer. On dit souvent que le budget est l'occasion d'exprimer des choix politiques, mais le vote du Plan Local d'Urbanisme est aussi une façon d'exprimer sa vision de la ville. Je note bien d'où viennent les différentes propositions pour inscrire dans ce document d'urbanisme notre vision de la ville de manière constructive, et non pas en opposition. C'est dommage de le faire sur un document aussi important car il dessine le visage de Paris, le visage physique mais aussi les activités, la répartition des logements, des emplois, des services urbains. C'est essentiel.

Nous allons passer au vote, en commençant par la délibération 2016 DU 1. »

2016 DU 1 Évaluation du Plan Local d'Urbanisme (PLU), approbation de la modification générale

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts. Qui vote contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

M. le Maire : « Nous passons au vote des vœux. Heureusement que la délibération a été votée, sans quoi les vœux n'auraient pas de sens. Je le dis de façon très amicale à ceux qui n'ont pas voté la délibération mais qui proposent des vœux. Nous votons sur le vœu de M. Patrick BLOCHE que nous avons déposé sur le Réservoir et le garage Opel. »

V11201622 Vœu relatif à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) donne l'opportunité à la Ville de Paris de faire évoluer les emplacements réservés sur certains éléments localisés identifiés,

Considérant le risque d'opérations de démolition-reconstruction motivée par l'objectif d'une plus-value immobilière ou d'une demande de changement de destination des locaux qui ne tiennent pas compte du patrimoine ou des usages actuels sur deux parcelles du 11^e arrondissement situées respectivement au 16 rue de la Forge Royale et au 158 bis-164 bis rue de la Roquette, 11-19 rue la Vacquerie, 86-94 rue Léon Frot,

Considérant, s'agissant de la parcelle située au 158 bis-164 bis rue de la Roquette, 11-19 rue la Vacquerie, 86-94 rue Léon Frot, la volonté de la Ville de Paris d'y ajouter un périmètre de localisation d'équipement pour un équipement de logistique urbaine d'au moins 500 m²,

Considérant que cette parcelle d'une superficie de 3 245 m², appartenant à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, contient notamment les locaux vacants d'une ancienne concession automobile (garage Opel) de 1 545 m², sous la forme d'un édicule d'un seul niveau à rez-de-voir en vitrine rue de la Roquette, associé à un sous-sol, occupant une situation de visibilité, d'accessibilité et d'ouverture sur le carrefour uniques,

Considérant le vieillissement de la population corrélé au manque de d'équipements de santé (maisons de santé, cabinets médicaux, etc.) particulièrement marqué dans ce secteur du 11^e arrondissement,

Considérant, s'agissant de la parcelle située au 16, rue de la Forge Royale, le vœu relatif à la sauvegarde des activités culturelles et artisanales du 16, rue de la Forge Royale voté en Conseil d'arrondissement le 14 mars 2016,

Sur le rapport de Monsieur Patrick BLOCHE, Conseiller de Paris délégué à l'Urbanisme,

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN Maire du 11^e arrondissement et des élus du groupe socialiste,

EMET LE VŒU :

Que le Conseil de Paris étudie toutes les solutions envisageables afin :

- que l'ajout d'un périmètre de localisation d'équipement pour un équipement de logistique urbaine soit compatible avec la création d'un équipement de santé dans les locaux vacants de l'ancienne concession automobile de la parcelle située au 158 bis-164 bis rue de la Roquette, 11-19 rue la Vacquerie, 86-94 rue Léon Frot, en procédant à l'inscription d'une réserve adaptée dans le cadre de la modification du PLU ;
- de maintenir et protéger l'activité culturelle de la salle de concert et spectacle Le Réservoir ainsi que celle des 3 ateliers situés en R+1, au 16 rue de la Forge Royale, à Paris, en procédant notamment à l'inscription de protections adaptées dans le cadre de la modification du PLU, telles

qu'une Protection de la Ville de Paris, une protection de l'artisanat – une clé à molette – et une protection permettant de protéger l'activité culturelle du Réservoir.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201623 Vœu rattaché à la délibération 2016 DU 1, relatif au classement en Espace Vert Protégé (EVP) de la parcelle 48 rue Trousseau / rue Charles Delescluze

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que la nature en ville comporte des enjeux paysagers, sanitaires et sociétaux très forts ;

Considérant qu'une introduction volontariste d'espaces naturels doit aller plus loin que des pratiques décoratives dans un processus cosmétique d'embellissement de l'espace public ;

Considérant les fonctions sociales des espaces non bâtis sur la qualité de vie des parisiennes et des parisiens en termes de pratiques récréatives, de création de lien social et de santé ;

Considérant que de nombreuses études ont démontré à quel point la biodiversité améliore la qualité de vie dans les villes et le bien-être des populations ;

Considérant les bénéfices en termes environnementaux pour la ville d'introduction d'espaces naturels, qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, atténuent les îlots de chaleur et absorbent les pollutions de l'air ;

Considérant qu'un référé rendu public de la Cour des comptes montre que 18 des 20 arrondissements de Paris connaissent actuellement une situation de carence en offre d'espaces verts publics de proximité ;

Considérant de ce fait que l'un des enjeux majeurs autour de la présente délibération portant modification du Plan Local d'Urbanisme, est de protéger, voire d'améliorer la biodiversité et les espaces verts de la Ville ;

Aussi, sur proposition du groupe EELV du 11^e arrondissement,

EMET LE VŒU :

La parcelle située à l'adresse 48 rue Trousseau/ rue Charles Delescluze, dit jardin Nomade, soit protégée et classée en tant qu'espace vert protégé (EVP), et soit à ce titre répertoriée dans l'annexe VII du tome 2 du règlement général du Plan Local d'Urbanisme.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201624 Vœu rattaché à la délibération 2016 DU 1, relatif au classement en Espace Vert Protégé (EVP) de la parcelle 31 cité Industrielle

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que la nature en ville comporte des enjeux paysagers, sanitaires et sociétaux très forts ;

Considérant qu'une introduction volontariste d'espaces naturels doit aller plus loin que des pratiques décoratives dans un processus cosmétique d'embellissement de l'espace public ;

Considérant les fonctions sociales des espaces non bâtis sur la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens en termes de pratiques récréatives, de création de lien social et de santé ;

Considérant que de nombreuses études ont démontré à quel point la biodiversité améliore la qualité de vie dans les villes et le bien-être des populations ;

Considérant les bénéfices en termes environnementaux pour la ville d'introduction d'espaces naturels, qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, atténuent les îlots de chaleur et absorbent les pollutions de l'air ;

Considérant qu'un référé rendu public de la Cour des comptes montre que 18 des 20 arrondissements de Paris connaissent actuellement une situation de carence en offre d'espaces verts publics de proximité ;

Considérant de ce fait que l'un des enjeux majeurs autour de la présente délibération portant modification du Plan Local d'Urbanisme, est de protéger, voire d'améliorer la biodiversité et les espaces verts de la Ville ;

Aussi, sur proposition du groupe EELV du 11^e arrondissement,

EMET LE VŒU :

La parcelle située à l'adresse 31 cité industrielle soit protégée et classée en tant qu'espace vert protégé (EVP), et soit à ce titre répertoriée dans l'annexe VII du tome 2 du règlement général du Plan Local d'Urbanisme.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201625 Vœu relatif à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris (déposé en séance)

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que le projet de modification du PLU donne l'opportunité à la Ville de Paris de faire évoluer les emplacements réservés sur certains éléments localisés identifiés,

Considérant l'engagement sans cesse renouvelé de notre municipalité en faveur du logement social,

Considérant le vœu du Conseil d'arrondissement du 11^e du jeudi 29 janvier 2015 relatif à la modification du PLU qui prévoyait un nombre très important de réserves de logement social supplémentaires,

Considérant l'enquête publique et le rapport de la commission d'enquête qui fait état des réponses favorables des services de la Ville sur certaines adresses pointées dans le vœu du Conseil d'arrondissement du 11^e du jeudi 29 janvier 2015,

Considérant que toutes les parcelles que la municipalité du 11^e arrondissement souhaitait faire passer en réserve de logement social n'ont pas été retenues,

Sur le rapport de Monsieur Adrien TIBERTI, adjoint au Maire d'arrondissement,
Sur proposition des élu-e-s du groupe communiste,

EMET LE VŒU

Que le Conseil de Paris étudie toutes les solutions envisageables afin que les parcelles suivantes soit destinées au logement social :

- 12, rue de l'Asile Popincourt
- 56, avenue Parmentier
- 219, rue du Faubourg Saint-Antoine
- 31, rue Richard-Lenoir
- 33, rue Richard-Lenoir
- 35, rue Richard-Lenoir
- 12, rue Gambey
- 3 à 7 rue Emile Lepeu

M. le Maire : « Qui vote contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à la majorité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'INTERVENTION

M. le Maire : « Nous avons épuisé les délibérations ayant fait l'objet d'une inscription. Il va nous rester des vœux et des questions orales. Mais avant cela, nous allons procéder au vote global des délibérations sans inscription :

- **2016 DEVE 75** Subventions (13.034 euros) à 12 associations gestionnaires de jardins partagés, dans le cadre de l'appel à projets Main Verte relatif à la permaculture et au compost
- **2016 DEVE 91** Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage temporaire de jardin partagé, 82 boulevard Voltaire (11^e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Jardin partagé éphémère Truillot
- **2016 DLH 159** Création au 104 ter boulevard Voltaire (11^e) d'un logement PLA-I par la société Foncière d'Habitat et Humanisme
- **2016 DU 127** Acquisition du lot n° 4 dans l'immeuble en copropriété 5-5 bis rue Basfroi (11^e) et location à la SNL-Prologues de ce lot. Vote en AGE par la Ville de l'acquisition du lot n° 7
- **2016 DPE 53** Dévoisement du réseau d'égout dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du métro - Convention avec RATP

- **2016 DFPE 81** Subvention (55.701 euros) et avenant n° 3 avec l'association Balustrade (11^e) pour la crèche parentale (11^e)
- **2016 DFPE 93** Subvention (98.714 euros) et avenant n° 3 à l'association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs (11^e) pour la structure multi-accueil (11^e)
- **2016 DFPE 97** Subvention (52.571 euros) et avenant n° 3 à l'association Petit Concept (11^e) pour la crèche collective (11^e)
- **2016 DFPE 150** Subvention (263.190 euros) et avenants au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (12^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2016 DFPE 191** Signature d'un avenant n° 1 à la convention de Délégation de Service Public, passée avec l'association Léo Lagrange pour le fonctionnement de l'établissement situé 13/15 rue Charrière (11^e)
- **2016 DFPE 208** Subvention (1.326.216 euros) à 11 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de douze lieux d'accueils enfants parents à Paris
- **2016 DASCO 70** Caisse des Ecoles (11^e) - Subvention (284.196 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances
- **2016 DAC 463** Subventions (14.050 euros) à treize associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris
- **2016 DAC 41** Subventions (401.079 euros) et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé
- **2016 DAC 204** Subventions (21.448 euros) et conventions avec les associations Glassbox (11^e), L'Entre Prise (20^e) et les Fondateurs de Roue (3^e)
- **2016 DAC 594** Subvention (19.500 euros) et avenant à la convention avec l'association Ombre en Lumière pour la réalisation de leur action dans le quartier Fontaine au Roi (11^e)
- **2016 DAC 601** Subvention (20.500 euros) et avenant n° 3 à la convention pluriannuelle avec l'association Ateliers du Chaudron (11^e)
- **2016 DAC 605** Subventions (5.000 euros) à 3 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Fontaine au Roi (11^e)
- **2016 DDCT 66** Subventions (623.300 euros) et convention à 173 associations pour le financement de 245 projets sur les quartiers Politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2016
- **2016 DDCT 78** Subventions à 4 associations proposant des projets sur l'inclusion numérique dans leurs structures sur les quartiers Politique de la ville (11^e, 13^e, 14^e, 19^e et 20^e)
- **2016 DDCT 79** Conventions et subventions au titre de l'animation locale (34.500 euros) à 18 associations œuvrant dans les 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e et 20^e dans le cadre de l'appel à projets Politique de la ville
- **2016 DASCO 26** Subventions (5.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la ville dans le 11^e arrondissement
- **2016 DJS 202** Subventions (9.000 euros) et 2 conventions à 4 associations de jeunesse (11^e)
- **2016 DPP 6** Subventions (14.500 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la ville
- **2016 DPP 1** Subventions (159.265 euros) et convention à 59 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2016 (Mme Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote, étant administratrice d'une de ces associations)
- **2016 DDCT 19** Subvention (115.500 euros) à 31 associations au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits
- **2016 DDCT 82** Subventions (44.000 euros) à 15 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation citoyenne, l'animation locale et la vie associative et signature de conventions

- **2016 DAE 83** Subvention (5.970 euros) à l'association des commerçants Oberkampf Parmentier pour les illuminations de fin d'année 2015 (11^e)
- **2016 DAE 262** Subvention (22.500 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11^e)

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX ET QUESTIONS ORALES ADRESSEES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

V11201627 Vœu relatif au maintien du vide-grenier de l'avenue Ledru-Rollin

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je vais laisser les élus lire tranquillement le vœu, je ne vais pas le rappeler dans son intégralité. L'idée était de pouvoir sauvegarder le vide-grenier situé avenue Ledru Rollin et place du Père Chaillet, qui aurait été interdit de séjour le 4 septembre prochain. Or, il est important pour la vie du quartier. Il n'est pas redondant par rapport à l'offre de vide-greniers dans ce secteur de l'arrondissement. Nous aurions aimé que ce vide-grenier puisse être maintenu le 4 septembre ou à une autre date en automne.

Par ailleurs, puisque les vide-greniers ont vocation à alimenter une caisse qui permette d'illuminer les rues de notre arrondissement, créons une association de commerçants dans ce secteur afin qu'elle puisse dynamiser ce vide-grenier et ce quartier, et que nous puissions ainsi avoir de belles rues illuminées lors de nos fêtes. »

M. le Maire : « M. Philippe DUCLOUX va vous apporter quelques éléments que je compléterai ensuite. »

M. DUCLOUX : « J'évoquais les manifestations qui ont eu lieu hier, le vide-grenier de l'association Village Faidherbe et la braderie organisée par le Carré Bastille. Elles revêtaient un caractère exceptionnel compte tenu des conditions climatiques (qui avaient amené au report du vide-grenier de Carré Bastille) et des événements liés aux attentats. Je n'y reviens pas.

Vous évoquez un vide-grenier que l'on connaît bien, situé avenue Ledru Rollin, organisé par l'association Loisirs et Culture Chirel dont Mme Lellouche est la présidente. Nous avions effectivement reporté le vide-grenier prévu le 15 novembre pour les raisons que vous connaissez et il a été reporté au 3 avril 2016. Tout s'est bien déroulé.

Vous évoquez également le vide-grenier du 4 septembre. M. le Maire complètera mon propos, mais c'est vrai que les vide-greniers, les brocantes et les événements se déroulant sur la voie publique ont quand même la nécessité d'être régulés. Réguler l'espace public est un sujet qui nous concerne tous, quelles que soient les manifestations ou les organisateurs, car il fait partie de nos contraintes.

Vous évoquez la création d'une association de commerçants. J'avais parlé des trois associations que nous avons créées : Au Cœur de Charonne, Cœur Oberkampf et l'association Quartier Faubourg du Temple qui regroupe des commerçants des 11^{ème} et 10^{ème} arrondissements. Nous y sommes tout à fait favorables. Nous l'avions d'ailleurs suggéré quand M. François VAUGLIN et moi avons reçu le 30 septembre dernier la présidente de l'association avec d'autres membres, qui ont depuis quitté l'association. J'insiste sur ce point car nous ne maîtrisons pas la vie interne de l'association. En revanche, et j'insiste sur ce point M. LEFORT car vous êtes régulièrement demandeur des comptes pour l'attribution de subventions aux associations, nous avons demandé les documents nécessaires (rapports d'activité et financier de l'association) car c'est quelque chose qui va au-delà du 11^{ème} arrondissement.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons réguler l'espace public, quelles que soient les structures qui organisent. Si Mme Lellouche souhaite créer cette association avec tous les commerçants de l'avenue Ledru Rollin, nous serons bien entendu là pour l'aider. Aujourd'hui, comme ce n'est pas le cas, la situation est plus complexe. Ceci étant, on peut remercier Mme Lellouche d'avoir contribué à l'embellissement de l'avenue Ledru Rollin pendant la période de Noël, avec l'achat de sapins.

Personnellement, je ne peux émettre un avis favorable à votre vœu. En revanche, nous sommes à la disposition de toutes celles et tous ceux qui sont à même de fédérer les commerçants du 11^{ème} arrondissement dans le cadre d'un futur développement de la vie associative au sein des commerçants. »

M. le Maire : « Vous avez dit l'essentiel mais j'ajouterai deux éléments qui me semblent importants et en premier lieu, des éléments chiffrés sur les autorisations accordées dans le 11^{ème} arrondissement :

- Entre 2014 et 2015, le nombre d'autorisations de ventes au déballage a baissé de 20% environ (pour 45 demandes, 25 étaient accordées). Les organisations sont souvent sources de problèmes pour l'espace public (tapis posés au sol, objets disposés aux passages cloutés ou aux sorties de métro). Pour des questions de propreté et de bonne régulation de l'espace public, j'assume totalement mettre un coup de frein sur les organisateurs de ventes aux déballages qui ne respectent pas l'espace public ou qui le laissent dans un état déplorable après leur manifestation. Cela explique cette baisse des autorisations.
- En 2015, le total des demandes « évènementiel » (vente au déballage, brocante) dans le 11^{ème} arrondissement était de 228 et 172 ont été autorisées. Par rapport à 2014, ces autorisations représentent une hausse de 20,28%. Je l'assume également totalement car l'animation de nos rues est un élément important.

En l'occurrence, j'ai rappelé à chaque organisateur un principe : je considère que l'espace public n'a pas vocation à être privatisé pour un profit purement privé. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux différents organisateurs ayant obtenu une autorisation de manifestation commerciale, de prévoir un retour pour la collectivité. Ils en choisissent la forme : certaines associations de commerçants utilisent leurs vide-greniers pour subventionner l'Association des Paralysés de France, des illuminations, ou des projets associatifs du 11^{ème} arrondissement. Vous trouvez toutes sortes d'activités. Vous parliez d'un cas précis mais je ne vais pas rentrer dans des niveaux de détails en public qui pourraient nuire aux personnes en jeu. Après les illuminations de l'an dernier et la pose des sapins assurée par cette association (en retour pour la collectivité), je craignais que vous nous moquiez de la pauvreté de cette animation : les sapins installés sur la place du Père Chaillet étaient moins hauts que cette table et étaient décorés de deux ou trois rubans. L'animation n'était pas au niveau de l'espace public parisien. Je considère que chacun a eu sa chance, qu'ils ont pu saisir ou pas. Comme M. Philippe DUCLOUX l'a dit, deux autres

associations organisaient ce week-end des vides-greniers. Ils ont été très réussis et ont attiré beaucoup de monde. Ils participent à l'animation de notre ville et c'est pour cette raison que nous serons contre le vœu que vous présentez. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que les vide-greniers font partie du charme de nos quartiers, permettant les rencontres et l'animation de nos rues dans une ambiance joyeuse, générant une fréquentation bénéfique pour les commerçants alentours, et favorisant le recyclage des trésors de nos greniers dans une louable logique d'économie circulaire,

Considérant que depuis 2005 un vide-grenier est organisé deux fois par an avenue Ledru-Rollin, l'un à l'automne, l'autre au printemps, et que la qualité de son organisation – avec animations musicales, ateliers de maquillage pour enfants, etc. – est consacrée par le succès rencontré, avec 90 exposants en avril dernier,

Considérant que pour pallier l'absence d'association de commerçants dans ce secteur, une association du quartier prend en charge cette organisation, tout en attribuant une partie de ses recettes à la décoration de l'avenue Ledru-Rollin en période de fête, comme par exemple le financement de la mise en place de sapins de Noël fin 2015 alors même que son vide-grenier venait d'être annulé du fait des attentats,

Considérant que la Mairie de Paris vient de refuser que se tienne le vide-grenier prévu le 4 septembre 2016, du fait de « la multiplication des manifestations similaires sur le domaine public municipal », alors qu'il n'est connu aucun vide-grenier similaire dans le quartier proche à cette époque,

Sur proposition de Jacques LEFORT, rapporteur, et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU

- qu'un vide-grenier d'automne soit maintenu avenue Ledru-Rollin et place du Père Chaillet,
- qu'une réflexion soit menée pour créer une association de commerçants dans le secteur de l'avenue Ledru-Rollin pour soutenir les initiatives qui dynamisent la vie de nos quartiers, tel que ce vide grenier.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

Vœu relatif à la proposition d'inscrire les quartiers festifs du 11^e arrondissement comme cinquième quartier test des nouvelles antennes acoustiques « Méduse » déployées par Bruitparif (retiré en séance)

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant qu'en 2014 l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) classait le bruit en deuxième place des causes environnementales nocives derrière la pollution atmosphérique,

Considérant qu'une étude de 2015 menée par l'Observatoire du Bruit (Bruitparif) et l'observatoire régional de santé en Ile de France indique que la pollution sonore fait perdre entre 7 mois et 2 ans de vie en bonne santé aux franciliens,

Considérant qu'en s'appuyant sur les recommandations de l'OMS, 85 % des Parisiens sont exposés à une valeur de bruit global dans la journée supérieure à 50 Ld, seuil au-delà duquel une gêne peut être considérée comme sévère ; la nuit la valeur à ne pas dépasser pour ne pas perturber le sommeil est de 42 Ldn, or 87 % des Parisiens sont exposés à un niveau supérieur,

Considérant que lors de l'adoption du « Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement » pour 2015/2020 les élus de la droite et du centre avaient souligné la sous-évaluation des enjeux et le manque d'ambition du programme d'action qui n'était consacré pour une grande part qu'à la modélisation et à la sensibilisation du grand public et des professionnels, et à des opérations de lutte contre les nuisances liées aux moyens de transport avec, en particulier, une opération d'enrobé phonique sur une partie du périphérique,

Considérant l'expérimentation de mesure du bruit au sein de la rue Jean-Pierre Timbaud menée d'avril à novembre 2012 qui a mis en évidence que, si les relevés réalisés en journée ont pu être comparés à d'autres contextes d'exposition au bruit dans Paris (tels que sur le boulevard périphérique, place Stalingrad, place Saint Michel...), les relevés nocturnes révèlent une élévation significative lorsque les établissements sont ouverts et leur fréquentation importante,

Considérant que Bruitparif, l'observatoire du bruit en Ile de France, va installer une cinquantaine d'antennes acoustiques munies de quatre micros (d'où l'appellation de « méduse ») capables d'identifier avec précision l'origine des bruits, contrairement au simple sonomètre qui enregistre globalement le bruit d'une rue, sans distinction entre musique, passage de moto ou conversation sur le trottoir,

Considérant que le 11^{ème} arrondissement comprend plusieurs quartiers festifs fréquentés non seulement de ses habitants mais aussi par les Parisiens, les franciliens dans leur ensemble et les touristes venus du monde entier,

Considérant que le départ des professionnels du textile vers des secteurs plus adaptés à leur activité génère de plus en plus de reprises des locaux commerciaux vacants par des établissements accueillant du public,

Considérant qu'il est hors de question de s'opposer sans discernement à cette activité festive mais qu'il s'agit de rechercher dans un esprit positif une cohabitation acceptable entre les résidents de ces secteurs (adultes actifs, jeunes enfants, jeunes scolarisés et étudiants, retraités, etc.) et les usagers de ces endroits festifs,

Considérant que les mesures de Bruitparif permettront l'élaboration dans les quartiers équipés d'un tableau de bord du bruit permettant aux associations, aux responsables des établissements accueillant du public et aux élus de faire des constats précis et de définir des plans d'action de lutte objectifs contre les nuisances nocturnes,

Sur proposition de Nicole SPINNEWEBER, rapporteur, et des élus du groupe d'Union de la droite et du centre,

EMET LE VŒU

Que le Maire du 11^{ème} arrondissement propose à la mairie centrale que les quartiers festifs du 11^{ème} arrondissement soient retenus comme une cinquième zone test de l'opération d'installation de capteurs « Méduse » par Bruitparif.

M. le Maire : « La parole est à Mme Nicole SPINNEWEBER. M. Stéphane MARTINET répondra. »

Mme SPINNEWEBER : « En 2014 l'Organisation Mondiale de la Santé classait le bruit en deuxième place des causes environnementales nocives derrière la pollution atmosphérique.

Une étude de 2015 menée par l'Observatoire du Bruit (Bruitparif) et l'observatoire régional de santé en Ile de France indique que la pollution sonore fait perdre entre 7 mois et 2 ans de vie en bonne santé aux Franciliens.

En s'appuyant sur les recommandations de l'OMS, 85 % des Parisiens sont exposés à une valeur de bruit global dans la journée supérieure à 50 dB, seuil au-delà duquel une gêne peut être considérée comme sévère. La valeur à ne pas dépasser pour ne pas perturber le sommeil la nuit est de 42 dB. 87 % des Parisiens sont donc exposés à ce niveau supérieur.

Lors de l'adoption du « Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement » pour 2015 à 2020, les élus de la Droite et du Centre avaient souligné la sous-évaluation des enjeux et le manque d'ambition du programme d'action qui n'était consacré pour une grande part qu'à la modélisation et à la sensibilisation du grand public et des professionnels, et à des opérations de lutte contre les nuisances liées aux moyens de transport avec, en particulier, une opération d'enrobé phonique sur une partie du périphérique.

L'expérimentation de mesure du bruit au sein de la rue Jean-Pierre Timbaud menée d'avril à novembre 2012 a mis en évidence que, si les relevés réalisés en journée ont pu être comparés à d'autres contextes d'exposition, les relevés nocturnes révèlent une élévation significative lorsque les établissements sont ouverts et leur fréquentation importante.

Bruitparif, l'observatoire du bruit en Ile-de-France, va installer une cinquantaine d'antennes acoustiques munies de quatre micros (d'où l'appellation de « méduse ») capables d'identifier avec précision l'origine des bruits, contrairement au simple sonomètre qui enregistre globalement le bruit (tels que ceux installés rue Jean-Pierre Timbaud).

Le 11^{ème} arrondissement comprend plusieurs quartiers festifs fréquentés non seulement de ses habitants mais aussi par les Parisiens, les Franciliens dans leur ensemble et les touristes.

La plupart des professionnels du textile s'orientent vers des secteurs plus adaptés à leur activité en banlieue et vont donc laisser des locaux vacants qui pourront accueillir d'autres types d'activités.

Il est hors de question de s'opposer sans discernement à cette activité festive mais il s'agit de rechercher dans un esprit positif une cohabitation acceptable entre les résidents de ces secteurs (adultes actifs, jeunes enfants, jeunes scolarisés et étudiants, retraités, etc.) et les usagers de ces endroits festifs.

Les mesures de Bruitparif permettront l'élaboration dans les quartiers équipés d'un tableau de bord du bruit permettant aux associations, aux responsables des établissements accueillant du public, et aux élus de faire des constats précis et de définir des plans d'action de lutte objectifs contre les nuisances nocturnes.

Nous proposons que le Maire du 11^{ème} arrondissement propose à la Mairie centrale que les quartiers festifs du 11^{ème} arrondissement soient retenus comme une cinquième zone lors des tests de l'opération d'installation de capteurs « Méduse » par Bruitparif. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Stéphane MARTINET va vous expliquer en quoi nous sommes déjà bien au-delà de ce vœu. »

M. MARTINET : « Merci M. le Maire. En effet, qui ne peut constater que nous avons deux quartiers dans le 11^{ème} arrondissement caractérisés par une activité nocturne intense, même au-delà de l'intense puisque, de l'aveu même de la Préfecture de police de Paris dont c'est la responsabilité, il s'agit des deux quartiers les plus animés de Paris la nuit quels que soient les jours de la semaine et notamment le week-end, même au-delà de l'animation que représente le quartier des Champs Elysées.

Vous rappelez dans vos considérants le fait qu'avait été installées sur la rue Jean-Pierre Timbaud des sondes de la première génération. Je vous en remercie car il s'agissait de l'une des initiatives que nous avons menée, le maire Patrick BLOCHE et moi-même. Elle nous a amené à constater ce qui était évident, le fait qu'il y avait du bruit dans ces rues. J'ai une nouvelle pour vous : il y a toujours du bruit dans ces rues. Nous le constatons et je le constate car je me rends régulièrement dans ces rues, que ce soit dans le quartier de la Bastille ou de la rue Oberkampf. Comme le disait M. le Maire, nous sommes dans une nécessité qui va bien au-delà du seul constat.

Donc, comme nous savons que vous êtes extrêmement soucieux des deniers publics, il nous paraît judicieux de vous suggérer de bien vouloir retirer ce vœu au bénéfice d'un autre quartier de Paris, par exemple la rue Ponthieu dans le 8^{ème} arrondissement qui demande aussi à ce que ces sondes y soient installées. Car, pour ce qui nous concerne, et comme l'évoquait M. le Maire, nous sommes en train de travailler avec la Préfecture de police de Paris, à l'initiative de la municipalité du 11^{ème} arrondissement qui a été relayée par la Maire de Paris, à un ensemble de dispositifs qui vont très probablement aboutir. Nous sommes en train de travailler sur les contours plus précis de ces dispositifs qui seront probablement mis en place en septembre. Je ne peux pas vous dévoiler totalement ces dispositifs puisqu'ils relèvent de la responsabilité de la Préfecture de police de les mettre en place. Je ne vais donc pas découvrir ce que le Préfet sera très probablement amené à dévoiler en Conseil de Paris ou en conférence de presse. Nous travaillons très étroitement avec lui : nous sommes consultés, nous alimentons et nous contribuons. Nous sommes assez satisfaits à ce stade de ce qui va être mis en place sur un certain nombre d'idées originales nées dans le 11^{ème} arrondissement et reconnues par l'ensemble des acteurs.

Il est vrai qu'il y a ces sondes. Il est vrai qu'elles vont être très utiles. Mais il est aussi vrai que nous avons mis en place ce dispositif dans le 11^{ème} arrondissement et que nous sommes au-delà du constat. Du coup, nous n'en voyons pas vraiment l'utilité. Nous vous invitons donc à retirer ce vœu au bénéfice d'autres arrondissements qui peuvent être concernés. Sinon, nous voterons très probablement contre. »

M. le Maire : « Je vous le confirme. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Nous prenons acte des informations que vous venez de nous donner. Par contre, nous resterons très vigilants sur la suite qui sera donnée aux mesures qui seront prises, d'autant plus que les zones festives ont tendance à s'élargir, et particulièrement dans le quartier Popincourt/Sedaine où l'on voit s'ouvrir davantage de bars. Il faut donc rester très vigilant sur le devenir des quartiers festifs dans le 11^{ème} arrondissement. »

M. le Maire : « Très bien. Mais il est vrai que le 11^{ème} arrondissement est prescripteur de fêtes et devance un peu tout le monde sur cette question du traitement du bruit. Cette question est très complexe. Après avoir essayé tant de mesures, nous réalisons que nous sommes en fait en avance sur tout le monde sur ce sujet, sans avoir pour autant trouvé la solution miracle qui permettrait de régler le problème. Mais nous continuons à la chercher activement avec le Préfet, comme l'a indiqué M. Stéphane MARTINET. Retirez-vous ce vœu ? Oui. Je vous en remercie. »

V11201629 Vœu relatif à l'assouplissement des règles de fonctionnement des centres d'animation**Q11201610 Question orale relative à l'impact financier de la réforme des centres d'animation**

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Vu la délibération 2016 DJS 195 votée par le Conseil du 11^{ème} arrondissement le 30 mai dernier, portant modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des deux centres d'animation du 11^{ème} arrondissement : le centre Victor Gelez et la MJC Mercœur ;

Considérant que la réforme des centres d'animation votée par le Conseil de Paris lors de sa séance des 13, 14 et 15 juin 2016 prévoit de renforcer l'attractivité de ces équipements, en assouplissant les règles applicables en termes d'horaires d'ouverture et d'activités ;

Considérant d'une part que cela signifie que les gestionnaires ne seront plus contraints de proposer que sept des neuf catégories d'activités contenue dans le cahier de consultation ;

Considérant qu'il s'agit là de permettre aux gestionnaires des centres d'animation de proposer une offre d'activités diversifiée et plus adaptée « *au contexte de l'arrondissement et aux souhaits formulés par les usagers* » ;

Considérant que les souhaits formulés par les usagers et le contexte de l'arrondissement sont deux exigences parfois inconciliables ;

Considérant que le gestionnaire peut éprouver des difficultés à appréhender seul la notion de « *contexte de l'arrondissement* » ;

Considérant d'autre part que l'assouplissement des règles de fonctionnement voulu par la réforme des centres d'animation comporte également la possibilité d'élargir les horaires d'ouverture des centres d'animation ;

Considérant que cette extension des horaires ne peut se faire dans de bonnes conditions sans l'assentiment des habitants du quartier et sans le pilotage de l'échelon local ;

Sur proposition de Nicole SPINNEWEBER et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU

- que la Mairie du 11^{ème} arrondissement soit étroitement associée par les gestionnaires à l'élaboration du programme d'activités des deux centres d'animation Victor Gelez et la MJC Mercœur, de façon à s'assurer d'un minimum de cohérence et de pluralité de l'offre d'activités à l'échelle de l'arrondissement,
- que tout projet d'extension des horaires de l'un de ces centres d'animation soit au préalable présenté à la Mairie et au Conseil de quartier concerné.

Question orale relative à l'impact financier de la réforme des centres d'animation :

Vu la délibération 2016 DJS 195 votée par le Conseil du 11^{ème} arrondissement le 30 mai dernier, portant modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des deux centres d'animation du 11^{ème} arrondissement : le centre Victor Gelez et la MJC Mercœur ;

Considérant que la réforme des centres d'animation votée par le Conseil de Paris lors de sa séance des 13, 14 et 15 juin 2016 a notamment entériné le déploiement de la marque « Paris Anim' » ;

Considérant que cette disposition doit permettre d'assurer une meilleure visibilité aux Centres d'animation en les dotant d'un « prénom » et d'une identité visuelle communs ;

Considérant les dépenses qui en découlent, liées à la modification de leurs noms, ainsi que de celui de leurs antennes, mais également à la nécessaire communication qui accompagne le lancement de ce nouveau label ;

Considérant par ailleurs que la réforme des centres d'animation se traduit également par la suppression des cours individuels de musique ;

Considérant qu'à compter de la saison 2017/2018, les 2 centres d'animation du 11^{ème} (et les 51 centres à l'échelle de Paris) ne proposeront plus que deux offres d'enseignement musical : les cours semi-collectifs de 3 à 5 personnes ou les cours collectifs de 6 personnes ou plus ;

Considérant l'inquiétude des enseignants sur les conséquences de cette réforme, certains d'entre eux s'étant réunis dimanche 12 juin 2016 place de la Bastille, dans le 11^{ème} arrondissement, pour demander à la Mairie de Paris de renoncer à ce projet ;

Considérant que cette refonte de l'offre d'enseignement musical comporte le risque évident de la fuite d'une partie des usagers qui se détourneront des centres d'animation faute d'y trouver une offre de cours particuliers ;

Considérant que cette « perte » d'usagers va de pair avec une « perte » de recettes pour les gestionnaires des centres d'animation, qui voient leur équilibre financier fortement mis à mal ;

Madame Nicole SPINNEWEBER et les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre, posent au Maire du 11^{ème} la question :

Quel sera l'impact financier de cette réforme pour les deux centres d'animation de l'arrondissement, notamment du fait du déploiement du label « Paris Anim' » ou de la suppression des cours individuels ?

M. le Maire : « Je vous propose d'avoir une présentation et un débat regroupés sur le vœu et la question orale abordant le même sujet des centres d'animation. Je donne la parole à M. Christian SAINT-ETIENNE. »

M. SAINT-ETIENNE : « Le vœu est relatif à l'assouplissement des règles de fonctionnement des centres d'animation. La réforme des centres d'animation, votée par le Conseil de Paris lors de sa dernière séance, prévoit de renforcer l'attractivité de ces équipements en assouplissant les règles applicables en termes d'horaires d'ouverture et d'activités. Cela signifie que les gestionnaires ne seront plus contraints de proposer sept des neuf catégories d'activités contenue dans le cahier de consultation. Nous émettons donc le vœu que la Mairie du 11^{ème} arrondissement soit étroitement associée par les gestionnaires à l'élaboration du programme d'activités des deux centres d'animation Victor Gelez et la MJC Mercœur, de façon à s'assurer d'un minimum de cohérence et de pluralité de l'offre d'activités à l'échelle de l'arrondissement. Nous émettons également le vœu que tout projet d'extension des horaires de l'un de ces centres d'animation soit au préalable présenté à la Mairie et au Conseil de quartier concerné.

La question orale concerne l'impact financier de la réforme des centres d'animation. Vous savez que la réforme des centres d'animation se traduit par la suppression des cours individuels de

musique, et qu'à compter de la saison 2017/2018, les 2 centres d'animation du 11^{ème} et les 51 centres à l'échelle de Paris ne proposeront plus que deux offres d'enseignement musical : les cours semi-collectifs de 3 à 5 personnes ou les cours collectifs de 6 personnes ou plus.

Considérant l'inquiétude des enseignants sur les conséquences de cette réforme, certains d'entre eux s'étant réunis dimanche 12 juin 2016 place de la Bastille, dans le 11^{ème} arrondissement, pour demander à la Mairie de Paris de renoncer à ce projet, considérant que cette refonte de l'offre d'enseignement musical comporte le risque évident de la fuite d'une partie des usagers qui se détourneront des centres d'animation faute d'y trouver une offre de cours particuliers, et considérant que cette « perte » d'usagers va de pair avec une « perte » de recettes pour les gestionnaires des centres d'animation, nous posons cette question au Maire du 11^{ème} arrondissement : quel sera l'impact financier de cette réforme pour les deux centres d'animation de l'arrondissement, notamment du fait du déploiement du label « Paris Anim' » ou de la suppression des cours individuels ? »

M. le Maire : « Merci. Pour vous répondre, je passe la parole à Mme Delphine TERLIZZI. »

Mme TERLIZZI : « Merci. Il est vrai que nous avons beaucoup parlé de cette réforme mais je vais apporter un peu plus de précisions. Je vais essayer d'aborder tous les sujets évoqués dans votre vœu et votre question. Personnellement, je me réjouis toujours que les règles s'assouplissent, surtout lorsqu'il s'agit des centres d'animation qui concernent les jeunes.

Sachez que cette belle réforme a été le fruit d'une grande concertation et j'ai assisté à toutes les concertations. Mais je n'étais pas seule, il y avait également d'autres élus concernés et des directeurs de centres d'animation, dont les deux centres du 11^{ème}, Victor Gelez et MJC Mercœur.

Pour rappel, les centres d'animation sont gérés en marché public ou en délégation de service public. Sur la base du cahier des charges élaboré par la Ville de Paris, pour lequel les arrondissements sont consultés, la gestion des centres revient aux associations qui ont remporté les appels d'offre. La Ville ne peut que s'assurer que le cahier des charges est respecté.

Le contrôle du respect du cahier des charges est suivi tout au long de l'année par la Direction de la Jeunesse et des Sports. Le cahier des charges prévoit aussi un contrôle par les élus, lors de Commissions de contrôle et de coordination (la plus récente s'étant déroulée à la MJC Mercœur).

L'assouplissement a deux objectifs :

- 1) mieux adapter les programmes d'activité aux demandes des Parisiens tout en conservant une diversité certaine. Beaucoup d'études ont montré qu'ils étaient trop contraints et pas assez souples. Il a fallu diversifier les offres pour faire venir plus de public.
- 2) proposer davantage de moments de convivialité, en soirée et le samedi notamment. Les centres d'animations ne sont pas toujours occupés par des jeunes mais l'un des buts de cette réforme est d'être axé sur la jeunesse. Les moments de convivialité en soirée et le samedi tombent sous le sens lorsqu'on a ce type de public.

Cette liberté donnée aux centres entraîne effectivement que la Mairie d'arrondissement soit plus étroitement liée à la construction de l'offre d'activités. Pour le moment, nous ne connaissons pas encore qui sera le gestionnaire du centre Victor Gelez à la rentrée. Nous devons évidemment avoir une discussion avec le futur gestionnaire une fois le marché notifié. Il est déjà prévu de préparer l'arrivée du nouveau gestionnaire car cela nous semble une évidence ; il ne connaît pas le quartier.

Les structures jeunesse de l'arrondissement se sont déjà préparées à l'arrivée du nouveau gestionnaire.

Pour la MJC Mercœur, nous avons organisé une commission de contrôle et de coordination le 27 mai dernier, où ces sujets ont été abordés. Il est évidemment possible d'en organiser une nouvelle réunion à la rentrée pour discuter de la programmation du centre d'animation.

Sur l'extension des horaires, j'imagine que votre craint porte sur les soirs et le bruit. Jusqu'à présent, le centre Victor Gelez n'est pas un point de nuisance dans l'arrondissement. Je sais que des fois quelques jeunes s'assoient sur le bord, mais il faut bien que jeunesse se passe ! Mais c'est plutôt l'inverse qui va se passer. L'extension des horaires pourrait permettre de faire plus d'évènements de convivialité. Le centre d'animation Mercœur est peut-être plus problématique puisqu'on sait il y a pas mal de rassemblements de jeunes, surtout en soirée. De toute manière nous savons que ces rassemblements existent quand le centre est fermé. Si le centre reste ouvert plus longtemps, nous arriverons peut-être à mieux gérer ces groupes de jeunes en soirée.

Par rapport à l'impact financier, la réforme prévoit :

- de créer de nouvelles activités innovantes pour attirer un nouveau public. Par exemple, nous avons la suppression du plafond des horaires d'ouverture et la suppression de la contrainte de proposer 7 types d'activités sur les 9 du cahier des charges.
- une importante communication sur les centres, appelée « Paris Anim' » et prévue avant l'été et en septembre, au moment des inscriptions. La Ville va déployer de nombreux moyens de communication (panneaux Decaux, réseaux sociaux, affiches, cartes de communication). Toute l'identité visuelle des centres d'animation va être refaite.
- les discussions qui se sont tenues avec chacune des associations gestionnaires en amont, qui ont permis que tous les gestionnaires s'accordent avec la Ville sur les avenants aux contrats de marché et de DSP et qu'elles les signent.

Cela ne s'est pas fait sans douleur. Je ne vous cache pas que certaines réunions ont été rudes, mais au final, tout le monde a signé l'avenant. Notre rôle a eu son importance car nous avons fait basculer la décision. Le centre Victor Gelez est spécialisé dans la musique et ne pouvait pas accueillir plus de trois élèves dans ses petits studios, par rapport à sa géographie, à sa structure.

Mme Pauline VÉRON répondra bientôt en Conseil de Paris avec des éléments chiffrés sur le coût de la communication (peu onéreuse) et veillera attentivement aux impacts financiers de cette réforme pour les centres d'animation. Il n'est en revanche pas possible de communiquer sur des recettes d'usagers estimées a priori.

Je vous apporte quelques précisions concernant les cours de musique dans les centres d'animation. Nous allons bien évidemment poursuivre les concertations, dès 2016 pour le centre Victor Gelez et dès 2017 pour le centre Mercœur. Mais ce dernier n'ayant plus de cours individuel de musique depuis très longtemps, cela concerne surtout Victor Gelez.

Je rappelle que le minimum d'élèves par cours de musique n'est plus de 6 élèves mais de 3 élèves. Il s'agit de cours d'1h, 1h15, 1h30 ou 2h ; La possibilité de maintenir des enseignements individuels a été réintroduite dans la réforme, en laissant aux gestionnaires la possibilité de dispenser des cours d'une heure pour 3 élèves contre 20 minutes par élèves précédemment.

La qualité de l'enseignement n'est pas à remettre en cause dans cette réforme : l'enseignement en petits groupes existe déjà à Paris et dans bien d'autres villes de France. Plusieurs centaines de

petits Parisiens apprennent un instrument en cours semi-collectifs dans les centres d'animation. Le groupe à 3 permet une dynamique de groupe et une individualisation de l'apprentissage. On constate moins d'abandons, plus de motivation, des interactions entre élèves et une meilleure écoute. Des professeurs utilisent déjà cette pédagogie et d'autres se disent aussi prêts à le faire.

A Paris, plus de 7000 personnes sont inscrites à des cours de musique dans les centres d'animation, dont seulement 3 000 en cours particuliers (sur 70 000 usagers de centres d'animation). De nombreux Parisiens attendent plusieurs années pour accéder à un cours de musique. Passer du cours particulier à des cours en petits groupes va permettre à beaucoup plus de Parisiens de suivre des cours.

Aucune suppression de la tarification au quotient familial dans les centres d'animation n'est évidemment envisagée. Les grilles tarifaires votées par le Conseil de Paris correspondent aux tarifs réglés par les usagers. Les tarifs des cours particuliers, encore dispensés en 2016-2017, sont inchangés. Les tarifs des cours collectifs sont également inchangés, il s'agit essentiellement de cours de chants et de percussions. Un nouveau tarif a été créé pour les cours semi-collectifs :

- baisse des tarifs pour les usagers de cours à 3 élèves,
- petite hausse des tarifs pour les usagers de cours à 4 ou 5 élèves.

Je peux encore parler de la question budgétaire, des licenciements,...

M. le Maire : « Non, il n'y a pas de licenciements ! »

Mme TERLIZZI : « Non, il n'y en a pas de prévu puisque la majorité des professeurs de musique sont en CDI. »

M. le Maire : « Vous aurez compris que Mme Delphine TERLIZZI est inépuisable sur les centres d'animation... »

Mme TERLIZZI : « Je n'en ai que deux, alors j'en prends soin ! »

M. le Maire : « Je la remercie de connaître aussi bien les dossiers sur lesquels elle travaille. »

M. SAINT-ETIENNE : « Je voudrais poser les questions suivantes : quelles sont en général les durées des contrats de délégation de service public ? Trois ans ? Et pour quand est prévu le renouvellement du contrat de Mercœur ? »

M. le Maire : « Bientôt. L'année prochaine ou dans deux ans, mais l'information est à vérifier. Sur le vœu, l'exécutif propose de retirer le vœu. Il me semble qu'il s'agit de la meilleure position car le vœu demande qu'on soit étroitement associé à l'élaboration du programme de façon à s'assurer d'un minimum de cohérence et de pluralité de l'offre d'activités à l'échelle de l'arrondissement... »

Mme TERLIZZI : « Je suis très proche de ces deux centres d'animation, je vais à toutes les concertations et j'écoute beaucoup. Je suis donc très vigilante. Il est vrai que l'on communique assez peu sur ces éléments mais vous m'avez permis de vous donner des éléments de réponse. »

M. le Maire : « Ce vœu est donc d'ores et déjà réalisé. Les projets d'extension d'horaires sont déjà soumis à la Mairie. Les soumettre aux conseils de quartier, pourquoi pas ? Mais je ne voudrais pas formaliser les choses. Cela laisserait la possibilité aux habitants de dire qu'ils sont contre car ils souhaitent que la fermeture intervienne plus tôt, par exemple. Nous savons

comment se passe un conseil de quartier. La définition du service offert aux Parisiens ne peut pas dépendre d'une position du conseil de quartier, même s'il s'agit d'une position qui peut s'exprimer et qui ne manque pas de s'exprimer sur ce type de sujet. Pour ces deux parties du vœu, il ne nous semble donc pas souhaitable de les maintenir. Acceptez-vous le retrait ? »

M. SAINT-ETIENNE : « Nous sommes très sensibles à la qualité des informations qui ont été apportées. Cela me ferait plaisir de vous faire plaisir mais nous allons maintenir le vœu, de façon constructive et amicale, pour simplement s'assurer que l'on continue de nous informer aussi parfaitement. Merci. »

M. le Maire : « Nous n'allons pas voter la mise sous tutelle des services publics aux conseils de quartier. C'est une instance de concertation importante mais... »

Mme TERLIZZI : « Le problème est qu'on peut imaginer qu'on va inviter les conseils de quartier. »

M. le Maire : « De plus, le reste est déjà réalisé. Je ne voudrais pas voter un vœu qui laisserait entendre qu'il n'est pas réalisé. Si vous maintenez votre vœu, nous serons obligés de voter contre. »

M. SAINT-ETIENNE : « Il ne s'agit pas d'une mise sous tutelle. Le vœu dit simplement qu'on « s'assure d'un minimum de cohérence et de pluralité de l'offre ». »

M. le Maire : « Nous avons tous entendu le débat qui a été approfondi. Les différentes positions ont été exprimées et comprises. Le vœu étant maintenu, nous allons donc passer au vote. Qui vote pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

Vœu relatif à l'édification d'un Mémorial aux victimes des attentats islamistes (retiré en séance)

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant que le 11^{ème} arrondissement a été ensanglanté et meurtri par une série d'attentats barbares perpétrés les 7 et 8 janvier et le 13 novembre 2015 ;

Considérant que ces attentats ont brisé des dizaines de vies et détruit des familles entières, et qu'ils ont porté atteinte à nos libertés, nos valeurs, notre mode de vie ;

Considérant que ces attentats ne sont pas une réalité isolée mais témoignent bien au contraire de la progression inquiétante d'une idéologie effrayante et mortifère, et que Paris a été choisie comme cible par les islamistes parce que Paris porte au plus haut la liberté et la « joie de vivre » ;

Considérant qu'une initiative citoyenne intitulée « Génération Bataclan » s'est créée dans le but de fédérer les victimes, les familles de victimes, plus largement les citoyens, et pour édifier à Paris une œuvre mémorielle dédiée à toutes les victimes de ces attentats ;

Considérant qu'un concours de projets a été lancé par cette association, que ses résultats sont probants et constituent une bonne base pour concevoir ce mémorial ;

Sur proposition d'Eric GARANDEAU, rapporteur, et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU

- Qu'un mémorial soit édifié aux abords de la Place de la République, pour célébrer et perpétuer la mémoire de toutes les victimes des attentats islamistes commis sur notre territoire,
- Que le choix de la forme de ce mémorial résulte d'un choix démocratique,
- Qu'il soit visible, digne, noble, sobre, à l'image des victimes et de la douleur des proches,
- Qu'il mentionne la totalité des noms des personnes qui sont mortes en défendant nos libertés et nos valeurs, afin qu'aucune d'entre elles ne soit oubliée, afin que chacun de nous, en passant devant ce mémorial, se sente investi de la nécessité de se battre activement pour nos libertés, en mémoire de ces victimes qui sont aussi nos héros, et pour éviter que d'autres personnes n'aient à subir le même destin dans les temps à venir.

M. le Maire : « Nous reprenons le cours normal de l'ordre du jour avec le vœu déposé par M. Eric GARANDEAU relatif à l'édification d'un Mémorial aux victimes des attentats islamistes. Nous avons aussi un vœu qui permet de préciser notre position sur ce sujet. »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire. Je vous prie d'excuser mon retard. M. Jacques LEFORT avait ma procuration, et de la même façon, j'ai maintenant sa procuration pour le reste de la séance. »

Il s'agit d'un vœu et d'une question qui traitent du même problème, que nous connaissons bien et qui malheureusement a fait que beaucoup d'entre nous ont souffert des événements de l'an passé. Il nous semble important que l'on puisse avoir un travail de mémoire pour honorer les victimes de tous les attentats qui ont ensanglanté la capitale en 2015. Pour nous, il semble que le fait d'avoir une simple petite et très modeste plaque sur la Place de la République n'est pas suffisant et n'est pas à la hauteur des drames qui ont malheureusement parsemé l'année 2015. Il se trouve qu'une association s'est constituée, qui est très œcuménique et éclectique, et qui rassemble beaucoup de familles de victimes. L'Association Génération Bataclan propose de fédérer les victimes, les familles, les proches, et les citoyens en général, pour édifier à Paris et dans le 11^{ème} arrondissement une œuvre mémorielle qui serait dédiée aux victimes de ces attentats. Un concours de projets a été lancé et les résultats sont intéressants.

On ne dit pas que c'est ce qu'il faut faire mais on considère que c'est une bonne base pour pouvoir concevoir un tel mémorial. C'est pour cette raison qu'il nous semble important d'émettre le vœu qu'un mémorial soit édifié. Je pense que cela se passe de démonstration. Cela peut être fait aux abords de la Place de la République (ou ailleurs mais le lieu est très symbolique) pour perpétuer la mémoire de toutes les victimes des attentats islamistes commis sur notre territoire.

Nous souhaitons que la forme de ce mémorial résulte d'un choix démocratique, qu'il soit visible, digne, noble et sobre, à l'image des victimes et de la douleur des proches. Nous souhaitons qu'il mentionne la totalité des noms des personnes car chacun est mort en défendant des valeurs et des libertés. Nous voulons que chaque personne passant devant ce mémorial se sente investie de la nécessité de se battre activement pour ses libertés en hommage à ces victimes et pour que d'autres n'aient pas à subir ce même destin dans les temps à venir, puisque la menace reste tout aussi présente qu'en 2015. Voilà le vœu que nous avons l'honneur de soumettre à votre attention. »

M. le Maire : « Merci. Vous intervenez sur un sujet compliqué et vous le savez. C'est un sujet sur lequel il est nécessaire de construire un consensus et c'est le sens de notre action. Il n'est pas possible de se permettre une quelconque polémique sur un sujet de cette nature.

Comme vous le savez, nous avons voté des vœux et des délibérations ici même. Ils ont été ensuite adoptés à l'unanimité par le Conseil de Paris, notamment en février 2015 pour demander l'apposition de plaques dans l'espace public (réalisée depuis). Ce vœu demandait aussi d'engager une réflexion en vue de la création d'un espace commémoratif dans la capitale. Comme vous l'avez rappelé, la réalisation de ce vœu s'est concrétisée le 10 janvier 2016 avec l'apposition de plaques à l'adresse du local de Charlie Hebdo, à l'endroit où Ahmed Merabet a été abattu, à l'Hyper Cacher. Montrouge a eu une démarche analogue.

Cet hommage devait être apposé un an après les attentats des 7,8 et 9 janvier. Entretemps, les attentats de novembre sont survenus. Le geste prévu à l'origine consistait en la plantation de 17 oliviers portant le nom de chaque victime sur la Place de la République. Suite aux attentats de novembre, ce geste n'avait plus le même sens et ne pouvait plus être réalisé de la même façon. C'est la raison pour laquelle l'hommage a été transformé : au-delà des plaques aux endroits que je vous ai indiqués tout à l'heure, une plaque a été apposée et un grand chêne a été planté à la mémoire de l'ensemble des victimes du terrorisme à la Place de la République.

Ces inscriptions dans l'espace public relèvent de la nécessaire conservation par l'espace public parisien de la trace de la mémoire de ces attentats. Elles n'achèvent pas le nécessaire devoir de mémoire. Depuis le 7 janvier, Mme Anne HIDALGO et moi-même avons reçu d'innombrables propositions d'artistes, de collectifs, d'associations, de collectivités et d'autres pays. Nous accueillons toutes ces propositions de manière positive et ouverte, mais il nous semble encore prématuré de faire un choix. Il nous semble évident qu'il faut un geste qui soit juste, et perçu comme tel par tout le monde, quelle que soit sa forme ou son emplacement : œuvre d'art, mémorial, lieu de recueil, démarche muséale. Si j'évoque toutes ces formes, c'est parce qu'il existe plusieurs associations de victimes. Vous en citez une. Elles ne partagent pas une vision commune. En responsabilité, nous n'avons pas à trancher en faveur d'une association car nous avons besoin de temps.

Le Conseil de Paris s'est doté d'une règle qui me semble d'une grande sagesse : fixer un délai minimal de 5 ans avant d'inscrire dans l'espace public le nom d'une personne disparue. Il ne s'agit pas exactement de la même situation, néanmoins cette règle existe pour éviter les décisions prises sous le coup de l'émotion. Parmi les œuvres reçues au printemps dernier, certaines nous semblaient adaptées. Mais un an plus tard, notre perception de l'évènement a évolué et avec le recul, ces propositions ne nous semblent plus du tout adaptées. C'est le signe que cette mémoire met du temps à se construire. Votre proposition, la création d'un geste pérenne, nécessitera probablement plus temps. Par ailleurs, vous le savez sûrement, des équipes de recherches se sont constituées pour travailler sur le long terme (10-12 ans) sur la constitution et la construction de la mémoire collective, en particulier chez les victimes et les proches.

Ces raisons expliquent pourquoi votre vœu est difficilement adoptable en l'état. Il ne nous semble pas suffisamment rassembleur. Nous partageons la démarche mais il faut prendre en compte le fait que l'ensemble des associations de victimes n'est pas sur les mêmes positions que l'association que vous citez. Il nous semble nécessaire de laisser encore du temps pour que le geste évident s'impose à tous et pour qu'il n'y ait pas de mauvaises polémiques à ce sujet.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre vœu et d'adopter la formulation que nous vous proposons, c'est-à-dire de poursuivre le travail mémoriel déjà engagé en tenant compte

de ce temps nécessaire pour les victimes, leur famille, et les habitants qui nous disent fréquemment qu'il faut créer un hommage mais sans avoir à vivre dans un mémorial, pour avoir une démarche de recherche d'un consensus autour de ce geste juste que j'évoquais. »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire pour toutes ces indications. La rédaction du vœu se voulait très large. Nous citons cette association car elle s'est manifestée à nous, n'ayant pas reçu de réponse de votre part suite à ses démarches depuis plusieurs mois. Il me semblait important que tout le travail qu'elle avait engagé de façon très large et œcuménique ne tombe pas aux oubliettes. C'est pourquoi nous souhaitons mettre en avant le travail de cette association.

Nous n'avons pas forcément connaissance des autres projets qui vous auraient été déposés. Nous serions donc favorables à ce que tout le Conseil d'arrondissement puisse être informé de l'ensemble des projets de mémorial en développement. Bien entendu, l'idée n'est pas de prendre une décision précipitée, mais il ne s'agit pas non plus de différer le sujet à une date trop lointaine, car on sait bien que le risque est de passer à autre chose et qu'on oublie de rendre ce juste hommage. On veut bien vous faire crédit de votre souhait de conduire cette réflexion à son terme et de la façon la plus consensuelle possible.

Sous les réserves de pouvoir être bien informés de l'ensemble des projets existants et de pouvoir aboutir à une décision dans un délai raisonnable, nous nous rallions à votre proposition. Mais il faudrait que votre vœu mentionne qu'il a été également fait sur notre proposition. »

M. SAINT-ETIENNE : « Je vous propose d'indiquer « l'ensemble du Conseil d'arrondissement émet le vœu ».

M. le Maire : « C'est d'ailleurs la formulation que nous avons adoptée en janvier. Je me réjouis de votre proposition de nous rassembler sur ce vœu alternatif. »

M. GARANDEAU : « Est-ce que vous permettez M. le Maire qu'on indique « Que le nécessaire travail mémoriel déjà engagé se poursuive *et aboutisse* » ? »

M. le Maire : « Oui, d'accord. Qu'il aboutisse est évidemment notre objectif. Tous les autres groupes de la majorité sont d'accord sur cette modification. Le vœu initial de M. Eric GARANDEAU est donc retiré. Le vœu alternatif est mis au vote. »

V11201626 Vœu relatif à la mémoire des attentats terroristes de janvier et du 13 novembre 2015

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le vœu en hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015 voté à l'unanimité lors du Conseil de Paris du 9, 10 et 11 février 2015, qui demandait notamment « d'apposer une plaque commémorative portant les noms des victimes au 10 rue Nicolas Appert dans le 11^e arrondissement » et « d'engager une réflexion en vue de la création d'un espace commémoratif dans la Capitale » ;

Considérant l'hommage rendu le 10 janvier 2016 par l'État et la Ville de Paris aux victimes des attentats terroristes de janvier 2015 et du 13 novembre 2015, avec le dévoilement par le Président de la République, la Maire de Paris et des représentants de l'ensemble des groupes politiques du conseil de Paris, d'un arbre et d'une plaque sur la place de la République ;

Considérant que la mémoire des attentats de janvier 2015 et du 13 novembre 2015 est ainsi inscrite dans l'espace public parisien ;

Sur le rapport de Monsieur François VAUGLIN Maire du 11^e arrondissement,

Sur proposition de Madame Martine DEBIEUVRE et de l'ensemble des élus du Conseil du 11^e arrondissement,

EMET LE VŒU

- Que le nécessaire travail mémoriel déjà engagé se poursuive et aboutisse, en tenant compte du temps qu'il faudra aux victimes, aux familles des victimes, aux habitants et aux usagers des quartiers concernés, et plus largement aux Parisiennes et aux Parisiens, pour s'engager collectivement et avec la collectivité parisienne dans une nouvelle étape de ce travail de mémoire ;
- Que cela soit conduit dans la recherche du consensus le plus large quant au geste juste qui sera finalement retenu, quelle que soit sa forme – œuvre d'art, mémorial, lieu de recueil, etc. – ou son emplacement.

M. le Maire : « Merci. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Q11201611 Question orale relative à la lutte contre la radicalisation dans le 11^e arrondissement

Considérant que le 11^{ème} arrondissement a été particulièrement touché par les attaques de terroristes islamistes, restera pour toujours bouleversé par l'attentat barbare du 7 janvier 2015 commis contre les personnes qui travaillaient au journal « Charlie Hebdo » et par les attentats multiples du 13 novembre 2015, qui ont coûté de nombreuses vies humaines, détruit bien des familles, sans oublier l'enlèvement d'Ilan Halimi qui travaillait Boulevard Voltaire, assassiné par un antisémite barbare pour la seule raison qu'il était Juif,

Considérant que la rue Jean-Pierre Timbaud compte de plus en plus de librairies islamiques dont il semblerait que certaines diffusent des ouvrages salafistes, de la même façon que certains commerces encouragent ouvertement le port du voile, y compris en vendant des poupées recouvertes d'un voile, ainsi que l'a montré un livre récemment paru suivi d'un reportage de Canal+ (Petit Journal) ;

Considérant que Monsieur Manuel Valls a décidé récemment un plan de déradicalisation ;

Considérant que l'attentat commis aux Etats-Unis à Orlando dans un club « LGBTQ » dans la nuit du 11 au 12 juin, montre que la menace est toujours présente et qu'elle concerne tous les lieux symboliques de la liberté de choisir sa sexualité et son mode de vie et de culture, indépendamment de toute prescription religieuse ;

Considérant que de nombreuses associations œuvrent depuis des années dans notre arrondissement dans les domaines interculturels et interreligieux pour favoriser le dialogue et la reconnaissance mutuelle des diverses communautés de nos quartiers, et que ces associations entretiennent ainsi des liens éclairés pour lutter contre toute forme de xénophobie ;

Considérant l'importance que notre conseil d'arrondissement débattenne sereinement de ces questions dans un esprit de consensus ;

Monsieur Eric GARANDEAU, rapporteur, et les élus Les Républicains, posent au Maire du 11^{ème} les questions :

- Quel diagnostic la Mairie du 11^{ème} arrondissement porte-t-elle sur l'évolution de la menace islamiste dans l'arrondissement ? Quelle mesure a-t-elle prise ou encouragé les pouvoirs publics à prendre depuis janvier 2015, pour éviter que de nouveaux attentats soient commis sur son territoire ?
- Quelles mesures ont été concrètement prises ou seront concrètement prises pour renforcer la sécurité de toutes les écoles de l'arrondissement ? Quelles mesures ont-été prises ou seront prises pour assurer la sécurité des lieux d'éducation et de culture, des lieux festifs ?
- Comment la Mairie du 11^{ème} arrondissement compte-t-elle lutter contre une potentielle propagande islamiste pratiquée dans une partie de la rue Jean-Pierre Timbaud ? Quelles mesures concrètes entend-elle prendre pour contraindre ces commerces à cesser certains excès de prosélytisme religieux à travers les objets exposés y compris sur la voie publique et à travers les vitrines ?
- Quelles mesures concrètes la municipalité entend-elle prendre pour mieux diffuser les valeurs de la République, notamment le respect de la laïcité et l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, dans tous les lieux publics - commerces, cafés, écoles, lieux de vie associatifs, etc. ?

M. le Maire : « Nous abordons le dernier sujet et une question orale de M. Eric GARANDEAU. »

M. GARANDEAU : « La question émane aussi de tous les élus Les Républicains. Le travail de mémoire est nécessaire et indispensable. La première préoccupation de tous est que de tels actes ne se reproduisent plus. Malheureusement les faits, que ce soit à Orlando aux Etats-Unis ou dans les Yvelines avec le couple de policiers lâchement assassinés il y a une semaine, montrent que le problème est très loin d'être résolu. Si les attentats devaient être commémorés pour ensuite être oubliés, il est très probable qu'ils se reproduisent. Il n'y a pas de raison pour qu'ils cessent.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vous demander M. le Maire, et travers vous, le Conseil de Paris et la majorité que vous représentez, le gouvernement. Mais les questions posées ici portent avant tout sur le 11^{ème} arrondissement :

- Quel diagnostic portez-vous sur l'évolution de la menace dans l'arrondissement ? Quelles sont les mesures prises ou encouragées pour éviter que de nouveaux attentats soient commis sur ce territoire ?
- Quelles mesures ont été prises pour renforcer la sécurité des écoles de l'arrondissement, des lieux de culture, des lieux festifs ?
- Comment la Mairie du 11^{ème} arrondissement compte-t-elle lutter contre la propagande islamiste pratiquée dans une partie de la rue Jean-Pierre Timbaud ? Comme vous le savez, un livre a été consacré à ce sujet. Il suffit de se promener dans cette rue pour voir, que ce soit avant ou après les attentats, des poupées voilées vendues aux petits enfants, des Corans, des textes religieux et de propagande qui s'affichent dans les devantures, des commerces de voiles sur la voie publique, avec des slogans qui n'encouragent pas à la laïcité.
- Quelles les mesures concrètes la municipalité veut-elle prendre pour que le respect de la laïcité et de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes soit assuré dans tous les lieux publics, et pour que les femmes de la rue Jean-Pierre Timbaud puissent entrer dans tous les cafés ? Vous savez très bien que certains cafés sont interdits aux femmes, qu'elles

sont servies après tous les hommes dans certaines boulangeries ou que certaines, souvent musulmanes, se font agresser quand elles sont seules dans la rue ou non voilées.

Nous savons bien que vous n'avez pas la réponse ou la maîtrise de tous ces sujets mais cela nous semble important qu'ils soient débattus dans notre arrondissement qui a été l'arrondissement le plus frappé par les attentats. Nous trouvons donc qu'il est assez déplorable de trouver des lieux de propagande dans cet arrondissement après ce qu'il s'est passé. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je vais commencer par répondre à propos de la rue Jean-Pierre Timbaud avant de vous indiquer de manière plus globale les mesures qui ont été prises. Puisque vous vous appuyez sur le livre « Rue Jean Pierre Timbaud » de Géraldine Smith... »

M. GARANDEAU : « Et sur le Petit Journal de Canal Plus... »

M. le Maire : « Je vous remercie de ne pas m'interrompre. Je vous ai écouté jusqu'au bout de votre question et je souhaite pouvoir vous répondre jusqu'au bout car il ne faut pas laisser ce genre de question sans réponse.

Concernant ce livre, je trouve vraiment dommage que, par votre intervention, vous contribuiez à lui faire une certaine publicité. J'ai été sollicité par des journalistes pour participer à des débats, ce que j'ai refusé. J'ai d'ailleurs constaté que les journalistes eux-mêmes faisaient le travail nécessaire de déconstruction des fantasmes agités par ce livre. Ce livre décrit une évolution de la rue Jean-Pierre Timbaud qui ne correspond pas à la réalité. Les librairies et les commerces tournant autour de l'islam existent depuis de très nombreuses années et il n'y a pas eu de nouvelles ouvertures dans cette rue. En lisant ce livre, on a l'impression qu'ils sont en train de se propager comme une traînée de poudre. Oui, Belleville est un quartier mixte, très mélangé, avec beaucoup de musulmans pratiquants. Donc cela ne correspond pas au vécu de nombreux habitants. Il y a quelques jours, j'assistais à une fête de quartier à Belleville. Des habitants sont venus me voir pour me parler de ce livre, et des femmes me disaient que ce livre portait une image qui ne correspondait pas à leur vécu et qu'elles ne se reconnaissaient pas dedans.

Il y a eu de réels problèmes dans la mosquée Omar (ce n'est pas explicité mais autant dire les choses comme elles sont) et ils ont été réglés par M. Manuel Valls, alors Ministre de l'Intérieur. Il a pris les mesures qui s'imposaient et qui ont réglé, d'un point de vue d'ordre public, les problèmes qui prospéraient là-bas. Maintenant, nous avons des échanges avec les responsables de cette mosquée et les acteurs de la communauté musulmane de ce quartier qui sont très impliqués dans le dialogue interreligieux dans notre arrondissement. Voir des initiatives se créer telles que le repas partagé, organisé devant la Maison des métallos et la mosquée Omar, nous fait plaisir. Des représentants de tous les cultes étaient présents à ce repas, montrant le caractère œcuménique de la démarche.

Il me semble important de rétablir cette vérité. Nous pourrions analyser les raisons qui ont poussé cette journaliste à porter cette vision de la rue Jean-Pierre Timbaud. Elle correspond peut-être à une façon d'expiation des entorses qu'elle a elle-même fait à ses valeurs quand elle a souhaité que ses enfants n'aillent pas dans l'école de Belleville. Mais il s'agit d'un autre sujet et d'une petite histoire qui n'est pas à la hauteur du débat et des questions sous-jacentes.

Concernant les mesures mises en œuvre pour lutter contre la radicalisation, je vous indique que la Ville de Paris a débloqué 450.000 € suite aux attentats de janvier, qui ont été affectés à la prévention de la radicalisation. Le plan est en cours de déploiement et il est encore trop tôt pour en faire une évaluation sérieuse. Ces 450.000 € sont affectés de cette manière :

- 100.000 € sont venus renforcer le dispositif des Ville Vie Vacances,
- 100.000 € sont consacrés à l'accompagnement des personnes sous main de justice en milieu ouvert,
- 150.000 € sont consacrés à l'accompagnement des personnes sortant de prison (s'agissant d'une phase-clé, il est essentiel de ne pas laisser ces personnes dans la nature),
- 50.000 € portent sur les TIG, travaux d'intérêts généraux,
- 50.000 € portent sur le soutien à des actions (souvent associatives) de lutte contre la radicalisation.

Cette disposition s'appuie majoritairement sur des acteurs institutionnels, et de façon marginale sur des acteurs associatifs, contrairement à ce qu'une certaine presse a évoqué.

La Ville de Paris a aussi mis en place des formations spécifiques sur la lutte contre la radicalisation pour ses propres agents. Ces formations ont été étendues également aux acteurs associatifs, aux clubs de prévention spécialisée et aux gardiens d'immeuble.

L'Etat a mis en place un plan de lutte contre la radicalisation, évoqué dans la question orale, qui est articulé avec le Contrat parisien de sécurité. Une fiche y est intitulée « Prévenir la radicalisation et accompagner les familles ».

Le 31 mai dernier, cette question de la lutte contre la radicalisation était par ailleurs à l'ordre du jour d'une réunion, ayant lieu tous les trimestres, entre la Maire de Paris, les maires d'arrondissement et le Parquet. A cette occasion, M. François Molins, le Procureur a rappelé qu'un magistrat référent est dédié aux questions liées à la radicalisation chez les mineurs et que le Parquet s'est doté d'une assistante spécialisée pour renforcer la transversalité au sein même du Parquet sur les affaires de cette nature.

S'agissant de la sécurisation des écoles et des équipements culturels, outre le déploiement de 16.600 agents des forces de l'ordre qui assurent des présences dans le cadre de Vigipirate, les services de la Ville de Paris ont recensé méthodiquement tous les aménagements de sécurité complémentaires pouvant être souhaitables. Nous avons fait des priorisations : installation de visiophones, renforcement de certaines barrières, films opacifiants sur les vitres des établissements donnant sur la voie publique, dispositif anti-stationnement, etc. Les services de la Ville ont été mobilisés prioritairement sur la mise en œuvre de ces travaux. Bien évidemment, les écoles du 11^{ème} et celles qui sont à proximité des sites des attentats ont été les premières à bénéficier de ces travaux. Pour information, le groupe scolaire Baudin/Saint Sébastien, qui est à mi-parcours entre le Bataclan et les anciens locaux de Charlie Hebdo, a fait l'objet d'un audit de sécurité, mené par le service de prévention situationnelle de la Direction de la Prévention et de la Protection, qui, au-delà de ces premiers travaux qui ont d'ores et déjà été réalisés, permet d'avoir un diagnostic plus complet sur le fonctionnement d'ensemble de ce groupe scolaire. Nous attendons les résultats de ce diagnostic approfondi.

D'autres travaux de sécurisation ont également été effectués, ou sont programmés, pour des bibliothèques, des équipements sportifs, le conservatoire. Mais les services de la Ville ne pouvant réaliser les dizaines de demandes sur notre arrondissement, nous avons dû prioriser et notre priorité reste les écoles.

S'agissant des commerces, qui sont aussi des lieux exposés, même s'ils ne sont pas évoqués dans votre question, avec M. Philippe DUCLOUX et en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Préfecture de Police, nous avons organisé à la Mairie du 11^{ème} le 18 mai dernier

une réunion à destination des commerçants et artisans sur la sécurisation des commerces (différents dispositifs d'aides, gestes de premier secours, dispositifs de soutien). Les conseils en matière de prévention et de réglementation rappelés par la Préfecture de Police ont été très appréciés par les nombreux commerçants présents ce jour-là. J'ai été un peu long mais la question est complexe. »

M. GARANDEAU : « Je vous remercie M. le Maire... »

M. le Maire : « Permettez-moi de vous rappeler qu'il n'y a pas de débat sur les questions, sauf si vous demandez à reprendre la parole spécifiquement. Ce n'est pas la coutume mais je vous redonne la parole. »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire. Il est logique que je réagisse. Sans vouloir faire un long débat, le renforcement de la sécurisation des écoles est un sujet important. Les parents d'élèves nous disent que la réponse apportée n'est pas satisfaisante pour l'instant. Pourrait-on, peut-être lors d'un prochain Conseil d'arrondissement, avoir un aperçu des résultats de ces diagnostics, connaître les besoins financiers qui en résultent et savoir à quel rythme les mesures seront prises pour renforcer cette sécurité ?

Par ailleurs, quand vous parlez de 450.000 €, ont-ils été affectés sur tout Paris ou sur le 11^{ème} arrondissement ? Ce serait très surprenant s'ils concernent l'ensemble de Paris. Comment régler le problème de la radicalisation avec 450.000 € ? Même si l'on considère qu'il ne s'agit que d'une petite partie d'une politique beaucoup plus vaste, cela nous semble hors de proportion.

Malheureusement, c'est le ton de l'ensemble de la réponse qui ne nous satisfait pas. On comprend que ce n'est pas le lieu pour en discuter aujourd'hui. Nous reposerons donc d'autres questions et nous présenterons d'autres vœux ultérieurement. Nous vous remercions. »

M. le Maire : « Pour être franc, utiliser ce sujet de manière politicienne est parfaitement déplacé... Permettez-vous de m'exprimer ? Vous devriez l'apprendre dans ce Conseil, on s'écoute les uns et les autres. Je vous ai supporté pendant toute cette intervention qui est, excusez-moi du terme, malodorante... »

M. GARANDEAU : « Il y a des attentats et des centaines de morts ! Et c'est malodorant ? »

M. le Maire : « Faire des amalgames sur la rue Jean-Pierre Timbaud est scandaleux. Nous pourrions nous éviter ce genre de mauvaise polémique. Il s'agit d'un sujet beaucoup trop grave pour ça. Les écoles et les parents d'élèves sont tous au courant des travaux réalisés. Il ne s'agit donc pas d'un plan de travaux à réaliser qu'il faudrait communiquer. Les travaux que j'évoquais ont tous été réalisés. Je ne veux pas de ce genre de polémique dans le 11^{ème} arrondissement. »

A 23h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.